

# PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DU BOCAGE GÂTINAIS

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE BÂTI



SEPTEMBRE 2015

8.13.012

978 27371 1969 9



www.iau-idf.fr

ÉTUDE COMMANDÉE PAR :

 **île de France**



**IAU**

INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

 **île de France**





# **Projet de parc naturel régional du Bocage Gâtinais**

## **Annexe I - Diagnostic du patrimoine bâti**

Septembre 2015

IAU île-de-France  
15 rue Falguière 75740 Paris cedex 15  
Tél : +33 (1) 77 49 77 49 - Fax : +33 (1) 77 49 76 02  
<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie MANCRET-TAYLOR  
Département : Philippe MONTILLET, directeur de département DIDM, mission patrimoine  
Etude réalisée par Philippe MONTILLET, Amélie ROUSSEAU  
Avec la collaboration de l'AHVOL  
Cartographie réalisée par Jean-Eudes TILLOY  
Maquette réalisée par Virginie CIONI  
n° d'ordonnancement : 9.13.002  
Crédits photo de couverture : Amélie ROUSSEAU, IAU île-de-France



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. Diagnostic historique et patrimonial du Bocage Gâtinais</b> .....	7
<b>1. Histoire d'un territoire</b> .....	7
a. Le Bocage Gâtinais, un entre-deux géographique	
b. Un territoire historiquement de marche	
<b>2. Les villes, villages et trames urbaines du Bocage Gâtinais</b> .....	12
a. Occupation du sol	
b. Une typologie des villes, héritage de l'histoire	
<b>3. Datation du patrimoine bâti</b> .....	20
<b>II. Typologie des patrimoines recensés</b> .....	21
a. Matériaux	
b. Formes	
<b>1. Le bâti d'habitation</b> .....	25
a. Maisons rurales	
b. Maisons de bourg	
c. Pavillons	
d. Maisons de notable	
e. Villégiatures	
f. Châteaux, manoirs	
<b>2. Les fermes et bâtiments d'exploitation</b> .....	32
a. Grands corps de ferme (production)	
b. Exploitations de taille moyenne	
c. Fermes de subsistance	
d. Fermes de bourg	
e. Bâtiments agricoles divers	
<b>3. Les équipements publics</b> .....	35
a. Les églises	
b. Les mairies	
c. Les écoles (variante mairie-école)	
d. Les gares	
e. Autres équipements publics / ouvrages d'art	
<b>4. Les édifices fonctionnels</b> .....	39
a. Les halles et marchés	
b. Les anciens commerces et échoppes	
c. Les anciens hôtels, relais de poste et auberges	
<b>5. Le patrimoine artisanal et proto-industriel</b> .....	43
a. Les moulins à eau	
b. Les pressoirs	
c. Forges et ateliers divers	
d. Le patrimoine proto-industriel	
<b>6. Les petits éléments</b> .....	44
a. Les puits	
b. Les lavoirs	
c. Les croix	
d. Monuments funéraires	
e. Monuments aux morts	
<b>7. Autres éléments</b> .....	48
a. Les murs et murets	
b. Entrées de caves	
c. Pédiluve et abreuvoir naturel	
d. Plaques, panneaux, enseignes	
e. Les mégalithes	
<b>8. Quelques éléments remarquables</b> .....	51



<b>III. Enjeux patrimoniaux et moyens d'actions</b> .....	53
<b>I. Les faiblesses pesant sur le patrimoine bâti du Bocage Gâtinais</b> .....	53
a. Etat des lieux de la prise en compte du patrimoine bâti	
b. Etat sanitaire	
c. Les enjeux du patrimoine bâti pour un PNR	
<b>II. Les moyens d'actions d'un PNR</b> .....	57
a. La protection et la gestion du patrimoine	
b. L'accueil, l'éducation et la formation	
c. L'aménagement du territoire	
d. Le développement économique et social	
e. L'expérimentation	
 <b>Conclusion</b> .....	 70
<b>Bibliographie</b> .....	71

# Introduction

Le patrimoine en général et le patrimoine bâti en particulier sont des éléments forts contribuant à la reconnaissance comme Parc naturel régional d'un territoire. Il en est à la fois un élément constitutif et aussi un des vecteurs de sa politique de développement.

«Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national **pour sa forte valeur patrimoniale** et paysagère, qui s'organise autour **d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.**»<sup>1</sup>.

Ceci posé, que faut-il entendre par patrimoine puisque le terme a beaucoup évolué depuis une trentaine d'années? En effet, durant longtemps, en France, la notion de patrimoine, concernant le bâti ancien et / ou remarquable, était plus ou moins confondue avec celle de Monuments historiques. Seuls ces derniers étaient reconnus comme le véritable patrimoine. Cette approche restrictive est, par exemple, très différente de ce que les anglais nomment «heritage» qui englobe tout le bâti ancien et non plus seulement les éléments les plus remarquables. Mais depuis la mise en place de l'Inventaire général, initié à partir de 1964 et ayant pris son essor surtout à partir de la fin des années 1980, la notion a été élargie.

Désormais le patrimoine recouvre de nombreux éléments. Pour les territoires ruraux, il comprend à la fois le bâti monumental, protégé, mais aussi ce que l'on nomme le petit patrimoine (bornes, puits, lavoirs, fontaines, croix...) et le patrimoine rural non protégé (PRNP) avec ses maisons rurales, ses petites fermes, ses échoppes ou encore son patrimoine proto-industriel. Tout cela doit être pris en compte. C'est d'autant plus important qu'il s'agit d'un patrimoine du quotidien, de proximité que chacun à la fois possède et voit mais c'est aussi un patrimoine qui évolue à mesure que la société elle aussi change. Ce patrimoine forme le cadre de vie. Or un PNR est un projet de territoire dans lequel tous les acteurs doivent se sentir concernés, les élus, comme les habitants. Le patrimoine est le meilleur vecteur de cette appropriation du projet.

1. Selon la définition des Parcs naturels régionaux, Cf. le site internet de la Fédération des PNR.

Un parc naturel régional est un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine (articles L.333-1, R.333-1 et R.333-2<sup>2</sup>). Celles-ci passent par des actions entreprises par les collectivités locales tout autant que par des actions particulières. La sensibilisation et la connaissance sont donc très importantes.

Mais, ceci rappelé, le patrimoine est d'abord l'héritage d'un territoire. Celui du Bocage Gâtinais est remarquable par sa géographie et son histoire. Les deux l'ont façonné. La géographie grâce au sol et sous-sol spécifique du Bocage, encerclé par les deux grandes rivières qui le bordent à l'est et à l'ouest, le Loing et l'Yonne, par les bassins des rivières qui coulent transversalement au cœur du plateau (Lunain, Orvanne, Clairis, Betz), et enfin par le plateau lui-même. L'histoire a fait de cet espace un territoire de marche, de frange, à la charnière entre trois entités qui expliquent, toutes choses égales par ailleurs, encore le découpage administratif actuel: la partie gâtinaise de l'ancien comté de Champagne, devenue ensuite l'Election de Montereau; le domaine royal capétien, dont la partie gâtinaise ressortissant de l'Election de Nemours dans le cadre de la Généralité de Paris et les terres de Bourgogne, dépendant ensuite de l'Election de Montargis. Cette terre d'entre-deux prend aussi son caractère d'un peu de chacune de ses entités. Actuellement, cette diversité se retrouve dans le découpage administratif. Le nord du Bocage Gâtinais est partie du département de Seine-et-Marne, la zone sud-est est rattachée à celui de l'Yonne et le sud à celui du Loiret. Trois départements donc pour un seul territoire... Mais aussi trois régions: l'Île-de-France, la Bourgogne et le Centre. On ne peut mieux résumer qu'il s'agit d'un territoire soumis aux influences de trois «histoires».

2. «I. Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

II. La charte du parc détermine pour le territoire du parc naturel régional les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre.»

Ces héritages géomorphologiques et historiques sont à l'origine de la mémoire du territoire, cette mémoire qui forme l'identité du Bocage Gâtinais. Identité à la fois fragile et porteuse d'un dynamisme certain. Le patrimoine en est le reflet. Mais comme tous les patrimoines bâtis du secteur, placés sous l'influence de la métropole, il subit ses processus de création, de développement et parfois aussi de disparition et de désintérêt. Ce patrimoine rural remarquable est fragile et menacé par des processus d'étalements urbains et de déprise. Pour voir comment un PNR pourrait les protéger tout en inspirant une nouvelle dynamique, il convient de mieux connaître le patrimoine bâti et ensuite d'en faire ressortir les enjeux.



# I. Diagnostic historique et patrimonial du Bocage Gâtinais

Réaliser un diagnostic historique sur le Bocage Gâtinais s'avère être un exercice délicat : le territoire n'avait que peu été étudié et les sources historiques et patrimoniales manquent, notamment dans une approche globale. Quelques ouvrages spécialisés existent cependant sur des villes du territoire (Montreuil, Lorrez-le-Bocage, Ferrières-en-Gâtinais...). Il convient alors de saluer le travail de l'AHVOL<sup>3</sup> qui a été très utile dans le cadre de cette étude, notamment grâce à sa publication *Promenade en Gâtinais*<sup>4</sup> et à son relevé d'éléments patrimoniaux.

## I. Histoire d'un territoire

Le territoire du Bocage Gâtinais apparaît géographiquement et historiquement comme un territoire de frange, entre Ile-de-France, Bourgogne et région Centre. Son identité se définit justement par ce caractère de frange qui a marqué son histoire, troublée durant plusieurs siècles par sa position frontalière qui a exposé ce territoire aux convoitises et affrontements. Il connaît toutefois une cohérence, tant du point de vue de sa géomorphologie que de ses activités rurales.

### a. Le Bocage Gâtinais, un entre-deux géographique

Le Bocage Gâtinais apparaît comme un territoire de frange, en limites sud-est de l'Ile-de-France, nord de la région Centre et nord-ouest de la Bourgogne : il est un entre-deux de par sa localisation, sa géographie et sa géologie.

### Géologie et occupation du sol

La géomorphologie explique ce territoire de frange : en effet, alors que l'ensemble du territoire francilien a une géologie formée au tertiaire, le Bocage Gâtinais tient à la fois du tertiaire et du crétacé supérieur (similairement au Vexin français). La nature du sol explique ainsi la formation d'un patrimoine lié à la terre et à l'eau spécifique.

3. Association pour la mise en valeur harmonieuse des vallées de l'Orvanne et du Lunain

4. L'ouvrage propose une approche thématique assez fournie, même s'il ne prend pas en compte l'ensemble du périmètre qui s'est agrandi depuis la publication.



Réalisation : Jean-Eudes Tilloy, IAU îdF

Le sol du Gâtinais est relativement pauvre<sup>5</sup>, et c'est aussi cela que le bocage traduit, fait de petits bois, bosquets, mais aussi de haies même si celles-ci de nos jours disparaissent parfois. Elles ont été sacrifiées à la rentabilité qui a fait préférer les parcelles d'un seul tenant. Pourtant leur intérêt ancien découlait de la volonté des habitants d'améliorer leur sol plus ou moins ingrat. Les arbres contribuaient à la gestion de l'eau en pompant le surplus, produisaient du bois d'usage, servaient, par les coupes en têtart, d'alimentation d'appoint pour les bestiaux. Le bocage appartient donc totalement au territoire qu'il explique et à qui il donne une identité autant culturelle que paysagère. Le redécouvrir avec les préoccupations actuelles dans le cadre d'un PNR est donc loin d'être anecdotique. D'autant que de nouvelles vertus sont découvertes dans les haies et petits bosquets. Ils contribuent à la filtration de l'eau nécessaire à sa qualité, ils préservent la biodiversité et les continuités écologiques<sup>6</sup>.

5. « Une gâtine est une terre pauvre, marécageuse, noyée de brouillards. Ces gâtines, ces bois ces bruyères font monter la brume qui s'effiloche lorsque paraît le soleil ; alors la lumière pareille à du miel se pose sur la roche, le bois, la plaine et tout est lié par une touchante union... » in Janine Ducrot, *Ile-de-France berceau de mon pays*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1966, p. 160.

6. Un travail sur le bocage et ses vertus a commencé à être mis en œuvre en région Bourgogne notamment en Puisaye (projet porté par le Station de recherche pluridisciplinaire des Metz[SRRPM], [www.stationdesmetz.org](http://www.stationdesmetz.org)) et dans le PNR du Morvan.



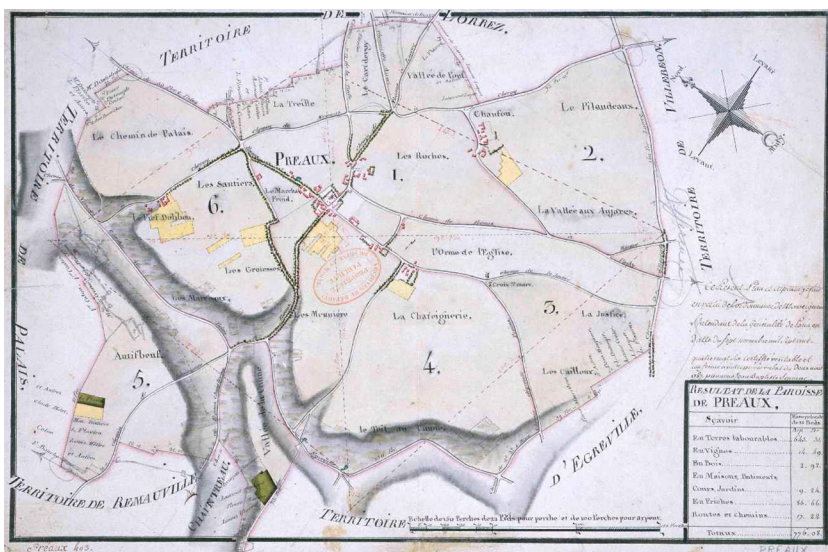
Une différence de sol entre Bocage Gâtinais, à l'est du Loing et Gâtinais français à l'ouest, déjà bien visible sur la Carte de Cassini. L'importance des cours d'eau, de leurs vallées et des petits bois se distinguent des grandes plaines du Gâtinais.

Carte de Cassini, IAU ÎFR

Les activités agricoles du Bocage Gâtinais s'expliquent aussi par la nature de son sol ne permettant pas les grandes cultures comme son voisin beauceron. Les grandes exploitations n'ont pas pu y prendre leur place, ce qui explique également la présence de nombreux villages dans lesquels les petites exploitations de subsistance sont nombreuses et les grandes fermes en nombre beaucoup plus faible que dans le reste de l'Île-de-France. Cela est attesté dans certains écrits : « Par sa vie rurale, il ne se rattache pas à la région parisienne, car les petits propriétaires y dominent »<sup>7</sup> ou encore « Cette élection (Montereau) est le pays du blé, du froment et seigle. Les terres du Gâtinais sont environ un quart terres à froment, et le surplus terres à seigle. Elles sont toutes d'un rapport médiocre (...) Il y a beaucoup de terres incultes, tant par leur stérilité naturelle que par défaut d'habitants dans plusieurs paroisses pour les cultiver. »<sup>8</sup> Les

plans d'intendance viennent confirmer une production agricole relativement faible à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comptant par exemple à Préaux 645 arpents de terres labourables, 14 de vignes et 2 de bois, soit 165ha cultivables pour un territoire communal de 404 ha et 199 habitants, soit 40% de terres arables. Les monographies communales, rédigées par les instituteurs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sont également riches d'enseignements : ainsi, à Blennes, la surface cultivable, bois et terres confondues, était de 2 029ha, avec des récoltes telles que « le froment d'hiver, le méteil, le seigle, l'avoine, l'orge, la luzerne, le sainfoin, le trèfle »<sup>9</sup>. Celle de Flagy y décrit d'autres types de cultures « Le peuplier y abonde et sa culture est l'objet de soins particuliers dont le produit est très apprécié par les petits propriétaires qui exploitent les nombreuses parcelles de la dite prairie. Le sol du territoire à Flagy est en général d'une qualité moyenne ».<sup>10</sup>

Les principaux grands domaines du Bocage, sont du fait de la nature du sol soit féodaux, liés à la nécessaire frontière entre les Terres royales et le Comté de Champagne ou de Bourgogne, soit ecclésiastiques (d'où la présence, par exemple, de granges d'ânières), mais ils ne représentent qu'une surface faible sur l'ensemble du Bocage Gâtinais et se trouvent davantage dans la partie nord. Les laboureurs sont, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les principaux détenteurs de terres du Bocage, mais la surface de leurs propriétés ne dépasse que rarement les 20 ha, c'est-à-dire bien loin de celle des grands exploitants de la Beauce ou de la Plaine de France<sup>11</sup> en raison de la nature du sol et de son morcellement. Le reste des détenteurs de ces terres sont les petits laboureurs, qui n'ont que des exploitations de subsistance et ne possèdent que quelques arpents, et les vigneron (5 à 6% des cultures). Les rendements des différents labours sont variables d'un territoire à l'autre, assez bons dans le centre, faibles à l'est<sup>12</sup>.



Plan d'intendance de Préaux établi à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Archives départementales de Seine-et-Marne

### Une situation géographique d'entre-deux

La géographie même du Bocage Gâtinais lui confère son aspect d'entre-deux. Le territoire est en effet compris et enclavé entre les rivières bormantes que sont le Loing, la Seine, l'Yonne et la Cléry. Un second réseau de rivières, affluentes du

7. Géographie et Tourisme, II, fascicule 29, Larousse, 1952

8. Intendant Phélypeaux

9. Extrait de la Monographie de Blennes par Louis Meunier en 1888, Archives de Seine-et-Marne,

10. Extrait de la Monographie de Flagy, par T. Gerardin, Archives de Seine-et-Marne

11. Sur la Plaine de France, cf Jean-Marc Moriceau, Les fermiers de l'Île-de-France, XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup>, Paris, Fayard, 1994

12. Source: Promenade en Gâtinais, AHVOL



Loing, coupe le territoire d'est en ouest. Le rôle des rivières a fortement contribué au développement de ce territoire. Une distinction importante doit néanmoins être faite entre les grandes rivières affluents de la Seine et les petites du centre du territoire (l'Orvanne et le Lunain). Les premières ont contribué à un trafic fluvial important, expliquant le développement de certaines villes (Sens ou Pont-sur-Yonne par exemple), relayé ensuite au XIX<sup>e</sup> par la création du canal du Loing qui a permis un essor industriel (Bagneaux). Les petites rivières ont eu un rôle local en permettant notamment les cultures maraichères autour d'un chapelet de villages.

Le Bocage Gâtinais est un territoire de marche également car il ne se rattache pas directement à la capitale en la servant toutefois: le chemin de César, héritage d'une France gallo-romaine dont Paris n'était pas l'épicentre, forme ainsi un axe est-ouest de Sens à Orléans. Le Bocage est aussi un lieu de passage et de liaison entre Paris et le sud: à l'ouest, il bénéficia très tôt de canaux, celui de Briare dès le XVII<sup>e</sup> siècle et celui du Loing (XIX<sup>e</sup> siècle) établis pour relier le bassin de la Loire et de la Seine (axe sud-nord)<sup>13</sup>. Quant à l'est, il est longé par l'Yonne qui fut longtemps un important axe de transport permettant l'arrivée dans la capitale de denrées diverses provenant de Bourgogne, du Morvan...

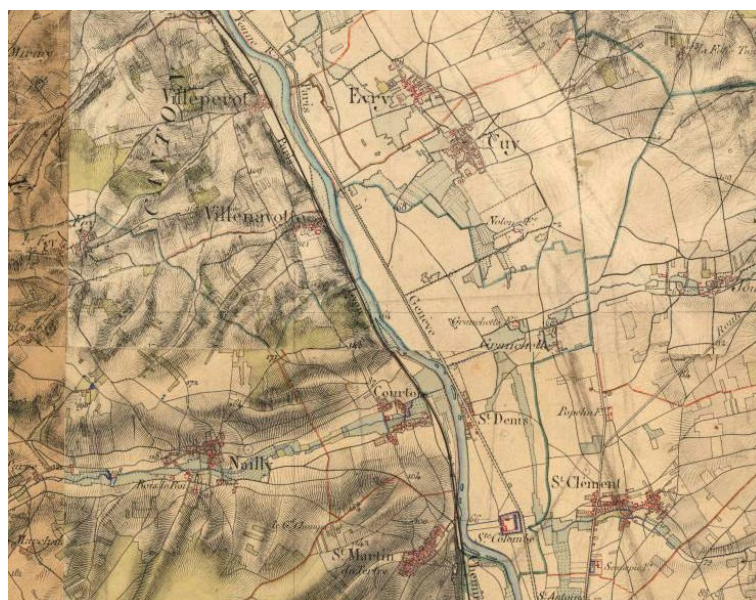
## b. Un territoire historiquement de marche

### Une présence préhistorique importante

Le Bocage Gâtinais est peuplé dès la préhistoire. Si cette période n'a que peu de conséquences sur l'aménagement actuel du territoire, il convient toutefois de le signaler car le néolithique a en particulier laissé un grand nombre de vestiges sur le territoire, notamment le long des vallées de la Seine, de l'Orvanne et du Lunain, les vallées des fleuves et rivières ayant favorisé l'établissement de groupes humains. Patrice Prin l'indique dans son ouvrage *Montereau, 12 000 ans d'histoire*<sup>14</sup>: «La vallée de la Seine, comme beaucoup d'autres cours d'eau, a été le lieu privilégié pour l'établissement des groupes humains des paléolithiques inférieur et moyen. (...) Les principaux menhirs sont à

13. Le Canal de Briare conçu à l'époque d'Henri IV allant de la Loire à Montargis. A partir de là, le trafic se poursuit par le Loing. Cette rivière pourtant est capricieuse, d'où la nécessité de la doubler par un canal à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle

14. Patrice PRIN, *Montereau, 12 000 ans d'histoire, «De Pincevent à Surville», de 10 000 avant JC au début du XXI<sup>e</sup> siècle*, 2013, Editions du Puits Fleuri



Développement de Sens et Pont-sur-Yonne au XIX<sup>e</sup> siècle

Carte de l'Etat-major, 1820-1866, IAU ÎleF

Dormelles, Thoury-Ferrottes, Diant, Surville; et les principaux polissoirs à Chevry-en-Seraine; Paley; Poligny; Rumont et Noisy-sur-Ecole (polissoir de la pierre aux prêtres). Ces hommes apportent, sur les lieux-mêmes des derniers chasseurs de rennes des bords de Seine, la domestication des animaux (moutons, chèvres, bœufs et porcs); la culture des céréales (blé et orge); les récipients de terre cuite, le polissage de la pierre évidemment (haches et herminettes notamment) et la constitution de villages.»

Menhirs, dolmens ou polissoirs sont ainsi particulièrement présents sur le territoire, de manière assez exceptionnelle rappelant qu'il y avait des hommes et donc des activités. Le Bocage Gâtinais dispose également d'un site archéologique important en sa limite nord, Pincevent, situé non loin de Montereau le long de la vallée de la Seine, entre les confluent de l'Yonne et du Loing. Y subsistent des restes de campements, de tombes, des vestiges d'habitations et des ossements de cervidés et de bovidés. Pincevent était en effet le «repaire» des chasseurs de rennes, localisés là grâce à la position stratégique que représentait la nécessaire traversée de la Seine à cet endroit par les rennes, ainsi ralentis. Les fouilles archéologiques ont commencé sur ce site en 1965, suite à l'achat par André Leroi-Gourhan (archéologue), alerté sur les gisements archéologiques qui avaient été découverts jusqu'alors, des 9 ha de terrain. Plus que les gisements archéologiques, il est intéressant dans le cadre de l'étude de noter le passage à pied possible de la Seine à cet endroit, permettant un aménagement et une installation humaine relatifs à ce gué, terre de transition.



## Une marche apparue au Moyen-Âge

L'aménagement actuel de ce territoire, la mémoire qui y est associée et le patrimoine qui y subsiste sont davantage liés à des époques plus tardives, positionnant le Bocage Gâtinais en marche de trois territoires. En position de frange entre Ile-de-France, Champagne et Bourgogne, il a en effet subi de nombreuses influences et a connu un développement particulier dû à sa situation frontalière.

Le Bocage Gâtinais fut préalablement un point de jonction entre le domaine royal de France et les Comté de Champagne et Duché de Bourgogne. Au X<sup>e</sup> siècle, le domaine royal n'est qu'un mince territoire entre Seine et Loire, dominé par des principautés alentour plus puissantes (duché de Bourgogne, comtés réunis de Champagne et de Blois). Sous Philippe I<sup>er</sup> (XI<sup>e</sup> siècle), le territoire commence à s'agrandir grâce à une politique de rassemblement de terres en créant des alliances matrimoniales s'appuyant sur le droit féodal, ou encore par achat. En 1068, le Gâtinais est ainsi annexé au domaine royal grâce à une alliance entre Philippe I<sup>er</sup> et Foulques IV, fils du comte du Gâtinais Aubin le Tors de Château-Landon. Ce qui permet au roi d'agrandir son royaume mais aussi de relier Sens et Melun à Etampes et Orléans. Au XII<sup>e</sup> siècle, poursuivant cette politique, le Gâtinais sud est acquis par le mariage de Pierre de France avec Elisabeth de Courtenay, devenant ainsi Pierre I<sup>er</sup> de Courtenay<sup>15</sup> et acquérant de la sorte Montargis qui sera ensuite cédé à Philippe-Auguste...

Toutefois, du fait de sa situation entre des principautés qui cherchent à maintenir leur autorité dont découlent taxes et droits divers, le Bocage Gâtinais doit se doter de systèmes défensifs dont certains sont encore visibles dans le patrimoine actuel. Fortifications de plaine (fortin de Challeau par exemple ou de Diant), villes neuves telles que Flagy, églises fortifiées... L'essentiel de ces dispositifs prennent place à la frontière avec la Champagne, sur l'Orvanne, ainsi que sur une seconde ligne de défense entre Orvanne et Lunain, et nombreux sont les exemples témoignant du lieu à enjeux que représentait le Bocage (château de Vallery...).

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le territoire est un des premiers à se voir doté d'une charte communale

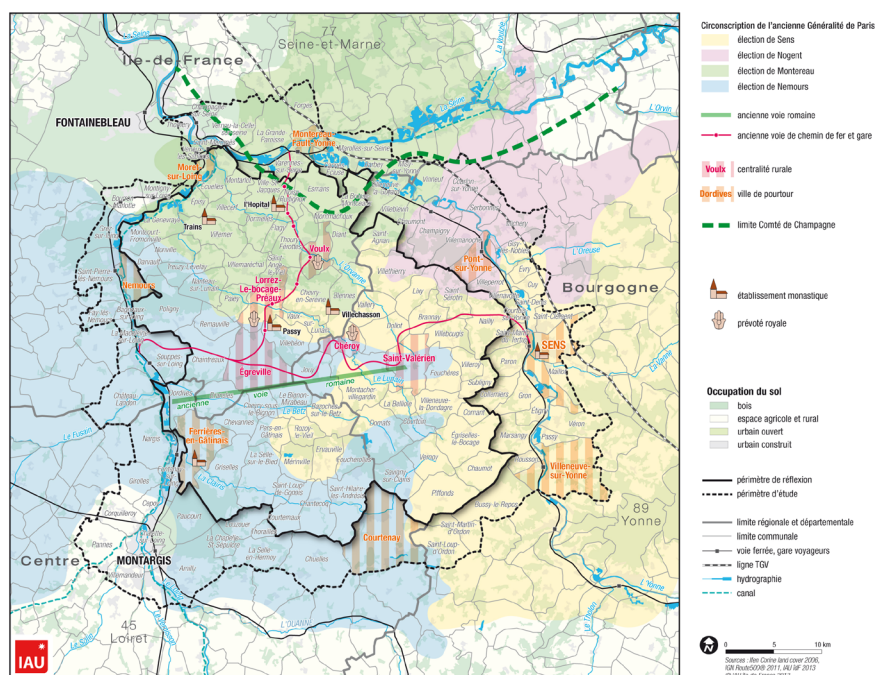
15. Pierre de Courtenay (1126 – 1180) est le septième fils de Louis VI le Gros. Il fut seigneur de Courtenay, Montargis, Châteaurenard en partie, Champignelles, Tanlay, Charny et Chantecoq. Il resta fidèle au Roi en 1149 quand tous ses fils se rebellent contre son autorité. Il se marie en 1150 avec Elisabeth de Courtenay, héritière du domaine.

octroyée par Louis VI : la charte de Lorris. Il s'agit de Lorris-en-Gâtinais, au sud de la limite sud de l'actuel Bocage Gâtinais, mais son influence s'y fera aussi sentir. Ce document, décliné en 35 articles, vise à maintenir sous la protection royale le territoire contre l'arbitraire féodal en incitant les hommes à développer l'agriculture et le commerce. Favorisant la liberté de circulation et de commerce, la charte donne aussi des garanties judiciaires. Du XII<sup>e</sup> à la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la charte est progressivement étendue par les rois capétiens à 83 bourgs en Gâtinais, en Beauce, en Val de Loire, en Sologne et en Bourgogne, étant un modèle pour les garanties du maintien sur les tenures. Cette garantie de la petite exploitation est sans doute aussi une explication au développement particulier du territoire où elle a longtemps prédominé sur la grande. Par ailleurs, pour asseoir le pouvoir royal, des châtellenies sont créées à Lorrez-le-Bocage, Cheroy, Voulx ou Flagy où les prévôts représentent l'autorité souveraine.

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, le Bocage Gâtinais se retrouve inclus dans la Généralité de Paris, partagé entre les élections de Nemours, centrée essentiellement sur le Loing, de Sens ; sur le territoire de l'Yonne ; et de Montereau, à la confluence de la Seine et de l'Yonne. Déjà des bassins de vie se profilent.

Du point de vue de l'organisation religieuse, le Bocage Gâtinais est très fortement marqué par l'influence de l'archevêché de Sens dont le ressort est très vaste. A partir du X<sup>e</sup> siècle, celui-ci en effet couvre Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers et Troyes. L'archevêque de Sens est alors « primat des Gaules et de Germanie », relais entre l'autorité pontificale et le royaume de France. L'évêque de Paris fut dépendant de l'archevêché de Sens jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. L'influence du chapitre de Sens est encore attestée par la présence de domaines ruraux qui en dépendaient (grange dîmière de Chéroy...).

Le XVII<sup>e</sup> siècle permet aux paysans du Bocage Gâtinais d'obtenir peu à peu quelques terres seigneuriales. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, pourtant période de développement dans de nombreux secteurs, n'aura quant à lui apporté que des progrès limités, et ce pour plusieurs raisons. Les Seigneurs propriétaires, n'habitant pas sur place, n'assurent pas le développement du rendement agricole, soucieux uniquement de la survie des paysans. Les idées des Physiocrates ne parviennent pas jusqu'au Bocage Gâtinais et les spéculations sur les grains, la hausse du prix de location des terres à partir de 1760 et de mauvaises années de récoltes n'arrangent guère la situation.



Carte historique du Bocage Gâtinais

## Un territoire rural en pleine mutation à l'époque moderne

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que le Bocage Gâtinais connaît le plus de mutations : la population des villages, entre 1815 et 1848, augmente de moitié. Suite à la Révolution, les propriétaires des grands domaines confient l'exploitation de leurs terres à des fermiers tandis que les petits laboureurs agrandissent leur surface : il s'agit là surtout d'une agriculture de subsistance mais elle permet, entre autres, d'accroître la natalité sur le territoire tout en asseyant l'agriculture du Bocage Gâtinais. La mécanisation de l'agriculture contribue aussi à multiplier les exploitations. L'essentiel du bâti agricole du Bocage encore visible aujourd'hui date de cette époque. Aujourd'hui encore, il est très présent dans les villages, parfois reconverti totalement en habitat, parfois toujours à destination agricole.

C'est aussi au XIX<sup>e</sup> siècle que l'arrivée du chemin de fer bouleverse les liaisons territoriales. Deux premières voies liées à la desserte nationale s'installent sur le pourtour du Bocage Gâtinais : en 1850, la voie Paris – Montereau est créée tandis que la ligne Paris – Nevers suivant la vallée du Loing est achevée en 1870. L'installation de deux lignes de chemin de fer d'intérêt local rattachées au grand réseau national permet au territoire de rejoindre indirectement Paris : une desserte Montereau – Château Landon, créée en 1888, et une autre Sens – Château-Landon, ouverte en 1901. Ces deux lignes desservent la partie nord du Bocage, c'est-à-dire celles où les activités agricoles étaient plus importantes avec

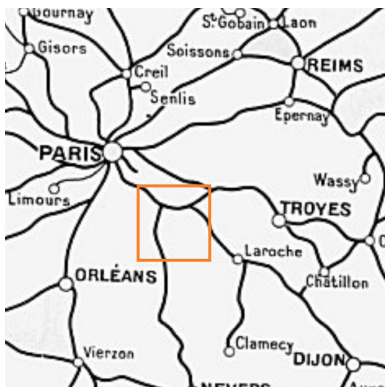
des exploitations de plus grande dimension, ce qui est encore visible dans les entités paysagères. Egreville devient alors un centre ferroviaire où transitent notamment les betteraves dirigées vers les sucreries de Souppes et de Montereau, mais aussi les bois de mines et les cliquarts<sup>16</sup>. Jusqu'à 300 citadins empruntaient quant à eux ces trains pour rejoindre la ville.

Ces voies mécaniques peuvent être à l'origine de nouveaux quartiers, comme à Dordives par exemple, qui développent le territoire et créent parfois un territoire récréatif où s'installe un habitat de type villégiature. La gare d'Egreville est ainsi décrite par Paul Quesvers, archéologue et journaliste, dans son ouvrage *De Montereau à Châteaue-Landon* paru en 1889 « Egreville ! deux heures d'arrêt !! tout le monde descend !!! » Nous ne sommes que trois voyageurs, mais au-devant de nous, se précipitent trois garçons d'hôtel à casquettes, galonnées d'argent et portant l'inscription de leurs maisons respectives, en lettres non moins d'argent : Hôtel Saint-Martin — Hôtel de France — Hôtel du Lion-d'Or. On se croirait dans une grande ville ou tout au moins dans une ville d'eaux (...) Ils [les habitants] voient, dans l'ouverture de la ligne nouvelle, un moyen assuré d'accroître le commerce et la population de leur commune et qui sait?... peut-être de redevenir, quelque jour, le chef-lieu du canton. »<sup>17</sup>. Un nouveau type d'habitats, de population mais aussi d'activités se développent

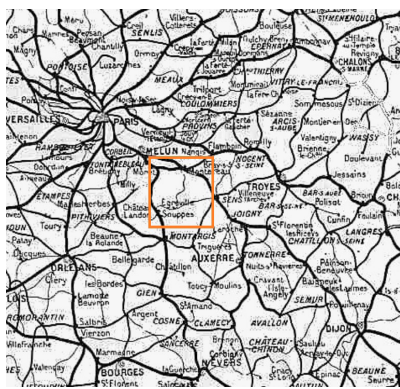
16. Calcaire grossier se présentant en couche et utilisé comme pierre à bâtir

17. Source : <http://decouverte-bocage-gatinais.fr/051128.php?fin#voir>

Réalisation : Jean-Eudes Tilloy, IAU1dF



Carte des réseaux ferrés de 1870 (grands axes)



Carte du Grand Chaix 1910 - 1920 où apparaissent les lignes Château-Landon / Sens et Montereau / Egreville

## 2. Les villes, villages et trames urbaines du Bocage Gâtinais

La localisation du territoire en position de marche a permis le développement du Bocage Gâtinais. Cette histoire, et cette géographie, expliquent le maillage de villes et villages actuels, leur implantation, leur type et leurs évolutions. Ainsi la mémoire de ce territoire est encore lisible à travers la morphologie de ces entités qu'il convient de valoriser.

alors dans ces villes desservies par le train. Ce ne sont alors plus seulement les populations rurales qui y vivent mais aussi des populations urbaines dans du bâti qui n'a que pour fonction l'habitat et non l'activité. Cependant, le Bocage Gâtinais, à l'écart des villes industrielles et tout de même peu desservi par le chemin de fer, n'a que peu été touché par l'industrialisation.

Au XX<sup>e</sup> siècle, l'arrivée de l'automobile et le développement de grands axes de circulation ont concurrencé sérieusement le chemin de fer qui s'arrêtera en 1959 et ont renforcé ces aspects de franges de territoire. Les nationales 6 et 7 en limites est et ouest du plateau ont accentué ce caractère de territoire de passage sur son pourtour sans toutefois le desservir. Le Bocage Gâtinais se retrouve encore en situation d'entre-deux.

La traversée de l'autoroute A6 en cœur du territoire mais sans échangeur sur cette portion, l'A77 à l'ouest, l'A19 au Sud et l'A5 à l'est forment les nouvelles bordures d'un territoire qui subit de plus en plus la pression foncière en périphérie des agglomérations telles que Sens, Courtenay ou Montargis. En effet, après la période d'émigration rurale vers les villes, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1960 - 1970, le Bocage connaît une forte croissance, en partie du fait de l'extension de la métropole francilienne. Entre 1975 et 2006, la population du Bocage Gâtinais a fortement augmenté. Cette croissance s'est surtout faite au profit de l'habitat, notamment l'habitat de type pavillonnaire en lotissements, sans que l'activité économique ait crû dans une même proportion. Le développement du territoire s'est alors fait de manière déséquilibrée. Les extensions urbaines non maîtrisées fragilisant l'intégration architecturale et paysagère mais aussi l'intégration sociale d'une population qui ne travaille plus sur place et le développement de la grande culture aux dépens des petites exploitations ont affaibli le territoire et lui ont fait perdre une partie de son dynamisme. La volonté actuelle et locale de mettre en place un PNR vient de cette nécessité de rétablir l'identité et l'équilibre du territoire.

### a. Occupation du sol

#### Hiérarchie des villes, villages et hameaux

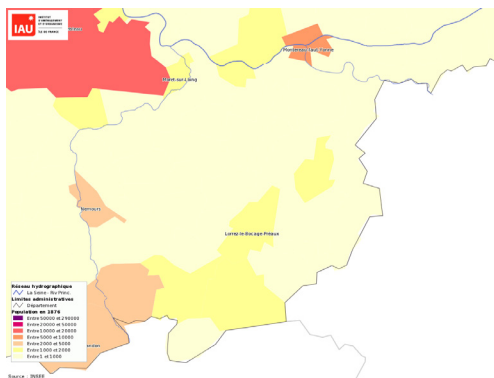
Le territoire se structure autour d'une hiérarchie de villes, villages et hameaux, assez visible. Huit villes importantes se situent sur le pourtour du Bocage Gâtinais: Dordives (3 050 habitants), Pont-sur-Yonne (3 260 habitants) Ferrières-en-Gâtinais (3 460 hab.), Courtenay (3 990 hab.), Moret-sur-Loing (4 318 hab.), Villeneuve-sur-Yonne (5 315 hab.) et deux plus importantes, Nemours (12 800 hab.) et Sens (25 140 hab.).

En cœur de plateau, les entités urbaines sont plus petites (quelques centaines d'habitants), hormis cinq bourgs qui se distinguent et qui maillent l'espace: Voulx (1 745 hab.), Lorrez-le-Bocage-Préaux (1 252 hab.), Egreville (2 182 hab.), Chéroy (1 615 hab.) et Saint-Valérien (1 698 hab.)<sup>18</sup>.

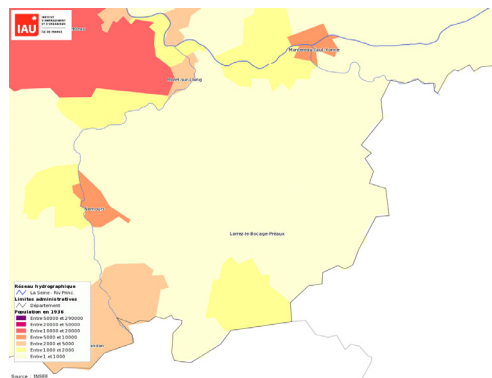
La croissance de la population a suivi l'évolution du mode de vie: d'une population très rurale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec une implantation humaine assez importante autour de Lorrez-le-Bocage et Egreville, les villes et leurs agglomérations ont finalement crû alors que la population reculait dans les terres. Une urbanisation quasi continue se développe le long du Loing et de la Seine tandis que Nemours et Montereau se développent. Finalement, en 2009, les bourgs (Lorrez-le-Bocage, Egreville et Voulx) sont peu à peu reconquis.

18. Données 2011, Insee

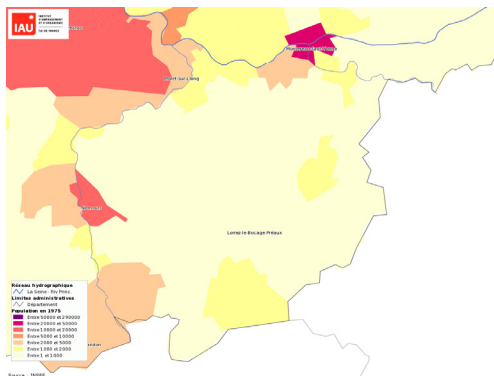




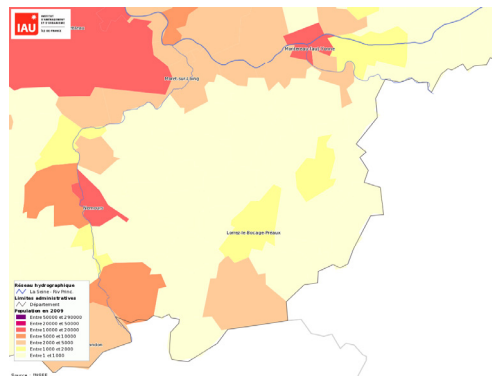
Population de la partie Ile-de-France du Bocage en 1876



Population en 1936, Ile-de-France

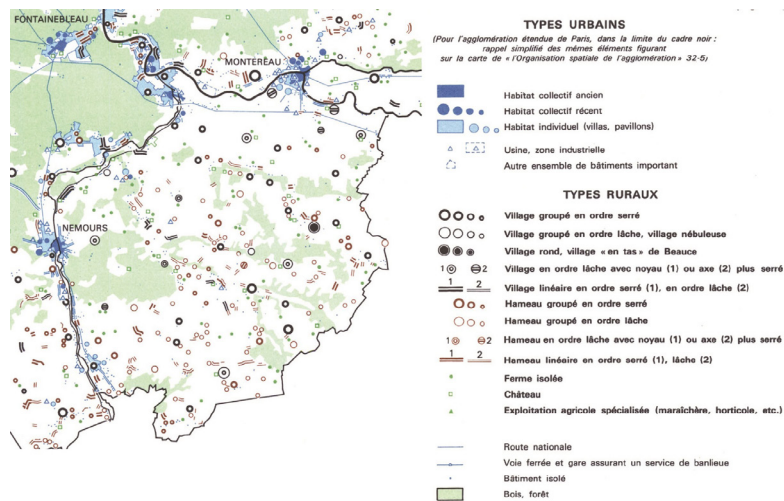


Population en 1975, Ile-de-France



Population en 2009 (Extrait du Visiau Population, « La population de 1876 à 2009 ») Ile-de-France

Autrement ce sont surtout de petits villages qui maillent le territoire. Si chaque commune possède son lot de hameaux, ils sont relativement peu nombreux, sauf en certains secteurs, ce qui est la marque de types d'exploitations différents par le passé. Un noyau principal regroupe souvent moins d'une dizaine de hameaux. Sur la partie seine-et-marnaise du Bocage, les villages et hameaux sont répartis de façon relativement homogène et son beaucoup plus nombreux que dans le Gâtinais français. La plupart des villages sont ainsi espacés de 2 à 4 kms, offrant un finage assez serré. Cela est dû en partie à la définition même du bocage, qui suppose un habitat dispersé fondé sur des cultures de taille moyenne. Ainsi la forme récurrente des villages et hameaux est celle de villages groupés en ordre lâche, quelques villages groupés en ordre serré et des hameaux linéaires le long des rivières.



Cette carte de la partie Seine-et-Marnaise du Bocage Gâtinais correspond à la situation au début des années 1960, c'est-à-dire une époque où la France rurale était encore assez présente. La présence de hameaux est bien visible autour des vallées. (Extrait de l'Atlas, réalisé sous la direction de Jacqueline Beaujeu-Garnier, Atlas de Paris et de la région Parisienne, Edition Berger Levrault, Paris 1967)

## Les ensembles urbains et ruraux traditionnels

### • Les linéaires urbains et ruraux

Il convient de distinguer ici les linéaires urbains des linéaires ruraux.

#### Linéaires ruraux

La plupart des cœurs de villages anciens du Bocage Gâtinai en ordre serré, présente des linéaires traditionnels qui contribuent à l'identité locale: les linéaires ruraux présentent ainsi fréquemment une alternance entre pignons et murs gouttereaux, percés ou non de portes cochères; le tout formant des ensembles homogènes. Leur gabarit est principalement constitué de bâtiments R+I ou R+I+C.

L'enjeu principal qui pèse sur les villages du Bocage est de bien maintenir en centre bourg ce type de linéaire et de le reprendre ou s'en inspirer là où des extensions sont attendues. Or nombreuses sont celles qui se font actuellement sous forme de lotissements avec implantation d'un bâti plus lâche, souvent en milieu de parcelle, sans alignement du front bâti, c'est à dire qu'est appliqué le modèle de pavillon de banlieue à des espaces auxquels il est souhaitable de conserver leur caractère rural. Il s'agit de s'inscrire en continuité avec la forme urbaine existante, plutôt que de tendre vers une banalisation.

#### Linéaires urbains

Il existe plusieurs types de linéaires urbains:

- Ceux de cœurs de bourg présentent une homogénéité due à la régularité de leur forme puisqu'ils sont composés d'un bâti principalement mitoyen, présentant le même gabarit (dans le Bocage, principalement R+I+C; combles souvent dotés de lucarnes ou gerbières) avec façade sur rue et constitués majoritairement de maisons de bourg, régulièrement dotées de portes cochères, et de maisons élémentaires. Il y a en principe une unité dans les ouvertures, dans les volets, unité de matériaux, de formes, ..., qu'il convient de préserver notamment lors des travaux de rénovation. Les faîtes des toitures, généralement filants, doivent être également préservés. Des commerces en rez-de-chaussées viennent parfois animer les façades. La déprise commerciale des bourgs rend pourtant ces ensembles assez fragiles et pose la question de la reconversion de ces locaux. Comment? Pour quel usage?

- Les linéaires urbains d'entrée de bourg présentent un bâti souvent plus modeste, constitué par les extensions successives de la ville. Il s'agit alors de linéaires qui se sont développés le long des axes principaux et qui « poursuivent » la poussée de la ville, sans profondeur (une voie unique d'entrée de ville). Il peut s'agir alors surtout d'un linéaire de maisons mitoyennes, R+C (avec ou sans lucarne), ayant façade sur rue. La prolongation de ces linéaires est menacée par des habitations, de type pavillonnaire, qui viendrait rompre la composition continue de la ville.



Un exemple de linéaire rural en ordre serré mêlant murs gouttereaux et pignons sur rue. Lorrez-le-Bocage-Préaux, rue près de l'église

Julie Missonnier, IAU ÎdF



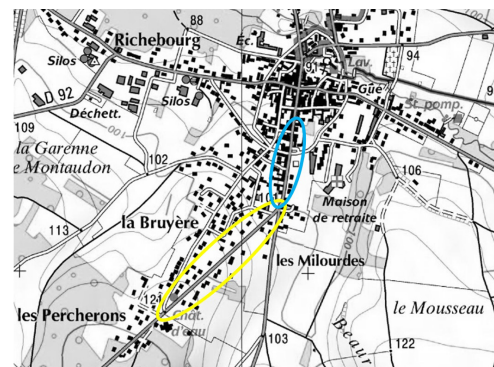
Linéaire rural en ordre lâche avec des murs de jardin reliant entre elles les habitations à Villecerf.

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Un exemple de linéaire urbain : ce linéaire du centre urbain d'Egreville est caractéristique des linéaires de bourgs avec ses bâtiments dont le rez-de-chaussée est occupé par des boutiques.

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Sur cette carte on observe les évolutions des linéaires urbains : le cœur de bourg avec ces linéaires serrés, formant une masse compacte (ordre serré), les linéaires d'entrée de bourg sont bien visibles le long des pénétrantes, sans épaisseur (en bleu) et encore au-delà le linéaire d'entrée de ville devient de plus en plus lâche jusqu'à sa transformation progressive en zone pavillonnaire (en jaune)

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Linéaire urbain à Voulx, présentant des façades de maisons de bourg R+I, conférant une certaine homogénéité à la rue.

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Linéaire de maisons élémentaires d'entrée de bourg à Ferrières-en-Gâtinai, présentant un bâti R+C avec des caves semi-enterrées.

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



– Les quartiers pavillonnaires et les linéaires de quartier de gare : autres types de linéaires urbains, ceux des quartiers pavillonnaires qui ont pu se développer à la suite de l'arrivée du chemin de fer et des stations dans le Bocage Gâtinais. Ce sont des pavillons construits principalement à la fin du XIX<sup>e</sup> / début du XX<sup>e</sup> siècle et qui présentent des fronts bâtis composés de murs abritant des jardins et des façades sur rue soit en retrait, soit ayant pignon sur rue et dont l'entrée se fait par le jardin. La principale caractéristique de ces linéaires est de présenter un tissu très lâche avec des constructions assez homogènes dans leur style et leurs matériaux. A la différence des linéaires d'entrée de bourg anciens, une place importante est faite ici aux jardins.

### • Les places

Il faut faire également la distinction entre les places des villages ruraux et les places urbaines.

#### Place des villages ruraux

La place du village est un élément récurrent dans le Bocage Gâtinais, comme en général en Ile-de-France où les places avaient des fonctions bien définies et notamment servaient à regrouper les troupeaux. A noter spécialement les places triangulaires plantées, souvent en entrée de bourg, qui contribuent au verdissement des villages. Actuellement, elles conservent leur intérêt pour l'aménagement de l'espace puisqu'elles correspondent souvent à des intersections. La question est de savoir à la fois préserver cet héritage patrimonial des pratiques anciennes et leur donner de nouvelles fonctions (marché, stationnement, lieu de sociabilité...).

#### Places urbaines

Les places urbaines jouent un rôle important dans l'organisation de la ville : elles expriment la centralité, créée autour de l'église, de la mairie ou des équipements principaux et sont des lieux d'animation, d'échanges et de convergence des différentes rues. C'est souvent autour de ces lieux que s'articulent des linéaires avec des commerces en rez-de-chaussée, cœur de l'animation et de la vie économique du bourg. Actuellement, de forts enjeux reposent sur ces places urbaines : il s'agit de préserver ces ensembles homogènes qui présentent des gabarits, des matériaux et des ouvrants semblables mais aussi de maintenir l'activité et le commerce dans des lieux où ils ont tendance à disparaître. Il convient aussi de voir comment peuvent évoluer les maisons à commerce de manière à leur redonner une nouvelle fonction tout en préservant leur identité et celle de la commune et d'envisager peut-être une certaine réversibilité d'usage.



Linéaire de pavillons dans le quartier de gare de Dordives

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Place de Vallery, un environnement à garder

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Place de la Brosse

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Place à Pont-sur-Yonne avec ses immeubles mitoyens, souvent R + 2, et des commerces en pied

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Place Massenet à Egreville articulée autour de la Halle et de l'église

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Ancien cimetière de Chevannes aujourd'hui transféré en arrière de l'église. La place libérée forme ainsi le parvis autour de l'église

AHVOI

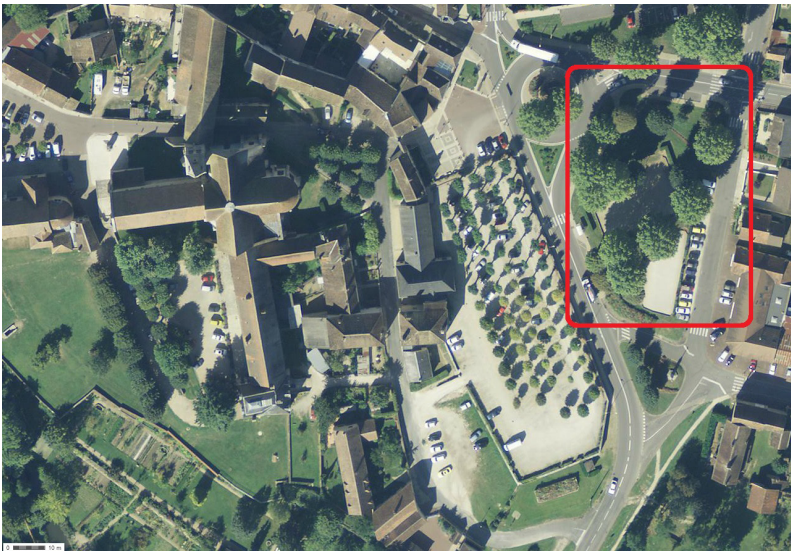
## Places particulières

Certaines places ont joué des rôles spécifiques dans l'histoire de la ville. Ainsi, suite au transfert de nombreux cimetières qui entouraient les églises vers l'extérieur des villages, de nombreuses placettes ont émergé, formant aujourd'hui un parvis autour de ces monuments. Par ailleurs, des champs de foire étaient destinés à accueillir des événements particuliers et sont restés en l'état (à Ferrières-en-Gâtinais, le « Champ royal »...). Ces espaces publics situés initialement hors les murs peuvent aujourd'hui permettre de recréer de nouvelles centralités dans les bourgs en les réaménageant en fonction des tissus bâtis alentours.



Situé à l'entrée du bourg, l'ancien champ de foire d'Egreville (Place du champ de foire) est toujours planté et accueille un parc de stationnement

Amélie Rousseau, IAU rlf



Le Champ Royal, à la jonction entre la ville fortifiée et ses faubourgs., à Ferrières.

Amélie Rousseau, IAU rlf

## b. Typologie des villes, héritage de l'histoire

Certaines villes doivent leurs particularités aux circonstances historiques.

### Les villes fortifiées

Marquées par sa position de frontière entre royaume de France et Comtés de Champagne et de Bourgogne, un certain nombre de villes fortifiées ont été bâties dans le Bocage. Celles-ci ont hérité de formes particulières liées aux enceintes, avec souvent la constitution de mails ou avenues plantées là où se tenaient les anciens murs. Vestiges de remparts, constructions renforcées, imbrication des rues et du bâti... L'architecture et le type de constructions réalisés représentent bien ces villes. Les villes fortifiées, quand elles ont traversé les siècles, présentent un bâti dans lequel s'entremêlent plusieurs époques. Elles témoignent d'une histoire longue qui est aussi souvent celle du territoire qui les entoure. Les parcelles sont ainsi souvent imbriquées donnant des formes urbaines originales qu'il convient de préserver. Le réseau viaire présente de nombreuses rues sinueuses. La forme de l'enceinte est en principe toujours perceptible.

Moret-sur-Loing a ainsi été acquise auprès du duc de Bourgogne par Philippe 1<sup>er</sup> (v. 1053-1060-1108), Louis VI (v. 1080-1108-1137), Louis VII (v. 1120-1137-1180) puis Philippe-Auguste (v. 1165-1180-1223) protègent peu à peu la ville et l'entourent de fortifications. Les remparts avec ses tourelles et ses portes fortifiées, le donjon... sont autant d'éléments patrimoniaux qui marquent cette ville fortifiée. De toutes les villes fortifiées médiévales du territoire, c'est Moret-sur-Loing qui a conservé le plus de vestiges.



Poterne à Moret-sur-Loing

Philippe Montillet, IAU rlf



Porte fortifiée de Moret-sur-Loing

Philippe Montillet, IAU rlf

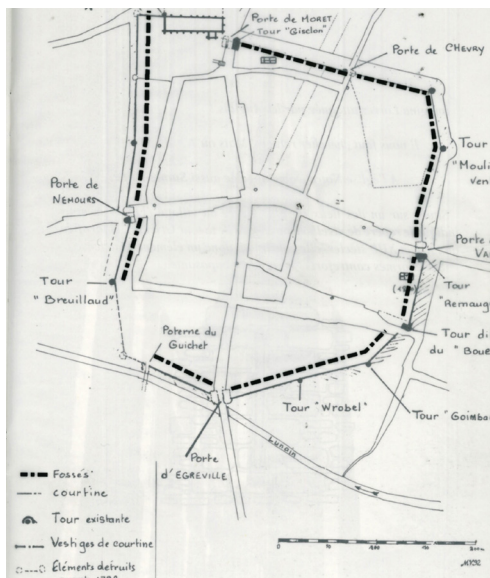




Philippe Morillet, IAU ÎdF

Linéaire de maisons élémentaires d'entrée de bourg à Ferrières-en-Gâtinais, présentant un bâti R+C avec des caves semi-enterrées.

A Ferrières-en-Gâtinais, il y eut deux forts. L'un est antérieur au X<sup>e</sup> siècle, le Fort du couvent; le second a été construit au X<sup>e</sup> siècle autour de l'église Saint-Eloi mais fut détruit lors de luttes fratricides entre Geoffroy-le-Barbu et Foulque le Réchin. Le premier fort fut abattu par Théodoric, reconstruit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par Philippe-Auguste puis de nouveau détruit pendant la guerre de Cent ans, même s'il en subsiste une partie entre l'église de Bethleem et les bords de la Cléry. Les pierres restantes permirent la reconstruction de l'abbaye. Quant aux enceintes actuelles de la ville elles datent de François I<sup>er</sup> souhaitant protéger les pèlerins venant à Ferrières. Deux enceintes entouraient respectivement l'abbaye et la ville. Un certain nombre d'éléments patrimoniaux en sont encore visibles aujourd'hui: vestiges de la porte Saint-Macé, vestiges de rempart, abbaye fortifiée...<sup>19</sup>



Carte extraite de: A la découverte de Lorrez-le-Bocage de Loris Super Luriam. AHVOL

Les anciennes fortifications de Lorrez-le-Bocage dont le plan est toujours lisible de nos jours.

– D'autres villes comme Voulx, Chéroy ou Lorrez-le-Bocage gardent des vestiges partiels de leurs anciennes fortifications mais ont été davantage modifiées. A Lorrez-le-Bocage, le plan est encore bien lisible. Cela est important car, dans la perspective d'extension de la commune avec de nouveaux quartiers lotis, il est nécessaire de prêter attention à ces anciennes morphologies pour venir les prolonger plutôt que d'étendre la ville sans continuité. C'est ainsi que les bourgs croissent naturellement.



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Linéaire de maisons élémentaires d'entrée de bourg à Ferrières-en-Gâtinais, présentant un bâti R+C avec des caves semi-enterrées



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Rue Jules Jardin à Egreville : un mail planté à l'emplacement des anciennes enceintes de la ville



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Tour Gisclon, ancienne porte de la ville fortifiée aujourd'hui transformée en habitat, à Lorrez-le-Bocage.



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Ancienne promenade hors les murs à Ferrières-en-Gâtinais, aujourd'hui vaste esplanade plantée, servant de parc de stationnement

<sup>19</sup>. D'après Ferrières-en-Gâtinais, Promenades dans le passé

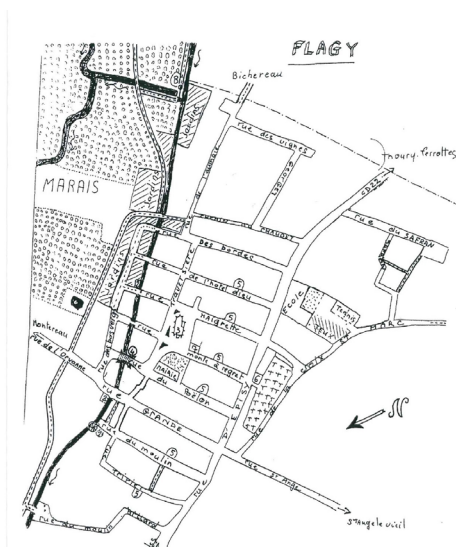
## Les villes neuves



Les rues de Flagey, toutes parallèles entre elles, convergent vers la rivière détournée

Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Le mouvement communal se développe au XII<sup>e</sup> siècle : certains seigneurs ou le roi lui-même créent des agglomérations nouvelles, auxquelles ils accordent des franchises pour y attirer de nouveaux habitants. Ils espèrent augmenter leurs ressources grâce au travail de ces populations mais surtout asseoir leur autorité sur le territoire et éventuellement faire concurrence à leurs voisins. Nombre de ces « villes neuves » ont, en effet, été fondées à côté de cités existantes mais relevant d'un autre seigneur. Leur plan est toujours extrêmement régulier et des murailles les entourent. Elles sont la marque d'une volonté colonisatrice et du développement économique de cette époque. Louis VII le Jeune, roi de France au XII<sup>e</sup> siècle, contribua particulièrement au développement de ces villes-neuves à travers la Charte de Lorris permettant de tenir la marche entre Champagne et Royaume de France.



Plan de Flagey : la lecture de l'ancienne ville neuve est encore parfaitement perceptible.

Plusieurs villes-neuves ont été créées dans le Bocage Gâtinais, Flagey apparaît comme l'exemple le mieux préservé et le plus lisible. En 1177, le Roi Louis VII décide de bâtir une ville neuve en demandant la cession de terres appartenant à Hugues de Marolles. Flagey est alors construite sur le modèle des villes neuves avec des rues parallèles descendant jusqu'à la rivière, elle-même détournée de son cours. Les rues sont dotées chacune d'un puits commun. Les fortifications, murs et tourelles ont été détruites au XIX<sup>e</sup> siècle. Les seuls héritages du XII<sup>e</sup> siècle sont l'Eglise, le Moulin dont les origines datent du XIII<sup>e</sup> siècle mais plusieurs fois reconstruit, et les caves médiévales.

## Les villes de foires

Un certain nombre de foires si nécessaires à la vie économique jusqu'au développement des transports rapides, notamment ferrés, ont animé le Bocage Gâtinais. Leur origine date du Moyen-Age. Certaines ont amené à l'édification de halles couvertes. La plus célèbre actuellement est celle d'Egreville, classée au titre des monuments historiques en 1912, plusieurs fois reconstruite. Des villes comme Chéroy ou Bransles ont aussi eu leur importance commerçante. Bransles accueillait ainsi trois foires annuelles, dites foires des rois, du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (en 1833, 100 000 moutons y sont vendus<sup>20</sup>). Ces foires trimestrielles ont influencé le développement économique et démographique de ces villes.

Seule la halle d'Egreville, qui perpétue la tradition de la foire à la volaille, est encore debout et toujours utilisée par un marché forain régulier. La ville comprend encore un certain nombre de vestiges issus du XVI<sup>e</sup> siècle, comme certaines maisons sur la place Massenot ou le château d'Anne de Pisseleu, considérablement remanié et endommagé au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.

A Flagey, il existait une halle pour la foire à bestiaux annuelle qui n'a pas survécu à la guerre de Cent ans.



Halle d'Egreville

Mairie de Flagey

Philippe Montillet, IAU ÎdF



La halle conserve toujours sa fonction de marché.

Philippe Montillet, IAU ÎdF

20. Source : Promenade en Gâtinais, AHVOL



## Villes et eau

Le rapport des villes et villages à l'eau est particulier. Dans un territoire de bocage où l'eau est très présente que ce soit par les rivières qui le sillonnent ou par son sous-sol très profond (comme en témoignent les puits à treuil omniprésents dans le Bocage Gâtinai), certaines des communes se sont organisées autour de l'eau. Des villes comme Ferrières-en-Gâtinai ou Voulx se sont installées à proximité d'un cours d'eau qui a contribué à leur développement, d'où parfois la création de biefs ou de circuits de canaux, noyau de leur organisation. L'église de Voulx côtoie ainsi l'Orvanne canalisée tandis qu'en amont se trouve un « chemin des lavandières » organisé autour du lavoir communal. A Flagy, ce rapport à l'eau est aussi évident puisque chaque rue débouche sur le cours détourné de l'Orvanne sur lequel de nombreux lavoirs individuels et communaux avaient été installés autour de la rivière. A Paley, plusieurs moulins, aujourd'hui tous transformés en habitat, ont été édifiés sur un bief du Lunain.

Des canaux ou des détournements de cours d'eau peuvent aussi avoir été réalisés pour faciliter des activités : à Ferrières, une fausse rivière est ainsi créée, alimentant moulins, lavoirs et tanneries. A Nemours, la boucle du Loing a permis une implantation défensive de la ville.



Manuel Pruvost-Bouvier, IAU ÎdF

Moret-sur-Loing, une ville défendue par le Loing



Manuel Pruvost-Bouvier, IAU ÎdF

Moret-sur-Loing, une ville construite autour du Loing



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

A Flagy, l'ensemble des rues sont perpendiculaires au bief et y mènent toutes



A Nemours, un circuit de l'eau très spécifique entre Loing et canal du Loing et une installation de la ville dans une position stratégique : l'une des boucles de la rivière



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Chemin des Lavandières à Voulx



« Ferrières en Gâtinai, Promenades dans le passé »

La « fausse rivière » de Ferrières-en-Gâtinai, permettant d'alimenter moulins et lavoir à l'intérieur des murs « Ferrières en Gâtinai, Promenades dans le passé »



### 3. Datation du patrimoine bâti dans les villes et villages

Comme habituellement dans les territoires ruraux, le patrimoine bâti du Bocage Gâtinais est relativement récent. Il date majoritairement de l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout de la période mi XIX<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup>, période à laquelle les campagnes françaises ont été les plus peuplées. Néanmoins quelques particularités peuvent être notées.

#### La place importante du patrimoine préhistorique

La première partie de cette étude évoque l'occupation humaine dès la préhistoire. De ce fait, un certain nombre d'éléments patrimoniaux datent du paléolithique et du néolithique (menhirs, polissoirs...).

Cela explique par exemple que Nemours possède un Musée de préhistoire au rayonnement dépassant le cadre de la ville et du département. Un circuit reliant tous les vestiges et incluant ce Musée comme l'exceptionnel site de Pincevent contribuerait à donner à ce territoire une originalité certaine. La relative concentration de ce patrimoine rendrait cela possible.

#### Epoque médiévale

La période médiévale a laissé le patrimoine bâti le plus ancien. C'est notamment celui des églises dont les premières constructions conservées remontent au XII<sup>e</sup> siècle même si beaucoup ont également fait l'objet de remaniements plus récents. Il faut y adjoindre les vestiges de quelques abbayes (Cercanceau, par exemple) ou fermes monastiques (Trin, par exemple). Le Moyen-Âge a aussi laissé des châteaux-forts (comme Challeau ou Mez-le-Maréchal). Parmi ces derniers, certains ont été par la suite modifiés et agrandis comme à Vallery où la période médiévale reste encore bien lisible, d'autres ont été plus ou moins détruits (Paley, Egreville) ou transformés en ferme (Challeau).

#### Epoque classique et contemporaine (du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle)

Dans les villes il est possible de distinguer des constructions plus anciennes que celles des bourgs ruraux. Tel est le cas, par exemple, à Ferrières-en-Gâtinais ou à Moret-sur-Loing, où quelques maisons sans doute datent du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur certaines il y a des dates portées.

Toutefois, la majorité du bâti du Bocage gâtinais a été constitué à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, lié au développement des villages et de l'agriculture. Il s'agit principalement d'un bâti vernaculaire et rural mais parfois aussi plus urbain comme la création de maisons de bourg ou de villégiatures dans les bourgs.



A Ferrières-en-Gâtinais, pignon d'une maison antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle



Toujours à Ferrières-en-Gâtinais, date portée sur une maison de la rue de la Pêcherie -début du XVII<sup>e</sup> siècle



Maisons à pan de bois avec pignon sur rue à Moret-sur-Loing



Inscription d'une date portée sur une ferme : l'essentiel du bâti rural du Bocage Gâtinais date du XIX<sup>e</sup> siècle



## II. Typologie des patrimoines recensés

L'actuel espace d'étude du projet de PNR du Bocage Gâtinais est situé sur trois départements, pourtant cela n'empêche pas le patrimoine bâti de présenter des caractéristiques communes. Cela provient du territoire lui-même qui a été la source de certaines activités et dont il n'est, finalement, que l'aspect visible. Le patrimoine est le reflet de la mémoire du territoire.

Le patrimoine vernaculaire est riche, varié, puisque lié à des fonctions. Ainsi une approche typologique est nécessaire.

Il faut distinguer entre le bâti essentiellement fonctionnel des maisons rurales, des fermes, des équipements notamment publics (en particulier les écoles, les mairies), des édifices spécialisés souvent liés à des pratiques rurales, mais aussi industrielles ou pré-industrielles; les petits monuments, c'est à dire les croix, les lavoirs, les puits; et les ouvrages d'art notamment les ponts...

Toutefois, avant d'entreprendre le diagnostic de ces différents éléments patrimoniaux, il convient d'en dégager les caractéristiques principales qui s'y retrouvent, qu'elles concernent les matériaux ou les gabarits de ces différents objets.

### Caractéristiques techniques spécifiques

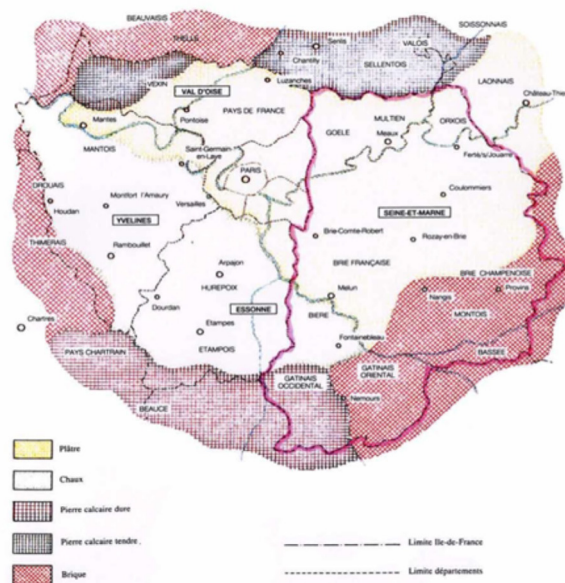
Si les différents types de bâti marquent certaines spécificités du Bocage Gâtinais, il est important de prendre également en compte les procédés constructifs. Ceux-ci sont en effet les reflets d'une histoire locale, que ce soit l'emploi de matériaux issus du sol ou des techniques particulières liées à des savoir-faire. Les considérer dans ce diagnostic permet de veiller à leur réemploi, à la pérennité de ces techniques et à un aménagement cohérent.

#### a. Matériaux

L'emploi de certains matériaux témoigne de l'utilisation du sous-sol et de son exploitation. Il relève donc de traditions locales. Parmi ceux-ci, notons l'emploi quasi systématique de la brique vraiment caractéristique du Bocage Gâtinais. Autre élément identifiable, le carreau de craie ou la pierre de Souppes que l'on trouve de façon plus sporadique.

### La brique

La brique utilisée comme parement s'emploie principalement autour des ouvrants et soulignent les éléments majeurs de la construction. Bien que plus rarement, elle est aussi employée comme procédé de construction. La carte des matériaux employés en Ile-de-France, ci-dessous, témoigne bien de cet emploi de la brique si particulier dans le Bocage Gâtinais.



Carte de valorisation du bâti ancien - Seine et Marne



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

L'emploi de la brique comme décor dans le Bocage Gâtinais

La présence de la brique, plus ou moins marquée selon les territoires (du simple encadrement de fenêtres, à l'encadrement poursuivi par des « aiguilles », à la façade entièrement en briques). Une variante : la brique vernissée, utilisé pour faire de véritables décors.

## Le carreau de craie

L'emploi de la craie pour un certain nombre de bâtiments, surtout au cœur du Bocage Gâtinais, confirme l'utilisation de matériaux locaux.



Bernard Coucheteur, IAU ÎdF

Détail de briques sur l'église de Saint-Sérotin (89)



Bernard Coucheteur, IAU ÎdF

Une maison avec façade en briques - rue de la République à Sens (89) avec un appareillage classique



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Mur en craie à Vallery



Philippe Montillet, IAU ÎdF

A Chéroy, une façade en briques avec un appareillage complexe



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Façade en briques à Flagy



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Vaste grange au Hameau de l'Ecarris (D 68 aux alentours de Saint-Valérien). Bel appareillage régulier avec la craie et le chaînage en brique



Bernard Coucheteur, IAU ÎdF

Façade de maison rurale (bloc à terre) avec chaînage en briques aux Régipaux - Egriselles le Bocage (89)



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Sur une maison de bourg, utilisation de la brique, pour les entourages des portes et fenêtres, mais aussi pour les chaînes d'angle à Chevry-sur-le-Bignon



Bernard Coucheteur, IAU ÎdF

Des briques encadrant un œil de bœuf - Les Régipaux - Egriselles le Bocage



Julie Missommier, IAU ÎdF

Détail d'une maison à Saint-Sérotin (89)



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Briques utilisées pour l'habitat mais aussi pour les équipements- Lavoir sur l'Orvanne avec briques vernissées à Dollot (89)



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Mur en craie



## La pierre de Souppes

Les carrières de Souppes, toujours en activité, extraient ce type de calcaire qui est ensuite taillé puis sert à l'appareillage de la façade. La pierre se retrouve ainsi particulièrement sur la frange ouest du territoire.

## La tuile

Élément caractéristique du Bocage Gâtinais, quasiment l'ensemble des toitures du bâti (qu'il soit fonctionnel, habitat ou équipement public) est en tuiles plates.

Deux tuileries sont encore visibles sur le territoire : une à Brannay, en ruines, et celle de Bezanleu aujourd'hui abandonnée mais inscrite au titre des monuments historiques en 1989 et qui a fonctionné jusqu'il y a peu et encore parfois pour des démonstrations.

Par le passé, un grand nombre de tuileries locales ont fourni les tuiles nécessaires aux couvertures. L'arrivée des tuiles mécaniques a mis fin à la production locale.

## Autres matériaux

La présence également du grès et du silex qui affleurent sur le sol du Bocage Gâtinais est identifiable sur un certain nombre d'éléments (socle de croix, murets...).

Le bois, employé de façon plus résiduelle, se trouve parfois utilisé, notamment sur des lavoirs ou plus classiquement pour les parois des hangars du XIX<sup>e</sup> siècle.

## b. Formes

L'ensemble des formes traditionnelles sont aussi à prendre en considération : gabarits du bâti, formes des ouvrants (fenêtres, porches, volets...)... confèrent leur typicité au Bocage Gâtinais. En dehors des pavillons, les maisons rurales du Bocage Gâtinais ont des toitures en bâtière à angle bien affirmé.

## Gabarits

Ainsi peut-on constater que l'essentiel du bâti de bourg n'excède que rarement le R+1 avec ou sans comble. Dans des villes du Bocage Gâtinais, comme Courtenay ou Moret-sur-Loing, les parcelles sont plus étroites et les maisons ou immeubles atteignent le R+2.



Mur en pierres de Souppes à Dordives

Philippe Monillet, IAU ÎleF



Pavillon à façade en pierres de Souppes à Dordives

Amélie Rousseau, IAU ÎleF



Mur d'enceinte du château de Villeniard à Vaux-sur-Lunain (77)

Bernard Couchelet, IAU ÎleF



Mur en grès au musée Bourdelle d'Egreville

Philippe Monillet, IAU ÎleF



Un lavoir à Bazoches-sur-le-Betz. Dans ce cas bien spécifique du fait de la proximité de l'eau, le soubassement en pierre revêt une grande importance.

Philippe Monillet, IAU ÎleF



Hangar en bois à Chuelles

Amélie Rousseau, IAU ÎleF



Façades R+0 et R+1 à Thoury-Férottes

Amélie Rousseau, IAU ÎleF



Façades R+2 à Courtenay

Amélie Rousseau, IAU ÎleF

## Forme des ouvrants

La forme même des ouvrants permet d'identifier un territoire. Ainsi est-il possible de recenser certains types caractéristiques telles que des portes à imposte, des lucarnes habituellement en bâtière, des portes cochères à arc de plein cintre, des fenêtres à arc cintré, des volets semi-persiennés en rez-de-chaussée et entièrement persiennés à l'étage... Avec évidemment l'usage de la brique autour de tous les ouvrants, caractéristique principale du Bocage Gâtinais.



Lucarnes engagées avec entourage brique, Chevry-sous-le-Bignon

Amélie Rousseau, IAU îdF



Fenêtres à arcs surbaissés et entourage en briques au Bignon-Mirabeau

Amélie Rousseau, IAU îdF



Porte cochère à arc cintré, volets semi-persiennés en rez-de-chaussée, persiennés à l'étage et jours de comble ronds à Egreville

Amélie Rousseau, IAU îdF



Portes à imposte à Rosiers

Amélie Rousseau, IAU îdF

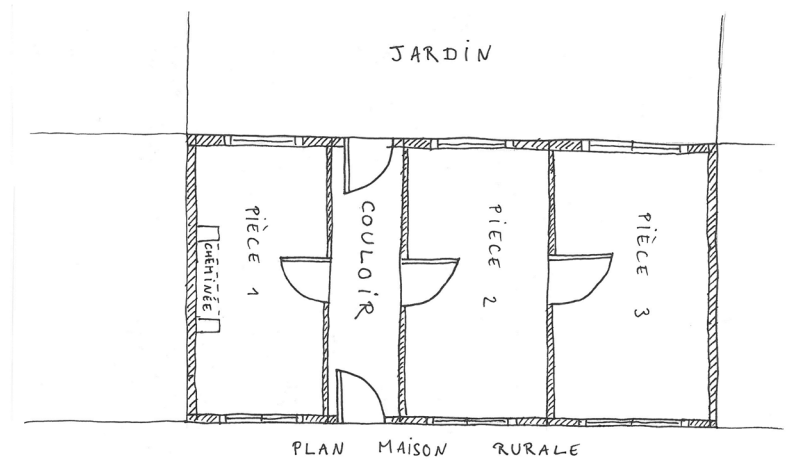


# I. Le bâti d'habitation

La principale caractéristique du bâti d'habitation serait d'en dépendre la modestie : de petit gabarit, souvent de faible hauteur, ses matériaux sont eux aussi simples : enduit, moellons, pierre calcaire, cliquarts... Pourtant ce bâti reflète très souvent une certaine recherche dans la symétrie, l'ordonnance et dans l'emploi systématique de la brique de décor.

## a. Maisons rurales

Les maisons rurales sont les témoins d'activités modestes et de procédés de construction simples marqués par l'absence de modénature compensée par les encadrements de briques qui animent les façades. Présentes en grand nombre dans les villages, issues d'une construction purement vernaculaire, elles ont pour la plupart un plan rectangulaire, sont sur un seul niveau et présentent parfois une certaine ordonnance des ouvrants. L'usage de la brique qui habille les façades est récurrent. La plupart de ces maisons disposent également de combles éclairés par des lucarnes (bien souvent à fronton), gerbières ou portes à foin.



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

La porte d'entrée de la maison rurale ouvre sur un couloir (éclairé par l'imposte) qui dessert une pièce d'un côté avec une cheminée et de l'autre côté une ou, plus rarement, deux autres pièces se commandant. Le couloir débouche souvent sur un jardin.



Maison rurale à Flagy

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Maison rurale à Vallery

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Linéaire de maisons rurales à Griselles

Philippe Manillet, IAU ÎdF



Maison rurale au Bignon-Mirabeau

Philippe Manillet, IAU ÎdF

## b. Maisons de bourg

Les maisons de bourg, à la différence des maisons rurales, se reconnaissent par leurs gabarits et leurs modénatures plus ouvragées. Elles comportent habituellement un étage (R+I ou R+I+C) et ont souvent un toit à 4 pentes. Elles se distinguent également par une ordonnance symétrique des ouvrants (porte au centre, nombre de fenêtre identique de part et d'autre) et une réelle recherche dans le décor de la façade (modénature) : corniches et bandeaux en pierre de taille ou en briques, entourages des ouvrants, chaine d'angle, balcon, jeu de matériaux (décor en mosaïques, jeux de briques bicolores par exemple)... sont autant de moyens de distinguer la maison de bourg.

Dans ces maisons toutes marquées par exemple par la symétrie des ouvertures sur la façade, il faut noter quelques particularités qui peuvent servir à les distinguer. Il y a les maisons à balcon en principe situé au centre de la façade à l'étage. Les balcons peuvent avoir des garde-corps intéressants. Pour certaines il y a présence d'une porte cochère qui ouvre sur une cour. Les portes cochères doivent être l'objet d'attention, à la fois pour conserver les portes à battants, mais aussi en cas de travaux qui pourraient être effectués, par exemple pour permettre un passage plus large...



Intéressante maison de bourg, avec date portée (1887) à Pont-sur-Yonne. Motifs de céramiques sur la façade, belle forme travaillée des entourages de fenêtres, briques de différentes couleurs, balcons...

Philippe Montillet, IAU IdF



Maison de Bourg à Vallery avec son balcon central surplombant la porte d'entrée

Philippe Montillet, IAU IdF



Maison de bourg à porte cochère à Lorrez-le-Bocage

Amélie Rousseau, IAU IdF



Intéressant modèle de maison de bourg à Vallery avec sa porte cochère ouvrant sur une cour

Philippe Montillet, IAU IdF



A Vouix, maison de bourg d'angle avec sa corniche et ses frontons triangulaires surmontant les fenêtres

Amélie Rousseau, IAU IdF



Maison de bourg à Vouix, R+I+C, à la parfaite symétrie

Amélie Rousseau, IAU IdF



## c. Pavillons

Un premier développement du bâti plus exclusivement rural mais désormais d'habitation commence dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour croître, notamment, là où il y a à proximité une desserte en chemin de fer.

Les premiers pavillons sont souvent intéressants par leurs détails architecturaux, soit quant à la forme du bâti (porte d'entrée souvent en pignon par exemple), soit quant aux motifs décoratifs (usage de la céramique, du métal...). Le pavillon correspond à un habitat non pas influencé par l'habitat rural mais par celui de la banlieue urbaine. Ainsi il s'accompagne d'un jardin qui en est plus ou moins indissociable, d'où la position des portes donnant sur le jardin et non pas sur la rue comme dans les maisons de bourg.



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Pavillon à Chéroy avec un décor de mur gouttereau en façade sur rue particulièrement ouvragé (motifs géométriques avec les briques, motifs en céramique...)



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Vaste pavillon des années 1940 à Voulx, identifiable de par son plan particulier, son bow-window et son balcon.



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Lotissement pavillonnaire à Dordives, développé suite à l'implantation d'une gare



## d. Maisons de notable

Les maisons de notable se rencontrent quelquefois dans les bourgs du Bocage Gâtinais. Il s'agit de grandes maisons bourgeoises à plan carré reflétant l'influence du notable grâce à leurs matériaux nobles (pierres de taille, ardoises...), à leurs toitures souvent à quatre pentes ou mansardes, à leur modénature particulièrement ouvragée et, ici encore, à la recherche de la symétrie. Les maisons de notable sont souvent construites sur des parcelles assez vastes sur lesquelles des constructions annexes peuvent être implantées (pavillon de gardien, ancienne écurie...). Actuellement, le problème se pose du rachat de ces grandes propriétés souvent divisées en copropriétés et où la parcelle peut être découpée en plusieurs, ce qui provoque des risques de dégradations dus à de nouveaux usages. Pour encadrer les modifications et les changements d'usage, un inventaire communal est nécessaire, notamment grâce à l'article L123-1-5-7<sup>21</sup>.



Amélie Rousseau, IAU 76F

Maison de notable à Ferrières-en-Gâtinais avec sa parfaite symétrie, sa façade en pierres de taille et briques, sa porte d'entrée à deux vantaux surplombés d'un fronton triangulaire, tandis que les fenêtres de l'étage disposent de frontons en arcs surbaissés. Toiture à la Mansart en ardoises.



Amélie Rousseau, IAU 76F

Maison de notable à Egreville dont l'entrée se fait par le jardin par un portail à deux vantaux. La tourelle avec ses oculus témoigne de la recherche architecturale.



Amélie Rousseau, IAU 76F

A Flagy, maison de notable avec une toiture à quatre pentes en ardoises, épis de faîtage, pavillon d'entrée et porte d'entrée avec marquise



Amélie Rousseau, IAU 76F

A Egreville, maison de notable

21. Devenu depuis la loi ALUR, la L123.1.5-III2

## e. Villégiatures

A partir de la Restauration, la bourgeoisie s'adonne à la villégiature, qu'elle soit balnéaire, thermale ou rurale. Si la bourgeoisie fréquente d'abord les hôtels (d'où leur développement au XIX<sup>e</sup> siècle dans le Bocage Gâtinais), elle préfère rapidement les maisons individuelles. La villégiature devient un habitat de type secondaire pour le repos et le divertissement. Avec l'arrivée de deux lignes de chemin de fer secondaires, une nouvelle population, bourgeoise, arrive dans la campagne et s'établit dans des villégiatures où il était courant de passer plusieurs mois à la belle saison. C'est ainsi que dans les villes desservies par une station, un certain nombre de ces vastes maisons se sont installées. Les villages accueillant des villégiatures connaissent le succès grâce à leurs équipements et à la proximité du chemin de fer. Ce désir de posséder sa villa ou de la louer engendre, mais avec parcimonie, le développement d'importantes villas. Avec la démocratisation du temps libre, des villas plus modestes voient également le jour. L'architecture de ces villégiatures est bien souvent originale, moderne, jouant sur des styles éclectiques et cosmopolites. Ces demeures sont généralement le résultat d'une commande d'un particulier à un architecte ou à un entrepreneur, impliquant leur unicité. Des matériaux variés sont utilisés tels que le bois, les enduits colorés, la brique ou encore la mosaïque.



Villégiature à Voulux de type anglo-normand avec un décor éclectique.

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



Villégiature « les Tours » à Dordives

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



A Flagy, l'arrivée d'une gare en 1888 développa elle aussi un certain nombre de villégiatures à travers le village

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



A Flagy, l'un des modèles « classiques » de villégiatures à deux corps en L, jouant sur l'association entre mur gouttereau et mur pignon

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



## f. Châteaux, manoirs

Le territoire possède encore quelques châteaux dont la plupart sont d'origine féodale mais n'en ont soit gardé que des vestiges (Challeau, Diant, Vallery, Egreville...), soit ont été complètement reconstruits (*a posteriori* aux mêmes emplacements (Lorrez-le-Bocage, Paley, Chevry...)) ou ont disparu (Ravannes à Ecuelles, château de Domats...). Ces châteaux ont été établis majoritairement sur le plateau, dans la vallée marécageuse de l'Orvanne aux points de passage obligés entre comté de Champagne et Domaine royal (Challeau, Dormelles, Diant, Vallery...) ou sur la ligne secondaire ou tertiaire entre Orvanne et Lunain (châteaux de Chevry, Villemarechal, Paley, Nonville...). Ces châteaux sont les témoins de l'organisation administrative du Moyen-Age : la châtellenie de Montereau appartenait ainsi au bailliage de Meaux au XII<sup>e</sup> siècle et possédait 14 fiefs répartis dans le Bocage Gâtinais (Villemaréchal, Egreville, Moret, Treuzy, Dormelles, Thoury-Ferrottes, ...).



Château de Mez-le-Maréchal à Dordives (100930), ISMH 1940

Philippe Monmillet, IAU îdF



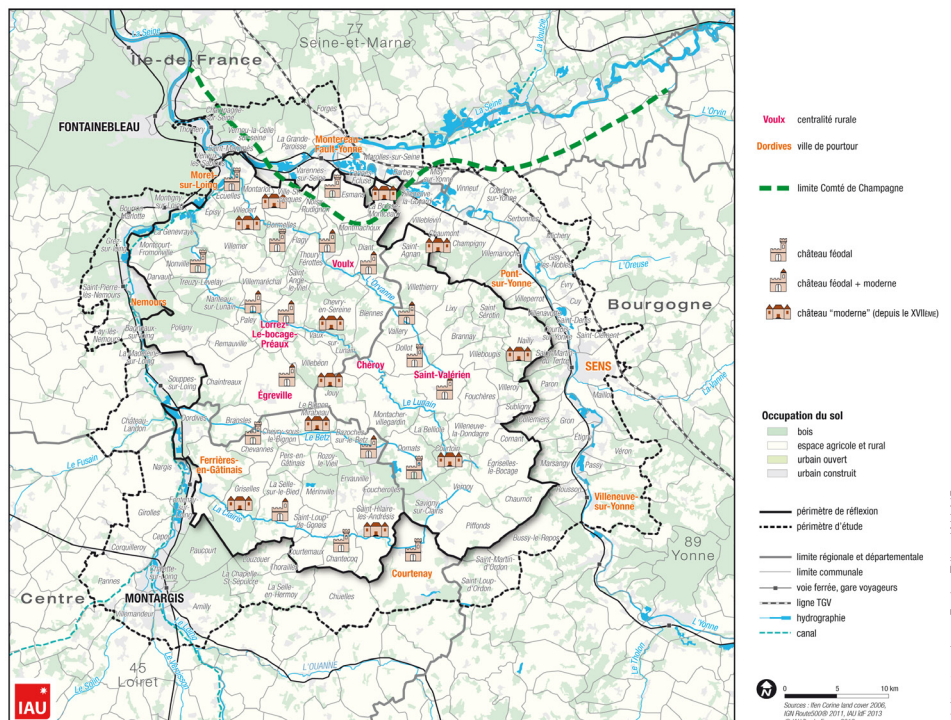
Fortin de Challeau (Dormelles), ISMH 1975, dont la cour intérieure est aujourd'hui transformée en verger

Amélie Nousseau, IAU îdF



Le château de Vallery avec les tours de l'ancien château féodal et en arrière-plan le château XVII<sup>e</sup> siècle.

Philippe Monmillet, IAU îdF



Réalisation : Jean-Eudes Tilloy, IAU îdF





Amélie Rousseau, IAU îdF

Château, privé, de Chevry-en-Seraine auquel on accède par une belle allée cavalière.



Philippe Montillet, IAU îdF

qui demande aussi à être préservée (voire valorisée)



Philippe Montillet, IAU îdF

Château de La Brosse-Montceaux



Philippe Montillet, IAU îdF

Pavillon dépendant du château de la Brosse-Montceaux



Amélie Rousseau, IAU îdF

Château de Ville-Saint-Jacques, XVII<sup>e</sup> siècle



Amélie Rousseau, IAU îdF

Château XVIII<sup>e</sup> siècle de Courtoin

Si la plupart de ces châteaux sont d'origine féodale et ont connu une reconstruction postérieure, d'autres sont toutefois des châteaux de plaisance construits au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècles. Ceux de Ville-Saint-Jacques ou de Courtoin en sont les témoins.

Dépendances de ces châteaux, des bâtiments annexes se greffent aussi à ces domaines : les pavillons de gardien, notamment, ou encore les fermes de château, abordées dans le chapitre suivant.



Philippe Montillet, IAU îdF

Château transformé en hôtel à Chaumont



## 2. Les fermes et bâtiments d'exploitation

Les différentes formes des exploitations agricoles se hiérarchisent par l'importance de la maison d'habitation et par l'articulation des différents bâtiments entre eux mais aussi par la taille de l'exploitation et par ses capacités de production.

### a. Grands corps de ferme (production)

Les fermes de production sont relativement peu nombreuses dans le Bocage Gâtinais, du fait de la nature du sol. Quelques importantes fermes à cour fermée sont cependant repérables, ainsi que des fermes de château ou de monastère. Ces fermes sont situées à l'écart du village, au milieu de leurs terres. On peut distinguer entre celles d'avant le XVIII<sup>e</sup> siècle aux plus récentes du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, correspondant à des types d'exploitations différents.



Ferme de château du Bois Millet à Voules



Ferme du château de la Brosse à Ville-Saint-Jacques



Grande ferme d'exploitation toujours en activité, en ordre semi lâche à Nanteau-sur-Lunain. A noter le curieux pigeonnier-porche (19<sup>e</sup> siècle)



Ferme du château de La Brosse-Montceaux

et la ferme élémentaire.

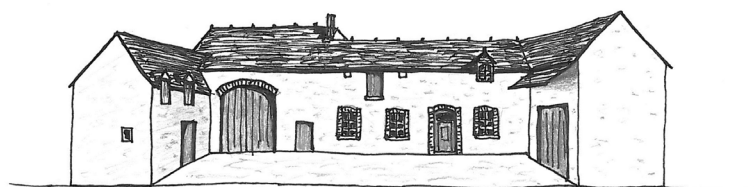
Modèle de ferme en « U » du Bocage Gâtinais



Ferme dans un hameau d'Egreville

### b. Exploitations de taille moyenne

Un modèle de ces fermes est caractéristique du Bocage Gâtinais où les exploitations moyennes sont plus répandues que les grandes : il s'agit d'une ferme R+C qui dispose de deux bâtiments en retour (voir schéma ci-dessous). La ferme a alors un plan en U articulé autour d'une cour ouverte, qu'elle soit protégée ou non par une barrière. Les différentes fonctions de la ferme se succèdent selon le principe du bloc-à-terre mais sont un entre-deux entre les grands corps de ferme



Amélie Rousseau, IAU r4F



Ferme à la Brosse

Philippe Montillet, IAU r4F

Philippe Montillet, IAU r4F

Philippe Montillet, IAU r4F

Amélie Rousseau, IAU r4F



### c. Fermes de subsistance

Le Bocage Gâtinais compte relativement peu de grandes exploitations, le sol étant assez pauvre et le type de culture étant celui du bocage et non de grandes productions céréalières. Ainsi de nombreuses fermes de subsistance, c'est-à-dire de petites exploitations assurant juste la vie d'une famille, se sont installées sur le territoire. La majorité de celles qui demeurent datent du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces fermes élémentaires regroupent en un même bâtiment (bloc-à-terre ou bloc-en-hauteur) et sur un seul niveau le logement et les locaux d'activités. Dans le Bocage Gâtinais, ce sont surtout les blocs-à-terre qui sont répandus : le bâtiment est alors de forme allongée et les différentes fonctions (logis, grange, étable...) sont réparties sous un même toit. Ces fermes peuvent être soit en alignement le long de la rue, soit à pignon sur rue et bâtiment perpendiculaire à la chaussée. Le jardin qui les accompagne souvent est protégé par un muret.



Ferme de subsistance aux Ceriseaux, perpendiculaire à la route



Le même type de ferme à Saint-Ange-le-Viel. Les bâtiments fonctionnels sont sous le même toit que l'habitat

### d. Fermes de bourg

Des exploitations moyennes ou importantes peuvent aussi s'implanter en cœur ou plus généralement en bout de bourg, à proximité immédiate des terres. Ce sont souvent de grandes emprises dans le village, fermes organisées autour d'une cour ouverte ou fermée. Ces fermes évoluent souvent vers l'habitation, perdant leur fonction agricole. Elles subissent alors parfois des transformations qui peuvent aller jusqu'à leur faire perdre de leur identité.



Ferme de bout de bourg à Noisy-Rudignon

### e. Bâtiments agricoles divers

Ces bâtiments étaient à l'origine attachés à des exploitations. Les transformations de la vie rurale ont fait qu'ils se trouvent désormais parfois isolés ayant perdu leur fonction, d'où l'intérêt de bien les identifier, d'autant que cet isolement les fragilise.

#### Pigeonniers

Les pigeonniers sont les témoins directs de la propriété féodale : permettant d'élever et de loger des pigeons, ils sont aussi un instrument de mesure de la richesse d'un seigneur. L'élevage de pigeons permet en effet de fertiliser les terres alentours de la propriété (la fiente servant d'engrais) ; or un couple de pigeons logeant dans un boulin (l'une de ses ouvertures rondes ou carrées situées dans le pigeonnier) est capable de fertiliser un arpent de terres. Ainsi, plus le nombre de boulines est important, plus la propriété est étendue et plus le Seigneur est puissant.

L'architecture des pigeonniers est variable : il peut s'agir d'un édifice isolé des autres bâtiments de la ferme, de forme arrondie ou rectangulaire et à la toiture en poivrière ou en bâtière ou de bâtiments intégrés aux autres, soit en angle, soit au-dessus du porche. Dans ce dernier cas les pigeonniers sont carrés comme dans le cas de la ferme Saint-Gervais. Les boulines sont desservies par une lucarne. Un bandeau saillant, dit « larmier », est toujours visible sur la façade, empêchant la montée de prédateurs. Les enjeux actuels sont de trouver une utilité à ce patrimoine désaffecté sans pour autant nuire à son aspect. A Vallery, le pigeonnier du château a ainsi perdu sa toiture au profit d'une toiture de verre surplombant une pièce d'habitation.



Pigeonnier tronqué de la ferme du château de Vallery (ce pigeonnier a été transformé en habitation avec une toiture de verre à la place de l'ancienne couverture...)



Pigeonnier de la ferme du château de Piffonds,



Colombier de la ferme du Château de la Motte à Lorrez-le-Bocage



Pigeonnier-Porche à la ferme de Saint-Gervais à Dormelles avec ses fuies



Grange à Cheroy (Maurepas). A noter le toit à quatre pentes, rare pour un bâtiment d'exploitation et son portail à arc en plein cintre.



Grange de bourg intégrée à un bloc à terre, à Villecerf, à portail en anse de panier



Grange à Flagy



Grange à Lagerville



Hangar permettant l'abri de remorques à Noisy-Rudignon.



Hangar à Noisy-Rudignon



Hangar en bois à Bussy-le-Repos



Hangar en bois à Chuelles

## Granges

Bien souvent accolée à la ferme (dans le cas des blocs-à-terre comme des grands corps de ferme) mais parfois indépendante, la grange est le bâtiment d'exploitation principal permettant le stockage des récoltes et le travail des denrées. Sa superficie est calculée en fonction du cubage des denrées, ce qui permet d'identifier l'importance de l'exploitation et de ses productions. Dans le Bocage Gâtinais, ces bâtiments ont majoritairement des toitures en bâtière en tuiles plates et n'ont pas d'ouverture hormis celle de la porte, principalement à deux vantaux. L'utilisation de la brique est régulièrement employée pour encadrer la porte. La grange est fermée sur quatre côtés et ses murs sont en moellons et enduit. Deux types de grange sont visibles dans le Bocage Gâtinais : les granges à portail en anse de panier ou à arc surbaissée, témoignant d'une certaine richesse architecturale et donc d'exploitations plus importantes, et les granges à portail simple.

## Hangars

Autre bâtiment agricole, le hangar, largement ouvert à la différence de la grange, permet d'entreposer l'outillage, l'équipement et les machines agricoles. Il s'agit d'un bâtiment situé à l'extérieur de la ferme, normalement fermé sur deux ou trois côtés par des murs de pierres et coiffé d'une toiture en bâtière, supportée par des piliers de bois ou de pierre. Les combles du hangar pouvaient autrefois servir de grenier à foin. Aujourd'hui l'usage du hangar est principalement celui du garage agricole.

Quelques hangars en bois subsistent encore dans le Bocage Gâtinais, des éléments rares et à préserver. Ces éléments sont apparus au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et ont une ossature et une charpente de bois avec des parois couvertes de planches. Ces bâtiments permettent davantage d'espaces à moindres coûts.



### 3. Les équipements publics

#### a. Les églises

Il est intéressant dans le cadre de cette étude de relever les églises car elles expliquent le développement des villages. En effet, la plupart des paroisses ont abouti à la constitution de limites communales. Par ailleurs, l'église est aussi un élément fort d'aménagement du village : elle est bien souvent le noyau central autour duquel s'est formée l'urbanisation. Entourée d'un parvis, de rues la contournant, ..., elle permet l'organisation du plan de ville. Plusieurs schémas sont ainsi identifiables suivant la forme du village : église isolée, sur une place dans le cœur du village contournée par plusieurs rues (cas des villages-tas) qui peut être plantée ou non et témoigne souvent de l'ancien cimetière ; église dans l'alignement de la rue (souvent dans les villages rues) avec linéaire bâti de part et d'autre ; église en retrait par rapport à la route formant jardinnet ou place, dont repart le linéaire bâti ; ... Dans tous les cas, le rapport entre église et espace public est important et joue son rôle dans l'organisation de la ville.

D'un point de vue architectural, un certain nombre d'églises rurales sont à nef unique, sans transept.

Particularité du Bocage Gâtinais, un certain nombre d'églises apparaissent trapues, comme fortifiées, avec un clocher-tour de base carrée souvent indépendant de la nef. La nef qui les jouxte a systématiquement un toit en bâtière en tuiles plates. Ces clochers-tours sont hérités du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et confirment l'importance de la défense du territoire. On les trouve ainsi principalement dans la moitié nord et est du Bocage Gâtinais, sur l'ancienne zone frontalière.

Autre particularité locale, mais moins fréquente, les porches couverts, en avancée sur la nef, des « caquetoires », permettant aux paroissiens de discuter à l'abri après la messe. Ceux-là se retrouvent principalement dans le Loiret.



Eglise à nef unique et chevet plat à Flagy



Petite église rurale de Saint-Ange-le-Viel



Eglise d'Ecuelles

#### Porche couvert en bâtière



Eglise à porche couvert au Bignon-Mirabeau



Autre église à Bazoches-sur-le-Betz

#### Porche couvert en appentis



Cette humble église rurale de Rozoy-le-Viel est rehaussée par la présence de son « caquetoire » reposant sur de fines colonnettes



Eglise à porche couvert à Chevy-sous-le-Bignon



Eglise à porche couvert à Pers-en-Gâtinais

## b. Les mairies

Les mairies sont elles aussi des éléments importants dans la majorité des communes. Représentant le pouvoir municipal, elles sont souvent monumentales et situées en cœur de bourg, entourées d'une place aménagée ou d'un jardinet. Plusieurs types de mairies se sont constitués à travers les époques :

- Les maisons bourgeoises transformées en mairies, principalement R+I, auxquelles des éléments édilitaires ont été ajoutés, notamment des clochetons (pour concurrencer la cloche de l'église). Celles-ci peuvent parfois être situées au cœur d'un jardin et être en recul par rapport à la voie ;
- Les hôtels de ville construits à cet usage. Ils se repèrent par certaines caractéristiques de type beffroi, tour d'horloge, escaliers monumentaux, bâtiment R+2... ;
- Les mairies-écoles construites suite à la loi municipale de 1884 et aux lois Jules Ferry de 1881 et 1882, créant l'obligation pour les communes d'assurer l'enseignement primaire ;
- Les mairies rurales, plus modestes, construites dans les villages les plus petits et dotées uniquement d'un rez-de-chaussée se distinguent des autres bâtiments par l'inscription « Mairie » et souvent une horloge (venant faire concurrence à celle de l'Eglise)...



Hôtel de ville d'Egreville : en retrait par rapport à la rue et précédé d'une cour; l'hôtel de ville prend un aspect monumental grâce à ses doubles escaliers menant à l'entrée principale. La symétrie, le clocheton et le médaillon reflètent le pouvoir municipal



Mairie rurale de Saint-Ange-le-Viel. Petit édifice R+0 à perron. La recherche de la symétrie est toujours là mais seule la haute lucarne avec l'horloge représente le vocabulaire architectural municipal



Mairie de type maison bourgeoise à Saint-Sérotin

## c. Les écoles (variante mairie-école)

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la mise en place d'un enseignement obligatoire, laïc et gratuit, a permis la construction systématique d'écoles communales. Les bâtiments hérités de cette époque sont très caractéristiques : souvent groupés de part et d'autre de la Mairie, ils présentent un bâtiment pour les filles et un autre pour les garçons, avec des entrées distinctes... dont on peut bien souvent encore lire clairement l'inscription. La composition des bâtiments est symétrique, articulée autour d'un bâtiment central, et les ouvertures sont souvent encadrées de briques ou de pierres.



Mairie-école de Chéroy, construite après 1884 : de part et d'autre du bâtiment central de la Mairie, deux écoles symétriques aux entrées séparées, le tout dans un style monumental



« Ecole communale des demoiselles » de Chéroy, le bâtiment, avec son entrée séparée permet la mémoire de cette scolarité du XIX<sup>e</sup> siècle.



## d. Les gares

Avec l'arrivée de deux lignes secondaires traversant le nord du territoire, quelques villes du Bocage Gâtinais ont été desservies par des stations. Certaines sont encore en place. Les gares rurales ont un plan rectangulaire, un étage (habitat du chef de gare) et sont dotées d'une certaine ordonnance dans leurs ouvertures. La signalisation de la gare est inscrite sur le pignon du bâtiment pour permettre la lecture à l'arrivée du train. Avec la disparition de ces lignes, la désaffectation de ces gares a engendré la démolition ou la reconversion de ces bâtiments. Toutefois, la présence de gares a une certaine importance encore actuellement puisqu'elles ont favorisé le développement de nouveaux lotissements et la création d'un nouveau type de bâti de type urbain (pavillons, villégiatures). Même désaffectées, elles permettent de comprendre la mémoire du territoire.



Gare de Dollot

Gare de Vernoy



Vestiges de l'ancienne voie ferrée à Egriselles-le-Bocage

Ancien passage à niveau à Egriselles-le-Bocage

ANIVOL

Philippe Montillet, IAU îdF

## e. Autres équipements publics / ouvrages d'art

Liés aux transports et à leur développement, les ponts ont un grand rôle dans l'aménagement du territoire puisqu'ils permettent la liaison entre deux rives, expliquent le maillage viaire et incitent aussi au développement de villes-pont à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Certains sont plus remarquables par leur forme ou leur gabarit comme le beau pont à arches de Moret-sur-Loing. Ils sont toujours des repères dans le paysage urbain et rural, ce que certaines communes ont bien compris en les maintenant lorsqu'ils ont été partiellement détruits (Pont-sur-Yonne). Dans les villes où ils se trouvent, ils ont, en principe, été à l'origine de composition urbaine : quais, mails...

Si les ponts routiers traversant les rivières sont les plus importants, il faut aussi signaler les ouvrages d'art liés aux lignes de chemin de fer:

Un élément intéressant du Bocage Gâtinais tient aux gués ou ponts dits « romains » dont la caractéristique principale tient au fait que le tablier est constitué de mégalithes de pierres plates reposant lui-même sur un entassement de blocs de pierre.



Pont à arches de Moret-sur-Loing



Vestiges de l'ancien pont de Pont-sur-Yonne



Viaduc de la Vanne à l'entrée de Pont-sur-Yonne

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Pont romain à Chéroy

AHVOL



Quais de Moret-sur-Loing



Mail planté à Pont-sur-Yonne

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Gué romain à Paley

Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Sur les rivières, certains petits ponts anciens en pierre sont intéressants. Ils sont souvent constitués d'une ou plusieurs arches.



Pont à arche surbaissée à Ferrières-en-Gâtinais, sur un bras détourné de la Cléry Mail planté à Pont-sur-Yonne



Pont sur l'Orvanne à Villecerf à deux arches en plein cintre. Ce pont a obtenu le prix Jean Coret, décerné par l'AHVOL, suite à sa restauration en 2013

Amélie Rousseau, IAU ÎdF



## 4. Les édifices fonctionnels

### a. Les halles et marchés

Les halles et marchés sont le reflet des villes de foires, mais aussi des témoins de la vie marchande et sociale locale.

Monument remarquable du Bocage Gâtinai, la halle d'Egreville date du XV<sup>e</sup> siècle et témoigne de la présence de foires à bestiaux sur le territoire depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Celle-ci est particulièrement originale du fait de ses deux façades totalement différentes : l'une, au nord, est à pans de bois quand la façade sud est en moellons et enduit. La charpente en bois est en parfait état de conservation. La halle d'Egreville est inscrite au titre des monuments historiques depuis 1912. Elle est la dernière halle couverte qui subsiste dans le Bocage Gâtinai, qui conserve ses fonctions de marché.

Quelques marchés couverts plus récents sont également présents dans les villes et bourgs importants du Bocage Gâtinai. A Courtenay ou à Sens, ces marchés sont particulièrement remarquables notamment par leur architecture métallique et conservent leur fonction commerçante.



Façade sud de la halle d'Egreville, pignon de pierres



Façade nord de la halle d'Egreville, pignon à pans de bois



Marché couvert de Sens, d'architecture métallique, construit au XIX<sup>e</sup> siècle



Marché couvert de Courtenay, construit au XIX<sup>e</sup> siècle

### b. Les anciens commerces et échoppes

Patrimoine très fragile puisqu'elles perdent désormais souvent leurs fonctions ou sont inadaptés aux nouvelles conditions du commerce, quelques anciennes échoppes se retrouvent encore dans les bourgs du Bocage, témoignages d'une vie collective des villages encore souvent très vivace jusqu'à la dernière guerre, voire jusqu'aux années 60. Il convient de les intégrer au diagnostic.

Leur faible nombre peut amener à une réflexion, à l'échelle du territoire ou du parc, pour préserver les dernières et les valoriser au titre de l'identité locale. Ils pourraient par exemple servir de point-relais pour le tourisme.

Dans les échoppes, ce qui est caractéristique, ce sont, pour les plus anciennes, des étals compris dans la maçonnerie avec un banc de présentation (cf. Ferrières-en-Gâtinai) ; pour les plus récentes, les vitrines de bois. Quelques-unes se distinguent aussi par des inscriptions soit peintes sur la façade, soit dans des cartouches.



Ancienne échoppe (date portée 1680) à Ferrières-en-Gâtinai, aujourd'hui transformée en habitat. L'ancienne ouverture avec son banc d'étal et son arc cintré est toujours visible.



Un ancien commerce (échoppe) à Griselles. En plus de son intérêt du point de vue de l'activité ancienne qu'il représente, sont à noter les murs en brique et la frise ainsi que la devanture en bois, typique du XIX<sup>e</sup> siècle



Ancien commerce à l'entrée condamnée à Villecerf mais qui garde la mémoire de son ancienne activité grâce aux inscriptions



Ancien commerce à Egreville dont demeure l'inscription « vins et spiritueux »



Ancienne échoppe dont la devanture est encore en place

### c. Les anciens relais de poste, auberges et hôtels

Le Bocage Gâtinai, situé sur un territoire de passage (chemin de César, routes royales...) puis traversé par des voies ferrées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a attiré l'implantation d'un certain nombre de relais de poste et auberges puis hôtels. Dans un territoire moins traversé (dû notamment à l'effet tunnel engendré par les autoroutes qui le contournent et le scindent), le maintien de ces activités est parfois difficile. La création d'un PNR pourrait ainsi leur apporter un nouveau souffle en les réintégrant, du moins pour certains, au circuit des touristes. Quelques anciens bâtiments portant encore la marque de leur activité primitive pourrait donner lieu à une réflexion spécifique pour leur trouver de nouveaux usages.



La situation de Glandelles (Poligny) entre Nemours et Souppes-sur-Loing, sur une ancienne route royale reliant Montargis à Paris via Fontainebleau, y a favorisé l'installation de relais de poste toujours en place actuellement

Carte de l'Etat-major (1820-1866)



Amélie Rousseau, IAU îdF

Un certain nombre de petites auberges et hôtels campagnards se sont implantés dans le Bocage Gâtinai. Comme ici à Nanteau-sur-Lunain



Philippe Montillet, IAU îdF

Auberge encore en activité à Saint-Sérotin



## 5. Le patrimoine artisanal et proto-industriel

### a. Les moulins à eau

La présence du Loing comme celle des quatre rivières transversales que sont l'Orvanne, le Lunain, le Betz et la Cléry sur le territoire a permis l'installation d'un certain nombre de moulins sur des biefs détournés ou non : une enquête menée sur des sites hydrauliques en 1851 en compte près de 50 sur le Loing et ses affluents<sup>21</sup>. Avec la mécanisation des machines au XIX<sup>e</sup> siècle, les moulins à eau, de plus ou moins grandes envergures, se sont développés. Ils ont pu servir tant la production de farines que l'alimentation en énergie de machines industrielles et agricoles.

En frange ouest (Nemours, la Genevraye, Montcourt-Fromonville...) du Bocage Gâtinais se trouvaient un certain nombre de moulins à tan qui ont permis le tannage des peaux, accompagnés de tanneries, notamment à Nemours.

La reconversion des moulins pose aujourd'hui problème car du fait de leur perte d'activités, il faut retrouver un usage pour des bâtiments parfois difficiles d'accès (souvent en écart du village) et assez peu fonctionnels pour être transformés en habitation. Ils donnent pourtant du caractère au Bocage Gâtinais qui a un rapport à l'eau important. Par ailleurs, la confrontation d'enjeux environnementaux et patrimoniaux peut poser problème pour la sauvegarde des moulins non protégés, pourtant essentiels à la mémoire de l'activité meunière et du rapport des hommes aux rivières. Face à une procédure environnementale assez stricte d'effacer ou d'araser les ouvrages n'ayant pas d'usage, de les mettre systématiquement en conformité pour améliorer la naturalisation des rivières, il conviendrait de privilégier plutôt la gestion coordonnée des ouvrages (ouverture des vannes entre novembre et la fin du printemps) plutôt que de détruire le patrimoine bâti et les systèmes de vannage.



Moulin à Paley sur un bief du Lunain



Moulin de Portonville ayant retrouvé un usage à travers des fonctions pédagogiques et touristique (art, gîte...)



Moulin à Villecerf sur l'Orvanne



Moulin sur l'Orvanne à Villecerf



Moulin de Flagy, l'un des plus anciens monuments de la ville, aujourd'hui transformé en restaurant



Moulin de Griselles

<sup>21</sup> Source : La Seine-et-Mame industrielle. Innovations, talents, archives inédites, Isabelle Rambaud, Editions Lieux Dits



## b. Les pressoirs

Le terme de pressoir est toujours ambigu puisqu'il désigne à la fois le bâtiment et l'outil. Les pressoirs du Bocage Gâtinais sont essentiellement des pressoirs à cidre qui se distinguent par leur meule en pierre ronde, témoignant ainsi des anciens vergers et cultures qu'il pouvait y avoir. Pour les bâtiments sans usage actuellement, la question se pose de leur devenir alors que certains tombent déjà en ruine. Quant aux meules de pressoir elles se retrouvent parfois en élément décoratif de l'espace public ou privé.



Pressoir restauré en 2009 à Rosoy-le-Vieil



Meule en pierre à Villemer



Meule de pressoir à Vallery



Meule abandonnée en bordure de voie publique à Villeneuve-la-Dondagre

## c. Forges et ateliers divers

Il s'agit là aussi d'un patrimoine en voie de disparition. Dans certains cas il peut s'agir d'activités désuètes (par exemple maréchal ferrant ou bourrelier qui n'ont plus d'activités), dans d'autres, d'anciennes activités locales que la modernité a fait disparaître. A la différence des premières, ces dernières sont véritablement identitaires du territoire. L'histoire de Ferrières-en-Gâtinais est ainsi intimement liée aux forgerons puisque d'importants gisements de fer y étaient exploités jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. La place des Forges en est le témoin direct. A Bransles également, plusieurs forges ont existé jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, remplacés par la fonderie de cloches Rousseau, renommée dans la région<sup>22</sup>.



Une ancienne forge à Montacher-Vilegardin



Ancienne forge à Ferrières-en-Gâtinais

22. Source : Ferrières-en-Gâtinais, Promenades dans le passé



## d. Le patrimoine proto-industriel

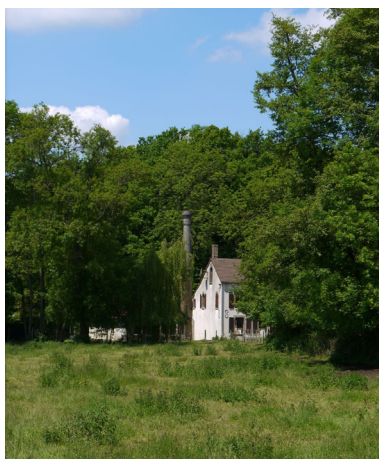
Le Bocage Gâtinais n'a pas connu un développement industriel très important au XIX<sup>e</sup> siècle. Les villes de pourtour en ont eu davantage, tournés autour du verre, comme à Bagneaux, de l'extraction de pierres comme à Souppes ou encore la remarquable tuilerie de Bezanleu. L'Almanach de Seine-et-Marne répertorie d'ailleurs entre 1817 et 1884 un grand nombre de ces tuileries : 5 à Egreville et 2 à Villebéon notamment. Seuls quelques éléments proto-industriels (petits ateliers surtout en milieu rural) sont encore visibles sur le territoire : distillerie, coopératives agricoles...

La tuilerie de Bezanleu présente un triple patrimoine. Il s'agit d'abord d'un bâti original du fait de son organisation, de sa cheminée et de son architecture. Il s'agit également d'un savoir-faire industriel intéressant grâce à la technique spécifique qui y est employée pour cuire les tuiles. Enfin, ce patrimoine a un intérêt mémoriel puisqu'il s'agit d'une activité locale aujourd'hui disparue.

« L'originalité de la tuilerie de Bezanleu vient de son mode de cuisson. Au moment du « grand feu », cinquante-cinq mille pièces sont superposées dans un four à ciel ouvert, de type gallo-romain. Celui-ci est le seul encore en activité à Bezanleu. Les « grands feux » ne sont pas fréquents, étant donné la longueur de l'opération. Après l'enfournement, un petit feu est allumé qui achève le séchage et teste la résistance des pièces. Puis vient l'opération de préchauffage, à raison d'une mise à feu quatre fois par jour. Enfin, c'est le flammage, la cuisson proprement dite, qui se déroule sur une trentaine d'heures, avec une intensité de feu progressive. Selon leur place dans le four, les pièces revêtent des teintes variées qui font leur réputation »<sup>23</sup>.

## e. Le patrimoine lié à l'industrie agroalimentaire

Autre type de patrimoine industriel, celui lié à l'agroalimentaire. Territoire essentiellement rural, le Bocage gâtinais dispose d'un patrimoine lié à l'agriculture et à la transformation de ses productions agricoles. Les différents types de silos que l'on peut trouver sont ainsi autant de repères dans l'espace et des témoins de l'activité agricole actuelle ou passée. Patrimoine contemporain, ces ouvrages de stockage se présentent majoritairement sous la forme de réservoirs verticaux,



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Avec encore sa cheminée, sans doute une ancienne distillerie d'exploitation agricole à Chevry-sous-le-Bignon. Peu subsistent et encore moins de cheminée...



AHYOL

Cheminée en briques de l'ancienne laiterie à Saint-Valérien



Pierre-Denis Ménager, IAU ÎdF

Tuilerie de Bezanleu à Treuzy-Levelay



Pierre-Denis Ménager, IAU ÎdF



Marie Carles, IAU ÎdF

Silo

cylindriques ou rectangulaires, en béton ou acier. S'il n'est pas évident de les reconverter en cas de perte d'usage, il faut toutefois les considérer, d'autant plus que de nos jours certains sont protégés au titre des Monuments historiques, comme celui de Courpalay en Seine-et-Marne.

23. <http://fr.topic-topos.com/four-a-ciel-ouvert-treuzy-levelay> le 4/09/2013



## 6. Les petits éléments



Un puits à treuil devant le musée-jardin (ancienne ferme) Bourdelle - Egreville (77)

Philippe Montillet, IAU ÎdF

Témoins de la vie rurale passée et souvent encore très présents dans l'imaginaire qui les associe à la ruralité et à l'identité locale.

### a. Les puits

Si le puits est un des grands classiques du petit patrimoine rural, ses formes varient d'un territoire à l'autre. Le puits est le reflet du sol et du sous-sol. Le Bocage Gâtinais n'échappe pas à cette règle. Dans le Bocage Gâtinais, les puits à treuil sont plus nombreux que les puits à poulie. Le treuil permet d'aller puiser l'eau plus profondément quand elle se trouve au-delà de sept - huit mètres.



Un puits à treuil à Chaumot

Philippe Montillet, IAU ÎdF

Quelques puits « atypiques »



Curieux puits circulaire, surmonté d'une croix sur la D67 en sortant de Saint-Valérien

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Un puits « restauré » à Mérinville

Philippe Montillet, IAU ÎdF

Au-delà du treuil qui est une particularité des puits du territoire, une autre spécificité réside dans leur forme avec les jambages bien particuliers en forme de mitre qui permettent de soutenir le treuil. Quelques puits fermés, plus rares, sont aussi des spécificités du Bocage.



Un puits restauré à La Brosse-Montceaux- rue de la Vallée)

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Puits dont la structure, notamment les jambages latéraux sont très particuliers, à peine maçonné (Heurtevent commune de Chevry-en-Sereine,

Heurtevent commune de Chevry-en-Sereine, AHVOL



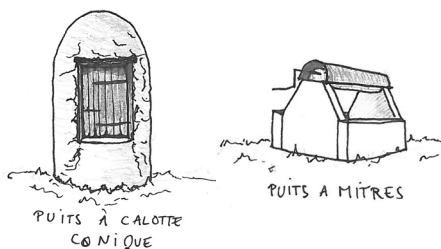
Puits fermé à Ferrières-en-Gâtinais

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Puits à calotte conique à Ville-Saint-Jacques

AHVOL



Puits à calotte conique à Dormelles

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Puits à mitre ayant perdu sa toiture au Petit Creilly commune de Lorrez-le-Bocage-

AHVOL



Puits sans margelle à Darvault

AHVOL



## b. Les lavoirs

S'agissant d'équipements, notamment développés au XIX<sup>e</sup> siècle et qui ont pour certains servi « jusqu'au moment où l'eau courante a été généralisée dans les communes, c'est à dire au cours des années soixante<sup>23</sup> », il est normal de rencontrer des lavoirs. Ceux qui subsistent en plus grand nombre sont les lavoirs collectifs souvent installés en bout de bourg, mais il y a des exceptions, par exemple en ville (lavoir de Ferrières-en-Gâtinais). On trouve aussi quelques lavoirs individuels (par exemple à Flagy, ou à Voulx).

Dans le Bocage Gâtinais, les lavoirs de rivière prédominent mais on peut rencontrer des lavoirs de mares.

Une particularité assez répandue dans le Bocage Gâtinais, celle des lavoirs à plancher mobile. Ils s'y trouvent en plus grand nombre que sur d'autres territoires.

Sans doute cette particularité tient-elle au débit irrégulier des rivières qui oblige à adapter le sol des lavoirs.

Actuellement on note que certains lavoirs possèdent encore le mécanisme (treuil) permettant de faire mouvoir le plancher. A d'autres endroits seules quelques parties du mécanisme subsistent.



Grand lavoir communal à Voulx

Annelie Rousseau, IAU ÎdF



Le vaste lavoir de Saint-Valérien (à la source de l'Orvanne) en U évasé

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Un lavoir individuel à Flagy

A+WOL



Lavoir à Flagy. Lavoir restauré

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Un lavoir de mare à Mérinville

Philippe Montillet, IAU ÎdF



Lavoir à plancher mobile à Griselles

Jean-Jacques Lange, IAU ÎdF



A Bazoche-sur-le-Betz, le treuil permettant d'actionner le plancher mobile est encore très visible... malgré la disparition du plancher ce qui rend l'édifice peu compréhensible.

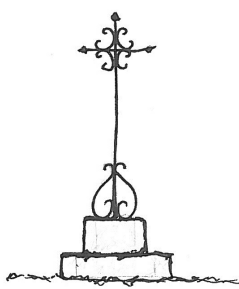
Philippe Montillet, IAU ÎdF

<sup>23</sup> Cf. Arbre et Fondation du Patrimoine, Lavoirs des vallées du Betz et de la Sainte-Rose, 2006., page 5.

### c. Les croix

Comme dans de nombreux terroirs, les croix rencontrées dans le Bocage Gâtinais sont des croix de chemin et de carrefour, mais aussi de cimetière et quelques croix votives.

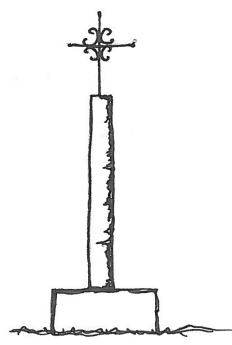
La plupart des croix de chemin sont relativement simples. Il s'agit, pour beaucoup, non de croix de pierre mais de croix en fer forgé peu ouvragées, sans fût et avec des volutes aux intersections, appelées croix de type Saviard, nom de l'artisan, maréchal-ferrant de Montmachoux. Rares sont celles qui disposent d'un emmarchement. Un socle de pierre taillé ou non permet d'asseoir la croix.



CROIX DE CHEMIN

Amélie Rousseau, IAU îdF

Quelques croix de cimetière sont dans le même esprit mais disposent d'une colonne de pierre en guise de fût



CROIX DE CIMETIERE

Amélie Rousseau, IAU îdF

Quelques croix plus ouvragées se distinguent.



Croix de cimetière à Vaux-sur-Lunain



Croix de Saint-Jean-du-Calvaire, Chevry-en-Seraine



Croix au Bignon-Mirabeau



Croix de cimetière de Rozoy-le-Viel



Croix de cimetière, Pers-en-Gâtinais



Cette croix connaît toujours une célébration annuelle où, le jour de la Saint-Vincent, un cortège dépose sur le socle de la croix un fagot.



« Croix percée » à Lorrez-le-Bocage-Préaux



## d. Monuments funéraires

Certains monuments funéraires ont aussi leur importance dans la mémoire locale : ils peuvent être des œuvres d'art à part entière, être l'objet d'un savoir-faire spécifique que l'on retrouve à travers le territoire mais reflètent également l'histoire locale, celle de personnalités connues pour leur métier ou leur parcours qui ont œuvré pour la commune.



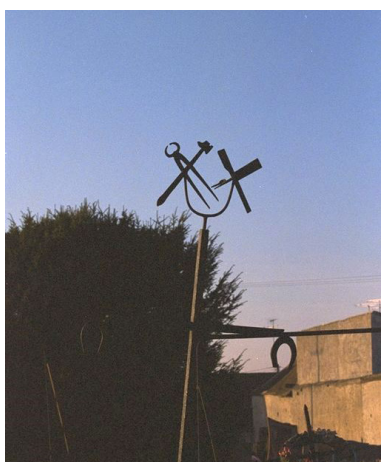
Armière Rousseau, IAU ÎleF

Sépultures à grille dans le cimetière de Ville-Saint-Jacques



AHVOL

Médaille sur une pierre tombale à Episy



AHVOL

Croix de sépulture représentant les outils du forgeron à Flagy



AHVOL

Deux tombes jumelles dans le cimetière de Nanteau-sur-Lunain en la mémoire de la famille Millet

## e. Monuments aux morts

Certains des monuments aux morts sont intéressants à relever car ils sont des œuvres originales comme celui de Chéroy. A certains endroits ils contribuent à l'aménagement de l'espace public. Souvent situés devant la mairie ou l'église communale, localisés sur des placettes aménagées ou servant de giratoire à la circulation, ceux-ci ont toujours une situation particulière. Souvent de facture assez classique (coq, obélisque avec couronne de lauriers...), leur intérêt est local mais peut être notable en fonction de leur localisation.



Philippe Montillet, IAU ÎleF

A Vallery, le Monument aux Morts sert de giratoire



AHVOL

Devant la mairie de Chéroy, monument aux morts dessiné par Emile Guillaume, artiste ayant réalisé une esquisse de la statue de la Liberté de New York



## 7. Autres éléments

### a. Les murs et murets

Certains murets sont particulièrement intéressants par leurs matériaux mais aussi parce qu'ils peuvent former des continuités dans les villages entre les différents bâtiments, former des linéaires encadrant des sentes en constituant ainsi des ensembles homogènes.



Philippe Montillet, IAU îdF

Ici beau muret à Egreville (Musée Bourdelle). A noter plus spécialement la technique de l'appareillage en pierres assisées et le chaperon, lui aussi en pierre dans cet exemple alors qu'ils sont souvent en tuiles, avec son larmier.



Philippe Montillet, IAU îdF

Mur assurant la continuité du bâti à Chevry-sur-le-Bignon



Amélie Rousseau, IAU îdF

Murs et chemins enherbés à Flagy



Amélie Rousseau, IAU îdF

Murs et potager à Flagy



Amélie Rousseau, IAU îdF

Mur en pierre de Souppes à Dordives



Amélie Rousseau, IAU îdF

Murets de délimitation d'une sente à Chaumont

### b. Entrées de caves

Les caves semi-enterrées sont un bon révélateur de la hauteur des nappes phréatiques. Bien représentées sur l'ensemble du territoire, on note de nombreuses entrées de caves extérieures visibles sur les façades avec leur escalier de descente.



Amélie Rousseau, IAU îdF

Entrées de caves semi-enterrées à Flagy



AHYOL

Entrée de cave semi-enterrée à Saint-Ange-le-Viel, située sous un escalier extérieur



### c. Pédiluve, mare et abreuvoir naturel

Les pédiluves, mares et abreuvoirs naturels sont des éléments identitaires du territoire : témoins de son occupation rurale et agricole, ils présentent un intérêt du fait de leurs maçonneries et de la façon, pour les abreuvoirs, dont leurs pentes sont constituées, majoritairement enherbées. Egalement témoins des anciens usages agricoles, la présence de mares sur le territoire, naturelles ou maçonnes, mérite aussi d'être considérée. La question de leur conservation est aujourd'hui centrale puisque les pédiluves ont majoritairement perdu leurs usages et sont en déshérence. Une protection au titre de l'article L123-1-5-III-2° et une valorisation dans l'aménagement des espaces publics de la commune peuvent être des moyens de protéger ce patrimoine en péril.



Au lieu-dit « les Rondiers » à Chevry-sous le Bignon, abreuvoir à pente douce enherbée



A Flagy, abreuvoir à pente pavée



Abreuvoir à pente pavée à Chevry-en-Sereine dont 3 côtés sont maçonnés



Mare naturelle à Blennes



Mare maçonnée à Chaintreaux

### d. Plaques, panneaux, enseignes

Il s'agit le plus souvent de repères qui peuvent aider à mieux comprendre un territoire et la façon dont il a vécu.

#### Plaque de cocher

Elles sont en voie de disparitions n'étant pas toujours préservées lors des rénovations de façade. Elles rappellent le temps où la circulation se faisait en voitures à cheval ce qui explique leur position assez en hauteur. Que faut-il en faire ? S'il n'est peut-être pas possible de toutes les conserver peut-être faut-il trouver des logiques, par exemple là où elles sont situées à proximité d'un ancien relai de poste, ou à proximité d'une borne.



Ici une plaque de cocher à Rozoy-le-Vieil



Détail

#### La signalisation automobile

Les anciennes bornes Michelin rappellent toute une conception du tourisme lié au début de l'automobile. Certaines signalisations sont aussi les témoins d'une ancienne conception de la route.



Cette borne est située à Bazoches-sur-le-Betz. Son intérêt patrimonial a été reconnu puisqu'elle a été déplacée pour être préservée.



Plaque automobile signalant un « tournant brusque » scellée sur une ferme à Ville-Saint-Jacques



## e. Les mégalithes

Un grand nombre de menhirs subsistent encore, tels que ceux de la Pierre-aux-Couteaux à Diant, de la Pierre plantée à Dormelles, de la Pierre droite à Ecuelles, tous trois classés au titre des monuments historiques. D'autres très nombreux ne bénéficient d'aucun classement comme le menhir de la Grande Roche (Pers-en-Gâtinais) ou le Menhir de de la Pierre aux aiguilles à Nanteau-sur-Lunain.

Autres éléments récurrents dans le paysage du Bocage, les polissoirs, présents surtout dans les forêts actuellement et témoignant des activités préhistoriques localisées dans ce secteur. En témoignent le polissoir de la Roche du diable (Paley), classé au titre des Monuments historiques et dont les coups de haches sont encore nettement lisibles, ou encore celui des bois de la Grange Lainé à Paley encore, non classé. Environ 130 polissoirs seraient dénombrés actuellement dans les deux vallées.

En tout, ce sont huit éléments préhistoriques qui sont classés et un inscrit.



Menhir de la Pierre-aux-couteaux à Diant



Menhir de la Pierre plantée, Dormelles



Menhir de la Pierre plantée, Dormelles



Polissoir de la Roche au Diable dont les stries des coups de haches sont encore visibles



Polissoir de la Grange Lainé



## 8. Quelques éléments remarquables

Quelques éléments du patrimoine bâti sont particulièrement remarquables. A ce titre, ils sont parfois protégés au titre de la loi de 1913 sur les Monuments historiques mais pas obligatoirement. Ils mériteraient de faire l'objet d'un relevé systématique afin de pouvoir les prendre en compte spécifiquement dans les politiques de valorisation du territoire qu'un futur PNR pourrait mener.

Ainsi le patrimoine du Bocage gâtinai est-il un patrimoine varié, discret et secret. Principalement vernaculaire, il se distingue au niveau régional par ses formes simples et restées bien souvent en l'état, représentant un territoire de franges qui paraît être resté hors du temps. Mais méconnu, ce patrimoine se trouve aussi exposé à un certain nombre de menaces.



Philippe Montillet, IAU ÎdF

Halle d'Egreville



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Le patrimoine exceptionnel fait souvent l'objet d'information pour le public



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Grange aux dîmes de Chéroy



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Maison dîmière de Voulx



Pierre-Denis Ménager, IAU ÎdF

Tuilerie de Bezanleu à Treuzy-Levelay



Amélie Rousseau, IAU ÎdF

Gué romain de Paley et son lavoir





### III. Enjeux patrimoniaux et moyens d'actions

Le diagnostic patrimonial n'est pas une fin en soi. Son objectif est de dresser un bilan et de faire en sorte que le territoire à travers ses éléments soit mieux connu et compris afin de le valoriser et ainsi contribuer à son développement. Le bâti mieux connu gagne en impacts sur l'aménagement, la réhabilitation et la construction. Connaître les matériaux, les formes les plus usitées, les techniques employées ou encore le développement passé des villes permet de s'inscrire en cohérence avec l'histoire et d'éviter des formes abusives qui nuisent à l'image de ces territoires. Un parc naturel régional permet alors de lier protection de l'identité et nouvelles dynamiques territoriales.

Trois enjeux majeurs se dégagent ainsi pour protéger et valoriser le patrimoine du Bocage Gâtinais :

- Conforter l'identité locale / régionale : l'enjeu primordial de la prise en compte du patrimoine bâti repose sur le maintien de l'identité locale. Le Bocage Gâtinais dispose en effet d'un patrimoine rural vernaculaire lié à des activités et à des usages spécifiques qu'il convient de conforter, faire comprendre, admirer et reconnaître.
- Enraciner et créer du lien social : la prise en considération du patrimoine bâti permet aussi d'enraciner les habitants, qu'il soit anciens ou nouveaux arrivants, en leur permettant de se rattacher à l'histoire et aux traditions locales et en donnant des repères que tous peuvent partager. Cela permet aussi de créer du lien social en favorisant les conseils aux habitants, ateliers, conférences et autres aides pour la restauration ou la découverte du patrimoine bâti.
- Développer des aspects économiques : il s'agit enfin de contribuer au développement de ce territoire, en lui offrant des retombées économiques (tourisme, activités, artisanat...), mais aussi en favorisant la mise en valeur de ce patrimoine bâti : la restauration du patrimoine vernaculaire du Bocage peut être un des enjeux économiques.

Cette troisième partie a aussi pour objectif de montrer quelles sont les faiblesses auxquelles le patrimoine bâti est confronté, ce qui peut nuire à son image, et de présenter quelques moyens d'actions à mettre en place en se servant notamment des expériences des autres parcs naturels régionaux.

#### I. Les faiblesses pesant sur le patrimoine bâti du Bocage Gâtinais

De nombreuses faiblesses fragilisent le patrimoine bâti. Le patrimoine du Bocage Gâtinais, étant principalement vernaculaire, est relativement méconnu et ses qualités, ses caractéristiques et ses attributs ne sont pas perçus. Cette méconnaissance entraîne des risques pouvant aller de l'altération à la destruction. Appréhender ces risques permet alors de les prendre en compte et de voir comment le PNR peut agir dessus afin de valoriser le patrimoine et le territoire.

##### a. Etat des lieux de la prise en compte du patrimoine bâti

Force est de constater que le patrimoine de ce territoire est très irrégulièrement apprécié. Il y a une sorte de méconnaissance notamment des autorités qui semblent avoir laissé ce patrimoine de côté, et *a contrario*, notamment poussé par tous ceux qui voulaient voir ce territoire reconnu dans ses spécificités, c'est à dire le milieu associatif et certains particuliers, il y a un réel effort pour mieux le comprendre et le faire connaître.

##### Une faible inventorisation du Bocage Gâtinais

Le Bocage Gâtinais ne compte que peu de monuments historiques : 89 pour 78 communes, soit 1,1 MH par commune. Pour comparer, la moyenne du PNR du Vexin est de 1,7 MH / commune, de 0,94 MH/commune dans le PNR Morvan ou encore de 3,30 MH par commune dans le PNR Loire-Anjou-Touraine<sup>24</sup>. Parmi les MH s'y retrouvent le patrimoine castral (châteaux forts), ecclésiastique, archéologique et de nombreux éléments préhistoriques (17 ; par comparaison, il n'y en a que deux seulement dans le PNR du Vexin) groupés le long des vallées (à Dormelles, le menhir de la Pierre plantée, à Paley deux polissoirs...). Les monuments historiques comptent également quelques éléments liés à la terre ou aux activités, telle que la tuilerie de Bezanleu. Selon chacun des trois départements, il y a de

24. Ces comparaisons doivent être nuancées. En effet, certains parcs sont davantage « naturels » et les villages y sont peu nombreux. Tel est le cas du PNR du Morvan, avec une sous-représentation du bâti.

grandes inégalités pour la protection des monuments historiques. La Seine-et-Marne se retrouve ainsi surreprésentée.

Par ailleurs, sa prise en compte dans des ouvrages spécialisés est elle-même assez faible. Tel est par exemple ce que l'on peut conclure de la lecture du volume *Centre Val de Loire*, de la série des Guides du Patrimoine publié en 1992<sup>25</sup>. Pour les communes du Loiret, ce guide ne mentionne que l'église Saint-Pierre de Courtenay, la villa « Les Tours » édifée par Joseph Bezault en 1898 à Dordives, l'Abbaye Saint-Pierre de Ferrières-en-Gâtinais, le pont dit « du Gril » à Griselles et le château-fort de Mez-le-Maréchal. Voilà qui est fort peu, même si ce guide est loin de prétendre à une quelconque exhaustivité, bien qu'établi « avec le concours (...) de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France ».

Dans la même collection, le volume consacré à l'Île-de-France n'est guère plus disert. Pour Flagy seul le moulin est signalé sans même mentionner le plan si particulier du réseau viaire de la ville. Moret-sur-Loing bénéficie d'un vrai développement avec mention des remparts, des rues anciennes et de plusieurs maisons. A Paley, les polissoirs sont mieux décrits que le château « très restauré au XIX<sup>e</sup> siècle ». A Egreville, le château, pourtant largement reconstruit au XIX<sup>e</sup> siècle, est décrit par une assez longue notice alors que la Halle et l'Eglise (protégées au titre des monuments historiques) ne sont que mentionnées. A Voulx est mentionnée la grande maison ou « manoir » sise 76 Grande Rue. En tout ce ne sont qu'une douzaine de communes qui sont décrites pour un seul de leur élément.

Bien évidemment cette série, rédigée essentiellement par des historiens de l'art reste attachée à une définition du patrimoine très inspirée de la doctrine des monuments historiques pour laquelle l'exemplarité et le caractère monumental priment. La notion de patrimoine facteur et témoin de l'identité locale n'avait pas encore cours.

Mais pourtant, dès cette époque, le patrimoine vernaculaire a aussi bénéficié de recherches de la part du milieu associatif soucieux de mieux connaître son territoire et d'organiser des circuits de randonnées pour le valoriser.

### **Un patrimoine local reconnu par les associations et les habitants**

Cette région bénéficie depuis de nombreuses années de relevés de divers éléments de son patrimoine. Cette étude a été effectuée par de nombreux bénévoles et pour une large part c'est cette

25. Hachette, éditeur.

émergence d'un patrimoine particulier qui a fait prendre conscience qu'il y avait là un territoire spécifique. En cela, le PNR du Bocage Gâtinais se rapprocherait par exemple de ce qu'a connu le Vexin Français. Là aussi un long et important travail en amont mené par les Amis du Vexin avait précédé le Parc. L'inventaire effectué notamment par l'Association pour l'aménagement harmonieux des vallées de l'Orvanne et du Lunain (AHVOL) recense environ 720 éléments. Cela peut paraître important mais, à l'analyse, force est de constater que la vision du patrimoine qui a présidé à cet inventaire ne permet pas de couvrir le vaste champ du patrimoine d'intérêt local dans une approche « Parc ». En effet, il s'agit pour une large part de petits éléments du patrimoine (ponts, croix, lavoirs), voire de détails (fours domestiques, cadrans solaires...). Cet inventaire concerne très peu le bâti d'habitation ou fonctionnel qui caractérise pourtant bien mieux l'identité locale.

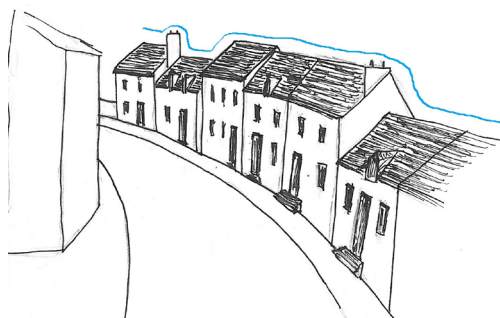
Ainsi, la connaissance du patrimoine bâti demande à être approfondie. Notons tout d'abord que l'inventaire au sens de la loi Malraux de 1962<sup>26</sup>, même sous forme de pré-inventaire, n'est pas systématique sur l'ensemble du territoire d'étude. Le pré-inventaire existe pour la partie sise en Seine-et-Marne, mais non l'inventaire. Dans le Loiret, l'inventaire n'a pas été mené dans le territoire du Bocage Gâtinais et dans l'Yonne, le pré-inventaire a été mené pour seulement quelques communes du Bocage Gâtinais. Cela sous-entend qu'aucun travail exhaustif de terrain, selon des méthodes identiques n'a été effectué. Un travail de ce type a été mené pour le PNR du Vexin français et Oise Pays-de-France est en train de l'achever. Dans le premier exemple, ce sont plus de 2500 éléments qui ont été relevés sur 100 communes. Oise-Pays-de-France parviendra à des proportions identiques. Ce même travail a été esquissé, notamment en partant des relevés fournis par l'AHVOL, pour le projet Bocage-Gâtinais. Il conviendrait de le mener à son terme.

Mais au-delà de cela, il faut ajouter que pour connaître le patrimoine il est nécessaire de savoir ce qui est mis derrière ce mot. Patrimoine peut s'entendre d'une manière très culturelle, voire assez élitiste, composé essentiellement des éléments largement déjà connus, souvent protégés au titre de la loi sur les Monuments historiques : des églises et des châteaux auxquels on adjoint, car c'est très connu, des lavoirs ou des puits. Mais il y a une approche qui correspond plus à celle des PNR pour lesquels le patrimoine est à la fois vecteur d'identité et vecteur

26. Il s'agissait alors (décret du 4 mars 1964) de dresser l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. A l'origine, mission régaliennne bien que pour une large part déconcentrée, elle a été décentralisée, par la loi du 13 août 2004, et confiée aux régions.



de développement. Alors il convient d'y compter aussi des éléments tels que certains équipements, notamment les mairies, les écoles, et aussi, voire surtout, des ensembles bâtis liés aux activités et à l'habitat. Dans ce cas il peut s'agir de cours communes, forme urbaine bien spécifique des villages ruraux, ou des linéaires de front de rue à maisons mitoyennes. Ces linéaires font souvent beaucoup pour l'identité des villages. Il faut les intégrer « globalement » au patrimoine et les mesures à mettre en œuvre pour le futur PNR doivent en tenir compte.



La prise en compte des linéaires urbains et ruraux permet aussi de mieux comprendre les gabarits traditionnels et l'aménagement des rues et donc sont autant d'indications pour les futurs documents d'urbanisme.

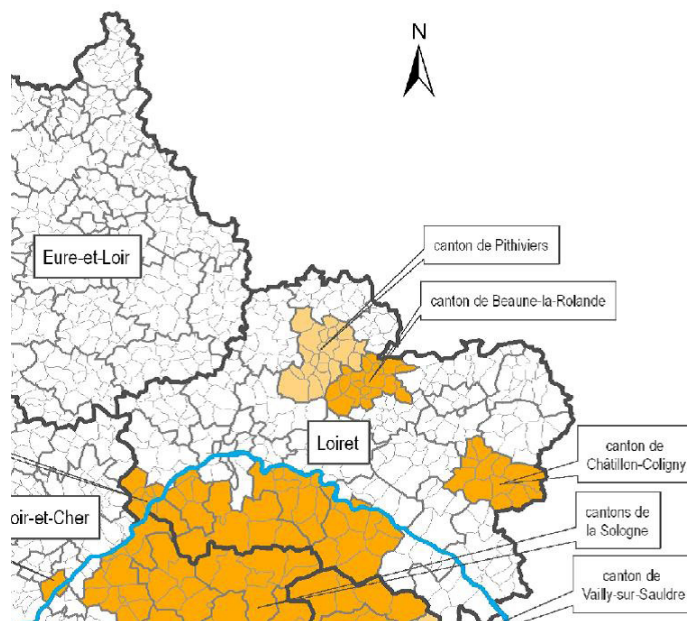
## b. Etat sanitaire

Puisqu'il est assez méconnu, le patrimoine vernaculaire est exposé à de nombreux dangers : la déshérence, l'abandon, le mauvais entretien, la restauration abusive ou le non-respect des formes urbaines (lotissements et extensions). La méconnaissance du patrimoine vernaculaire le menace d'un mauvais usage ou de démolitions, tout cela est préjudiciable pour chaque élément, mais aussi, globalement, entraînant une perte d'identité du territoire.

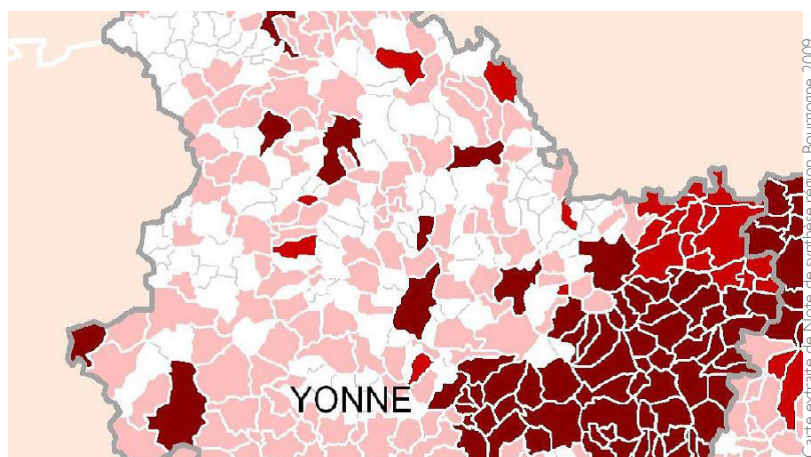
### Déshérence

Ce danger frappe le patrimoine bâti de tous les secteurs ruraux confrontés au changement dans les fonctions (déprise agricoles) et dans les mutations de certains locaux qui perdent leur usage premier. Dans les villages ruraux, la principale menace qui pèse sur le bâti est alors la déshérence. Il n'est en effet pas rare que des propriétés tombent en abandon, ayant du mal à retrouver des preneurs.

Si le bâti n'est pas adapté aux besoins de la vie moderne, il est possible également qu'il ne soit pas prisé ou mérite trop de travaux pour être intéressant. Ses proportions peuvent également être un frein à l'achat. L'achat d'un pavillon neuf en lotissement avec un espace vert plus important qu'en centre-bourg peut parfois être plus attractif pour les jeunes ménages souhaitant investir dans le territoire.



Le pré-inventaire du territoire du Bocage Gâtinais n'a pas encore été réalisé en région Centre. (carte extraite de « Note de synthèse région Centre 2007 »)



Dans l'Yonne, le patrimoine des communes de Vallery, Chéroy, Saint-Aignan, Champigny, Brannay et Nailly a été inventorié.



Maison en déshérence à Saint-Valérien. A noter la recherche de son décor et l'harmonieux usage des divers matériaux.



Dans ce linéaire de maisons mitoyennes, la première maison paraît bien abandonnée. Ses traditionnels volets à persiennes sont en piteux état. L'intérêt de ce bâtiment est pourtant réel par ses proportions, l'entourage de brique des ouvertures, la belle porte piétonne ancienne avec son imposte. Une rénovation hasardeuse (comme celle de la maison d'à côté sur laquelle les volets à persiennes ont été remplacés par des volets pleins à double écharpe en Z, vernis) nuitrait à l'unité de l'ensemble du centre bourg.



Atelier abandonné à Vallery



Maison dimière de Voulux laissée à l'abandon alors qu'elle est inscrite au titre des monuments historiques



## Mauvais état d'entretien

Le mauvais état d'entretien du bâti peut également nuire à l'harmonie d'un bourg avant d'entraîner la disparition de l'élément. Délabrement des façades, menuiseries dégradées, toitures percées... La prise en considération de leur état par les habitants est un enjeu réel pour préserver le patrimoine bâti. Mais cet entretien est difficile à effectuer lorsque l'élément n'a plus de réel usage. Cela concerne les bâtiments d'habitation ou d'activité mais aussi le petit patrimoine. Un PNR peut lutter contre le défaut d'entretien en accordant des subventions et des aides, souvent en s'appuyant sur des projets de reconversion. En effet c'est l'usage qui sous-entend un profit qui permet le mieux de garantir un bon état d'entretien régulier.



Puits en très mauvais état dû à sa perte de fonction

Philippe Montillet, IAU îdF



Maison traditionnelle en déshérence dont la porte a été condamnée

Philippe Montillet, IAU îdF



Façade en briques en mauvais état



Mauvais état d'entretien d'une maison transformée avec de nouveaux ouvrants et des parpaings laissés apparents

Philippe Montillet, IAU îdF

## Restaurations hasardeuses

Sans conseil, les habitants qui souhaitent entretenir leur bien commettent parfois des restaurations hasardeuses, voire abusives. Cela est souvent lié à l'installation d'huisseries modernes (fenêtres à carreau unique en PVC, volets à double écharpe en Z, portes «rustiques»...), à la pose de nouveaux ouvrants (plus larges que hauts) ou encore au crépissage de façade qui ne correspondent pas à la typicité du savoir-faire du Bocage Gâtinais. À cela s'ajoute désormais la question de la transition énergétique, les façades pouvant être isolées par l'extérieur, ce qui pose le problème du recouvrement des modénatures et de certains matériaux dignes d'intérêt.



Ancien petit bloc qui, bien qu'ayant conservé son gabarit a perdu beaucoup de son authenticité par les deux portes et la fenêtre du rez-de-chaussée réduites alors que les anciens entourages de briques sont restés en place. L'ancienne gerbière a elle aussi été transformée.

Philippe Montillet, IAU îdF



Intéressante maison de bourg (cf. sa façade de briques formant motifs). Les volets pleins à double écharpe en Z et vernis viennent rompre l'harmonie et l'authenticité de cette façade.

Philippe Montillet, IAU îdF



Une petite porte moderne à simple battant, enchâssée dans l'ancienne structure remplacée par du bardage, a succédé à la porte cochère dont le linteau est laissé apparent alors qu'il devrait rester protégé. L'enduit ajouté sur la façade n'est lui non plus pas adapté au modèle traditionnel

Philippe Montillet, IAU îdF



Restauration hasardeuse d'une ancienne grange avec remplacement de l'ancien portail par des volets métalliques et des baies vitrées. Le pignon a quant à lui été percé de quatre fenêtres carrées, contre-modèle des huisseries utilisées dans le Bocage, plus hautes que larges

Philippe Montillet, IAU îdF



## 2. Les moyens d'actions d'un PNR

Face aux dangers qui guettent le patrimoine et qui pèse par conséquent sur la mémoire et l'identité du territoire au risque de nuire à son développement, il est nécessaire d'agir pour préserver ces biens, les identifier et les restaurer. Si des aspects réglementaires existent en-dehors du cadre du PNR, diverses mesures et procédures peuvent aussi être mises en place grâce à l'institution d'un parc naturel régional qui s'avère être un nouvel élan pour toutes ces questions. Elles s'insèrent dans les différentes missions d'un PNR qui sont de protéger et gérer le patrimoine; aménager le territoire; y permettre un développement économique et social; et aussi accueillir, éduquer, former et expérimenter. Mais l'ensemble ne forme qu'un tout. Prenant en compte ces différentes fins, il s'agit ici de voir comment un PNR peut concrètement agir pour en permettre la réalisation en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine bâti.

### a. Poursuivre les études sur le patrimoine bâti

Comme vu ci-dessus, le Bocage Gâtinais souffre d'une relative méconnaissance historique et culturelle. Le travail préalable est alors de poursuivre les études sur ce territoire, afin d'en permettre une meilleure compréhension et d'estimer ainsi la valeur de son patrimoine.

#### Inventorier et diagnostiquer

Le PNR permet de mener des actions de connaissances du territoire. Des missions d'inventaires peuvent ainsi être menées pour prendre davantage conscience des richesses du territoire. Différents types d'inventaires sont à disposition des communes, certains existent déjà mais parfois partiellement, d'autres non. Dans tous les cas, il faut les faire mieux connaître du public, des élus et de tous les professionnels:

#### • L'inventaire des monuments historiques

Cet inventaire se trouve sur la base Mérimée du Ministère de la Culture<sup>27</sup>. Désormais mené par les services nationaux (classement) ou déconcentrés dans les régions (Inscription au titre des Monuments historiques), il identifie l'ensemble des éléments patrimoniaux protégés (classement ou inscription) qui entraînent des servitudes de

type périmètre des 500m ou PPA et PPM (cf. partie suivante). Il recense principalement le patrimoine monumental.

2 / 2

Affiner la recherche Autre recherche

1

Département: 89  
Commune: Vallery  
Appellation: Eglise Saint-Thomas de Cantorbéry  
Adresse:  
Epoque: 17e s. ; 19e s.

2

Département: 89  
Commune: Vallery  
Appellation: Château de Vallery  
Adresse:  
Epoque: 14e s. ; 16e s.

La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine  
Base Mérimée - Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

2 / 2

Affiner la recherche Autre recherche

La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine  
Base Mérimée - Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

>> Liste des réponses Affiner la recherche Autre recherche

Réponse n° 1

Eglise Saint-Thomas de Cantorbéry

Auteur photographique: Louzier (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - diffusion RMN

Localisation: Bourgogne ; Yonne ; Vallery

Date protection: 1995/03/30 : inscrit MH

Préc. Protection: Eglise (cad. B 517) : inscription par arrêté du 30 mars 1995

Dénomination: église

Objets mobiliers: [i]

Siècle: 1er quart 17e siècle ; 19e siècle

Date(s): 1614 ; 1835 ; 1864

Auteur(s): COLLIN Rémy (architecte) ; LEFORT (architecte) ; GUERIN Gilles (sculpteur) ; ELSCHOET Carl (sculpteur)

Historique: Présence des sépultures des princes de Condé (tombeau de Henri II de Bourbon Condé, exécuté par le sculpteur Gilles Guérin en 1651) et du Maréchal de la Ferrière (tombeau dû au sculpteur Carl Elschœt en 1838). Eglise construite à partir de 1614 à la demande du prince de Condé par l'architecte Collin. Chapelle élevée pour le général de la Ferrière en 1835. Clocher édifié en 1864 par Lefort.

Statut propriété: propriété de la commune

Observations: Objets mobiliers protégés : Tombeau en marbre de Henri II de Bourbon classé OM (1862).

documentation MAP: [i]

Contact service producteur  
© Monuments historiques, 1995  
PA00135250

Extrait de la base Mérimée

#### • L'inventaire du patrimoine

Hérité de l'Inventaire général des richesses artistiques de la France mis en place formellement à partir de 1964 et matériellement seulement à partir des années 1980, certains secteurs ayant bénéficié de ce que l'on nomme désormais le « pré-inventaire », il est désormais à la charge de chacune des régions<sup>28</sup> qui « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui

27.Cf. [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer\\_fr?ACTION=NOUVEAU&](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=NOUVEAU&)

28. Pour l'Île de France il est menée par le Service de l'Inventaire et des Patrimoines

présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique<sup>29</sup> ». Il n'entraîne aucune contrainte réglementaire ou juridique mais est remarquable un outil de connaissance du patrimoine. Les inventaires à l'origine topographiques tendent à devenir thématiques, ce qui souvent nuit à la connaissance que des territoires sont en droit d'attendre d'eux. L'approche thématique nuit à une vision d'ensemble. Cet inventaire n'est pas effectué au même rythme selon les Régions. Ainsi si le département de la Seine-et-Marne est totalement couvert au moins pour le pré-inventaire, les deux autres départements ne le sont pas. Cet inventaire de haut niveau scientifique ne peut être réalisé que lentement, c'est ce qui explique que parfois des communes ou d'autres collectivités ont initié leur propre inventaire, notamment à l'occasion de réflexion sur leur document d'urbanisme. Les PNR ont vocation à établir des inventaires.

### • Les inventaires menés par les PNR

Les PNR peuvent aussi recourir à des inventaires sur le territoire. Ce fut le cas par exemple des PNR du Vexin française, et de Oise Pays de France. Les inventaires menés par les PNR sont parfois des inventaires thématiques comme ce fut le cas du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse pour les grandes fermes, ce qui ne les rend pas totalement témoin de l'identité de leur territoire que l'on ne peut limiter à un ou plusieurs thèmes. L'identité vient de l'ensemble des éléments qui composent le territoire.

### • Les VISIAU patrimoine

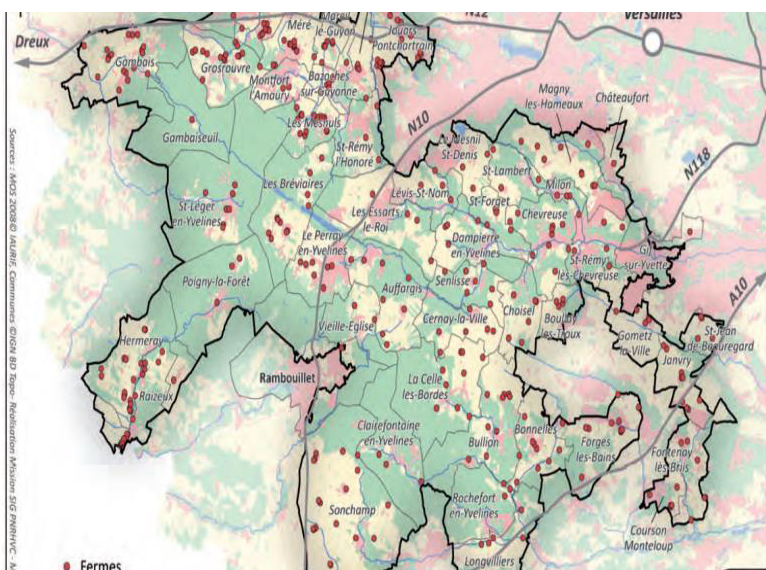
L'IAU-Idf propose un outil plus complet, le Visiau patrimoine: il s'agit d'un outil SIG à requêtes permettant de prendre en compte l'ensemble des types patrimoniaux, tout en les localisant et les définissant. Cet outil permet aux collectivités et aux associations de considérer le patrimoine local tant du point de vue thématique grâce à des requêtes assez développées qu'à travers une approche globale. Toutes ces données sont réappropriables par les communes. L'IAU a développé cet outil pour le PNR du Vexin, est en train d'achever celui du PNR Oise-Pays-de-France et va peut-être commencer celui des autres parcs franciliens. Actuellement, une préfiguration de ce qui pourrait exister pour le territoire du Bocage Gâtinais se met en place avec environ 800 éléments répertoriés, soit environ 1/3 du produit final.

### Mener des études sur le patrimoine

Le PNR peut aussi réaliser des études sur les caractéristiques de son patrimoine bâti. C'est alors un moyen d'analyser les différents types de bâti, leur aménagement, leurs matériaux et leurs possibilités de reconversion. Ces documents, à destination des habitants comme des élus ou techniciens, permettent de comprendre le territoire tout en l'inventoriant.

Le PNR du Perche a ainsi réalisé une étude relevant les différents types de bâti d'habitation, rural et urbain, en identifiant leur morphologie, leurs caractéristiques et les différents moyens d'actions et de réhabilitation sur ce patrimoine. Le PNR peut ainsi agir via des recommandations sur les réhabilitations à entreprendre selon le type de bâti dont il s'agit: ferme, maison de bourg, maison rurale, maison bourgeoise... Les typologies sont présentées avec leurs grandes caractéristiques qu'il faut prendre en compte pour restaurer, agrandir ou modifier un bâtiment (ordonnement des ouvrants, type d'ouvrants, d'enduits, conseils pour les extensions à réaliser...). De la même manière, un certain nombre de guides peuvent aussi être réalisés sur la forme des toitures, les clôtures ou la végétation...

Des études peuvent aussi être menées sur l'utilisation des couleurs, matériaux et gabarits utilisés dans le PNR. Cela peut ainsi résider dans l'instauration de chartes chromatiques incitant à respecter les couleurs qui font l'identité du Bocage Gâtinais. Cet outil permet les variations de couleurs sans pour autant dénaturer le paysage du Parc.



Inventaire des grandes fermes réalisé par et pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Ces inventaires permettent de comprendre à la fois la localisation de ces fermes et leurs regroupements entre elles, permettant de cerner l'aménagement d'un territoire rural

29. Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales





LA MAISON ET SON PAYSAGE DE PROXIMITÉ

FICHE THÉMATIQUE

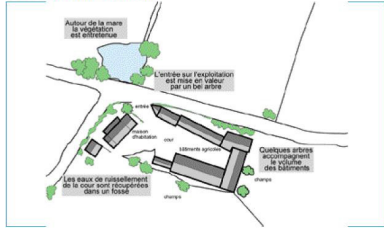
MAISONS DE BOURGS  
typologie des volumes

LA MAISON ISOLÉE OU BORDAGE



La maison isolée était souvent un bordage, petite maison à vocation agricole entourée d'un jardin, d'un potager, d'un verger hautes tiges et quelques pièces de terre à proximité.

L'EXPLOITATION AGRICOLE

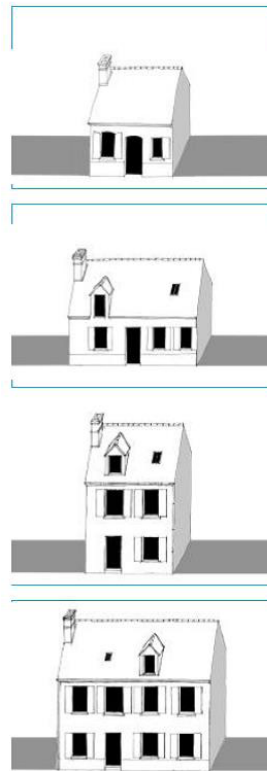


Les exploitations agricoles sont dispersées dans le paysage percheron. Traditionnellement le végétal que l'on y trouve est lié à l'économie agricole : le verger de pommiers pour le cidre, les saules et les frênes nains pour assainir les zones humides. Aujourd'hui, le rôle du végétal est aussi de mettre en valeur un bâtiment, de délimiter un espace, de fermer une vue...

LE HAMEAU OU VILLAGE



Dans le Perche, le village se caractérise par la petite taille des maisons et des jardins qui s'imbriquent les uns aux autres. La présence du végétal se décline sous plusieurs formes. Autrefois, on trouvait surtout des vignes, des poiriers et des rosiers. Aujourd'hui, on trouve des fleurs, des grimpeuses le long des façades, des murs, en bordure des routes, des jardins potagers, des bosquets, puis des haies arbustives mitoyennes qui se prolongent en clôture pour les prairies.



La définition des typologies des maisons de bourg ne doit pas être appréciée comme un catalogue de modèles de maisons, mais plutôt comme des principes généraux d'organisation et de composition aboutissant à une maison dont l'identité formelle et esthétique est adaptée au milieu urbain traditionnel.

INFLUENCE DE L'ÉVOLUTION DU BOURG SUR CELLE DE LA MAISON

Cette influence est fondamentale dans la connaissance de l'origine et de l'évolution de la maison. Située dans le centre ancien (jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle), elle peut déjà se différencier, selon la disposition parcellaire et la relation entre parcelle et rue. Généralement, la façade sur rue est construite à l'alignement et jusqu'aux limites séparatives, en mitoyenneté avec les maisons voisines. Les maisons les plus modestes ne comportent souvent qu'une habitation en rez-de-chaussée, surmontée d'un comble formé sous une toiture à deux pans. La maison ouvrière comporte généralement de une à deux fenêtres en rez-de-chaussée et une porte d'accès, de dimensions modestes. Le comble peut posséder une lucarne mais ce n'est pas une règle absolue. Pour les bourgs plus importants dont l'origine remonte à l'époque médiévale, la maison la plus simple comporte deux niveaux habitables et deux travées d'ouvertures (une porte et une fenêtre au rez-de-chaussée, deux fenêtres à l'étage).

Les maisons dites "à pignon sur rue" ne représentent qu'une petite minorité dans l'architecture percheronne et constituent donc des exceptions à étudier cas par cas.

Les maisons de bourg destinées, dès l'origine, à accueillir une activité commerciale (échoppe, boutique), sont souvent conçues sur trois travées de baies verticales. Elles comportent un étage supérieur pour l'habitation. Les combles pouvaient servir de réserve pour le commerce.

Les maisons de dimension plus importante, se distinguent par l'addition d'une travée (quatre fenêtres et deux niveaux pour le type le plus fréquent). Cette disposition permet d'intégrer une porte cochère sur la rue. Cette porte donne accès à la cour et au jardin, bien que généralement (et ceci est vrai pour les maisons modestes), un accès par l'arrière de la parcelle était jadis la règle dans les bourgs peu denses.

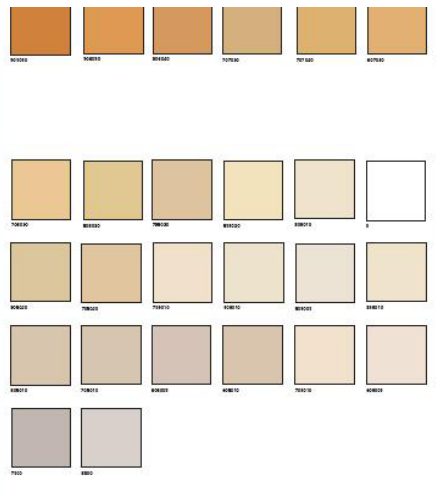
CA.U.E. 28 - Tél. 02 37 21 21 21  
6, Rue Ch. Victor Garot - 38000 Chartres

Perche Perche - Tél. 02 37 83 69 6  
11, Place Saint-Roch - 61100 Renard

CA.U.E. 61 - Tél. 02 33 24 64 64  
54, Rue Saint-Blaise - 61000 Alençon

Illustrations/Conception: Michel Caillon, architecte et urbaniste

CAUE 61



PNR du Gâtinais français



Transformations des façades :

- préserver les dimensions des ouvertures d'origine. Limiter la création de nouvelles fenêtres ; les traverses occupent une surface plus importante que les ouvertures
- les fenêtres créées sont de mêmes dimensions que les fenêtres existantes. Réviser l'ordonnement entre la clôture et les modèles : position, dimensions des fenêtres
- respecter l'encadrement des ouvertures, l'aspect des appuis de fenêtre
- conserver les moutonnages en présence des matériaux : pierres et plus rarement le plâtre
- nettoyer les parties en pierre de taille à l'eau et les repeindre avec des joints fins. Veiller à ne pas enduire ces pierres
- recouvrir les moutonnages des murs avec un enduit chaux-finition lisse
- ne pas créer de sous-bassement en pierres plaquées ou en ciment gris.
- En cas d'humidité en pied de mur, réaliser un enduit bâbord laché
- limiter les fenêtres en pignon, elles sont de petites dimensions, décalées par rapport à la pointe de la toiture
- en cas de remplacement de menuiseries, utiliser du bois peint de couleur claire. L'usage du PVC est déconseillé, il en est de même pour les zingures.



Modifications de toiture :

- préserver les chéneaux à tabatière d'origine dans leurs dimensions
- disposer de préférence les ouvertures de toit côté jardin. Côté rue, limiter les ouvertures à 1 ou 2, en les disposant à l'aplomb des fenêtres
- éclairer les combles par une fenêtre en pignon quand cela est possible
- en cas de création d'une nouvelle cheminée, réajuster dans la mesure du possible, les conduits existants.

Extension du volume :

- avant d'envisager des travaux d'extension, utiliser la totalité du volume existant dans la maison et ses annexes
- l'extension doit présenter un volume de dimensions réduites par rapport à celui de la maison de bourg
- harmoniser les matériaux, les ouvertures et les pentes de toit pour créer un ensemble homogène.





Sans avoir des impacts directement réglementaires, ces outils permettent de conseiller et d'orienter l'action individuelle pour un aménagement cohérent à l'échelle du Parc.

## b. Conseiller les élus et les habitants

La mission de conseil est un des éléments forts du PNR. A destination des élus, des acteurs du territoire ou des habitants, il s'agit de les accompagner dans leurs démarches, de définir des outils de communication et des orientations qui permettent à la fois de saisir le territoire et d'en comprendre les caractéristiques patrimoniales de manière à pouvoir les retrouver, par exemple dans des documents prescriptifs. Dans le cadre d'un PNR, le conseil patrimonial, en plus de faire ressortir les caractéristiques propres à chaque commune (par exemple les matériaux) doit apporter une vision d'ensemble.

### Communiquer pour mieux conseiller

La communication permet de transmettre et de faire connaître aux habitants et aux visiteurs les différents types de patrimoines, les moyens de réhabilitation, les savoir-faire... Les PNR ont un rôle important à jouer pour tout ce qui est documents de communication de type plaquette de conseils, recommandations pour les réhabilitations... Mais aussi expositions, cycles de conférences, ...

L'organisation de visites ou d'événements artistiques dans des communes ou lieux patrimoniaux peuvent être aussi des moyens de réunion du public ou de prise de conscience. Le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse organise ainsi des visites culturelles sur les traces du patrimoine culturel. Il s'agit de réunir des artistes (plasticiens, comédiens...) qui ponctuent ces lieux du quotidien et en permettent une redécouverte et une relecture. Le PNR Loire-Anjou-Touraine a pour sa part réalisé un film sur le patrimoine bâti et l'architecture contemporaine en 2012, sur le « Fleuve, la Tuffe et l'Architecte ». Il s'agit alors d'un outil de communication autant que de sensibilisation au patrimoine bâti et à ses enjeux.

### Former et sensibiliser

Un certain nombre de formations et de sensibilisations peuvent être menées grâce au PNR. Cette action s'adresse à plusieurs publics :

- les élus,
- les habitants,

# Connaître

## Les 4 types de constructions

**1 En blocage de moellons**  
C'est le mode de bâtir le plus courant dans le Vexin français car le plus économique. Des pierres calcaires de dureté faible à moyenne, taillées très grossièrement, sont liées par de la terre, de l'argile ou un mortier\* de chaux dans le meilleur des cas.  
Ce mode de bâtir permet des façades de plus grande taille, notamment le lissage de murs, après peignage, opération délicate de signal à respecter rigoureusement.

**2 En moellons assisés**  
Ce mode constructif plus soigné met en œuvre des moellons taillés plus régulièrement posés à l'horizontal suivant leur lit de caillots par « assises » de même hauteur. Les lits restent les mêmes.  
C'est un mode de bâtir plus soigné.

**3 En pierres plates**  
Cette technique a surtout été utilisée pour des murs extérieurs, des bâtiments annexes, mais aussi des maisons de certains villages comme Chérence, Genainville, Omerville, notamment.  
Des pierres plates très dures sont assemblées avec un tel soin qu'elles semblent unies sans liant, comparable à une architecture de pierres d'œuvre.

**4 En pierres de taille ou en moellons taillés**  
Cette technique soignée montre un assemblage de pierre de grand, moyen ou petit appareil dont les pans sont liés et les arêtes vives. Les sautes sont très régulières et les joints très minces.  
C'est une technique beaucoup plus soignée et davantage utilisée pour les maisons d'habitat ou à caractère urbain.

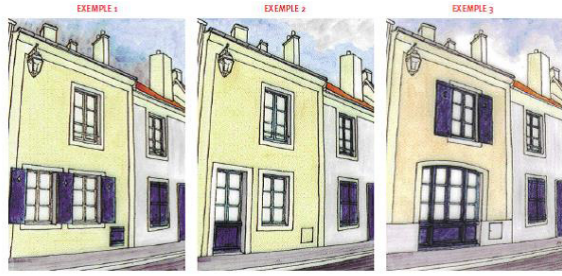
**LES RENFORTS STRUCTURELS**  
Afin de rendre et rigidifier les parties les plus sensibles de la construction, il est très souvent de mettre en œuvre des chaînes en pierres appareillées. C'est ainsi qu'elles se placent au centre des pierres pour supporter la panne faîtière ou encore à intervalle régulier sur le mur pour supporter les fermes de charpente.

PNR du Vexin français

### Orienter la réhabilitation

Le conseil passe également par la mise en place d'un certain nombre d'outils de recommandations pour permettre d'harmoniser le territoire. Ces recommandations peuvent soit se faire à l'échelle du PNR, soit commune par commune, comme a pu le faire le PNR Oise-Pays de France. Cela permet alors d'avoir un discours adapté à l'histoire et aux savoir-faire locaux.

L'orientation pour la réhabilitation du patrimoine réside surtout dans l'art de la composition avec l'existant qui peut résider dans de nombreuses formes. L'une d'elle consiste à reprendre pour des constructions modernes une partie du vocabulaire ou des caractéristiques du bâti ancien : il s'agit alors de s'appuyer sur l'ancien pour renouveler le bâti. Face au bâti essentiellement rural d'un PNR, des fiches d'orientations sont souvent réalisées (PNR du Vexin français ou du Gâtinais français) sur les possibilités de reconversion de ces bâtiments mais aussi sur les manières d'envisager leurs transformations, extensions, ... Allier ancien et moderne, adapter le bâti vernaculaire aux exigences de la vie actuelle... sont autant de moyens pour éviter la déshérence et la dégradation de ce patrimoine. Un certain nombre d'exemples architecturaux sont ainsi présentés pour donner des idées de réhabilitations aux habitants du Parc.



Cette solution consiste à créer une deuxième fenêtre identique en conservant un trumeau de dimension minimale entre les deux baies (pour rabattement de volets par exemple), elle fut la plus fréquemment utilisée avec l'avantage de conserver l'harmonie dimensionnelle entre les différentes ouvertures.

Cette façon de faire présente l'avantage d'être simple et facile à réaliser (reprise des dimensions existantes); il suffit par ailleurs de reproduire les décors apparents et existants (encadrements des baies). On évitera les appuis de baies débordants moulés. L'occultation sera réalisée, de préférence, par des volets bois battants à barres (sans écharpes); les barres seront fixées en face extérieurement des volets fermés. Une variante est possible en utilisant des volets intérieurs pliants situés en ébrasement.

Cette solution correspond au respect des logiques d'usage de ce type de maison de bourg (une fenêtre par niveau). Lorsque la porte est considérée comme inutile, une fausse allège menuisée accompagne la fenêtre.

**Protection contre les effractions :**  
Il existe maintenant des vitrages très résistants et inviolables (verres feuilletés de différentes épaisseurs) qui rendent inutilisables les persiennes peintes initiales, toujours dégradées. En utilisant ce verre, la protection contre le bruit et la préservation de l'intérieur, seront efficacement assurées par des volets intérieurs.

Forme d'interprétation non conforme aux manières traditionnelles. Elle est néanmoins acceptable à condition que les proportions de la nouvelle baie, ainsi que le dessin de l'ensemble menuisé, soient parfaitement maîtrisés (à réaliser artisanalement). La partie formant allège menuisée peut être fixe ou ouvrante. Un sous-bassement réalisé en mortier de chaux pourra accompagner le dessin de l'encadrement cintré.

Remarque : le coffre GDF ou EDF encasté en façade peut-être habillé d'une contre-porte en bois laqué, de même aspect que les volets (par exemple).

**Façade avant intervention**



**Façade après intervention**

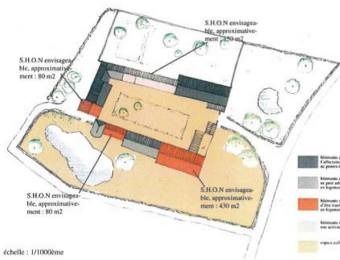


PNR du Perche

PNR du Vexin français

Etude réalisée par le PNR du Perche sur le patrimoine bâti et ses moyens de réutilisation

Conseils pour la reconversion architecturale d'un corps de ferme dans le PNR du Vexin français. Comment faire face aux murs aveugles ?



Etude de faisabilité pour envisager des extensions dans un corps de ferme, CAUE des Yvelines



Exemple de reconversion pour des logements locatifs sociaux (PNR du Vexin français)



L'artisan et Denis ont décidé d'affronter, sans regret, son aspect pseudo-moderne des années 1970. A cette époque, l'industrie proposait aux artisans des matériaux qui leur permettaient de construire plus vite, tout en prenant en compte des considérations de rentabilité. Il s'agit ainsi que nous avons vu, à force d'agrandissement de baies (plus larges que hautes) de proportions d'encadrement cintré gris, de constructions de lucarnes rampantes épaulées par arceau « chiens assis », nombre de belles façades originales disparues.

**Des cartes postales de 1915 allaient les guider**



La façade principale du Clos du Vierge domine sur la place dite de la Vallée. Côté gauche de l'église et de sous les communières et artisans les maisons, hautes, avec l'indémodable, par les artisans du village, avaient un air de famille mais qui n'étaient pas la dernière. Les maisons pierre calcaire (boulonnaises et illoises) et sable, provenaient des mêmes sources. Côtés en pierre, avec ou sans loggia.

Maisons paysannes de France n° 191, printemps 2014 « Qu'est devenu le bâti agricole ? »



## c. L'aménagement du territoire

Plus que le conseil et la recommandation, le PNR peut aussi agir en faveur de l'aménagement du territoire. Il propose alors une série d'outils favorisant l'action, soit par la réglementation, soit par des incitations financières.

### L'aide par les subventions

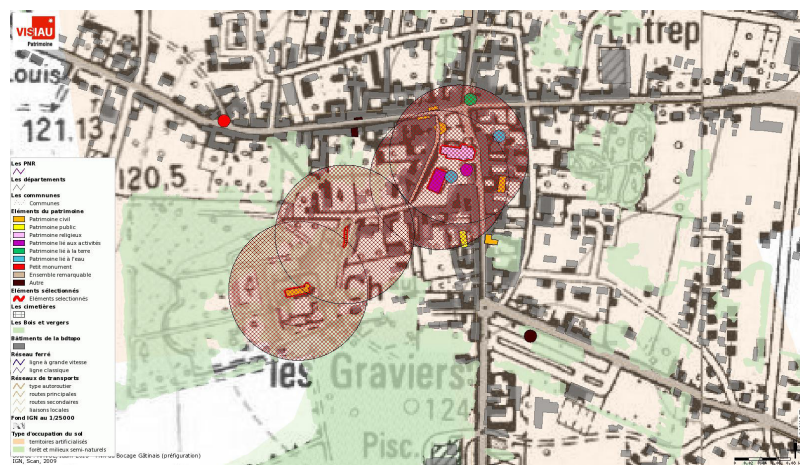
Le PNR peut encourager les actions de réhabilitation du patrimoine bâti. Il peut alors mettre en place une participation financière aux travaux menés. Le PNR Oise-Pays-de-France finance ainsi chaque année des programmes de réhabilitation sur des thèmes définis. Il participe tant aux travaux conduits par les collectivités locales que par les particuliers. En 2006, le PNR Oise-pays-de-France avait ainsi participé à la réhabilitation de 7 pigeonniers, en 2007 les murs et portails, en 2008 au patrimoine funéraire, etc.

### Les aspects règlementaires

#### • Les espaces protégés

Le classement et l'inscription au titre des monuments historiques instaurent des périmètres de protection autour des édifices : périmètre de 500 mètres par défaut, ces périmètres peuvent aussi être adaptés (lors d'une procédure de classement ou d'inscription) ou modifiés lorsque ces périmètres existent déjà. Ils permettent dans tous les cas de protéger l'environnement visuel du bâtiment en soumettant à autorisation de l'architecte des bâtiments de France tout aménagement situé dans ce périmètre. Ils s'avèrent alors être des éléments de protection du patrimoine autant que d'aménagement dans les bourgs et villages. En matière de patrimoine, le PNR peut avoir intérêt à encourager la protection de certains édifices. Cela joue bien évidemment pour ceux-ci mais donne aussi des moyens supplémentaires pour gérer l'ensemble du bâti existant. En effet, la protection de la loi de 1913 s'accompagne de périmètres protégés des abords. Ainsi, parfois en protégeant un nouvel édifice, on peut contribuer à une meilleure prise en compte de tout un centre bourg.

Outre le classement et l'inscription au titre des monuments historiques qui présentent un intérêt en cas d'édifice remarquable et qui instaure des périmètres de protection autour, des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) peuvent être envisagées dans le cadre d'un PNR.



Le périmètre de 500 m autour des monuments protégés permet d'aménager et de protéger les ensembles visuels. Le VISIAU patrimoine permet de calculer ces périmètres.

Dans un PLU, les autorités locales conservent le soin de déterminer « les mesures de sauvegarde adaptées à leur projet. Il leur appartient de régler l'intensité de la protection qui peut être envisageable a minima. »

Le PLU peut se contenter d'identifier et de localiser les éléments protégés, sans les assortir de sujétions particulières. Le mécanisme fonctionne alors comme un droit d'alerte. Il sensibilise les propriétaires à l'intérêt patrimonial de leurs biens, les incitant à en sauvegarder l'authenticité. La collectivité est avertie de toute intervention et peut agir en amont. En effet, la réalisation de travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément protégé au titre du 7<sup>e</sup> alinéa nécessite, quelle que soit son ampleur, une déclaration préalable. Les projets dont l'objet est de démolir ou de rendre inutilisable une construction exige un permis de démolir. L'autorité compétente peut alors s'opposer à l'opération ou prescrire des modifications sur la base de l'article R. 111-21 du code de l'urbanisme ou du second alinéa de l'article L. 421-6 en cas de démolition.

La collectivité est libre d'opter pour une formule plus contraignante qui consiste à prévoir dans le règlement du PLU des prescriptions propres aux éléments ou aux secteurs identifiés. Une alternative s'offre alors aux auteurs du document : se contenter d'une clause générale de sauvegarde des biens, ou encadrer plus finement la réalisation des travaux. La première option conduit à intégrer dans les dispositions générales du règlement une mesure prohibant ou encadrant les destructions tout en imposant, par une formulation dont la précision peut varier, que les travaux ne dénaturent pas les biens et respectent leurs caractéristiques originelles. La seconde option, plus exigeante à l'égard des propriétaires, entraîne l'insertion dans les principaux articles des règlements de zone des contraintes spécifiques aux interventions sur les éléments protégés. Les règles d'urbanisme se doublent alors de règles patrimoniales, proches de celles en vigueur dans les secteurs sauvegardés ou les ZPPAUP/Avap. Cette seconde option est forcément l'aboutissement d'un travail approfondi d'identification et d'analyse du bâti et des paysages.»

Pascal Planchet «PLU et patrimoine: protéger au titre de l'alinéa 7» in Cahier 167 de l'IAU Île-de-France

Une AVAP est ainsi décrite dans l'article L642-1 du Code du Patrimoine : « Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine peut être créée à l'initiative de la ou des communes (...) sur un ou des territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. »

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique annexée au PLU, réalisée dans une démarche partenariale entre la collectivité territoriale et l'État. Il s'agit tant d'un outil de protection du patrimoine, puisque tout bien situé au cœur d'une AVAP doit justifier d'une autorisation avant tous travaux auprès de l'Architecte des bâtiments de France, que d'un outil d'aménagement. En effet, l'AVAP met en place des cahiers de prescriptions auxquels se conformer en cas de réhabilitation ou de construction.

## • L'article L123-1-5-III-2°

La commune peut intervenir au niveau réglementaire pour préserver le patrimoine bâti : une prise en compte dans le Plan local d'urbanisme, dans le rapport de présentation *a minima*, ou au titre de l'article L123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme peut aider à identifier un tel patrimoine et préserver ce territoire. L'alinéa 7 précise qu'il peut servir à : « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger ; à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ». Deux conséquences issues de cet alinéa : le PLU peut soit pointer les éléments remarquables du PNR, sans les assortir de sujétions particulières, soit inciter à la mise en place de prescriptions particulières. Il entraîne alors obligatoirement *a minima* une déclaration préalable en cas de travaux sur le bien protégé ou peut avoir d'autres fins comme la mise en place de contraintes spécifiques dans le règlement du PLU avec des prescriptions propres aux éléments identifiés. Le PNR par son rôle de conseil aux collectivités peut régulièrement les aider à élaborer leurs documents d'urbanisme. Dans le PNR du Vexin français, cela est ainsi passé par la réalisation du diagnostic et des orientations de l'article L123-1-5-III-2°. L'équipe du PNR pointe ainsi tous les éléments patrimoniaux des communes qui souhaitent adopter cet article.

Le PNR du Vexin français a ainsi fait un usage spécifique de l'article lors de l'élaboration de PLU de certaines communes : « Au titre de cet article, nous avons pu identifier divers bâtiments remarquables et leur environnement (jardin, cour, murs et annexes). Nous avons alors une fiche par ensemble bâti, soit une trentaine pour la commune. La fiche décrit et justifie les motifs de l'identification car toutes les règles du PLU doivent être justifiées. Dans une deuxième partie, nous édictons des prescriptions. Cela peut être de l'ordre de la restauration, de la nature des matériaux, de la création de nouvelles ouvertures voire d'extensions. Nous essayons même, parfois, de nous projeter en dessinant un volume constructible. Il faut que cela soit pédagogique vis-à-vis des propriétaires actuels ou des futurs acquéreurs »<sup>30</sup>. Il s'agit alors à la fois d'un outil d'inventaire, réglementaire et prescriptif.



PNR Haute-Vallée de Chevreuse

30. Extrait de « Le PLU patrimoine, un atout au service des élus » in Cahiers n°167 de l'IAU, Patrimoine bâti, identité et territoire, décembre 2013



## Conseiller et aider à l'élaboration des documents d'urbanisme

Le PNR peut aussi avoir un autre rôle d'assistance auprès des collectivités locales: il peut financer des études de principe d'aménagement pour mener des réflexions sur des sites à requalifier; mener, en collaboration avec la commune, des études urbaines avant l'élaboration ou la modification de documents d'urbanisme; faire des études d'aménagement, ...

Le PNR peut aussi mettre en place un certain nombre de conseils à destination des collectivités.

Ainsi le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a-t-il réalisé des livrets de conseils pour « Monter une opération d'urbanisme dense », « Mener une stratégie foncière » ou encore « Elaborer un plan Local d'urbanisme ». Ces documents montrent des exemples, donnent des orientations d'aménagement et aident sur les procédures et les différents acteurs. Le PNR devient alors un véritable bureau d'études techniques à disposition des communes qui n'ont parfois que peu de moyens (personnels et financiers) pour prendre en compte tous ces points.

Le PNR peut ainsi mettre en avant des exemples à suivre pour aménager le territoire et réaliser des densifications ou des extensions urbaines en bonne intelligence avec le tissu patrimonial existant. Recréer des linéaires de maisons mitoyennes, indiquer des gabarits, des formes d'ouvrants et de toitures peuvent alors être des moyens de préserver l'identité tout en développant un territoire qui reste inscrit dans une dynamique. Le PNR Loire-Anjou-Touraine a ainsi mis en place une « mallette pédagogique » pour les élus afin qu'ils puissent eux-mêmes maquetter leurs projets d'aménagement en visualisant directement les impacts qu'ils peuvent avoir sur le paysage, les vis-à-vis, le rapport avec la trame urbaine

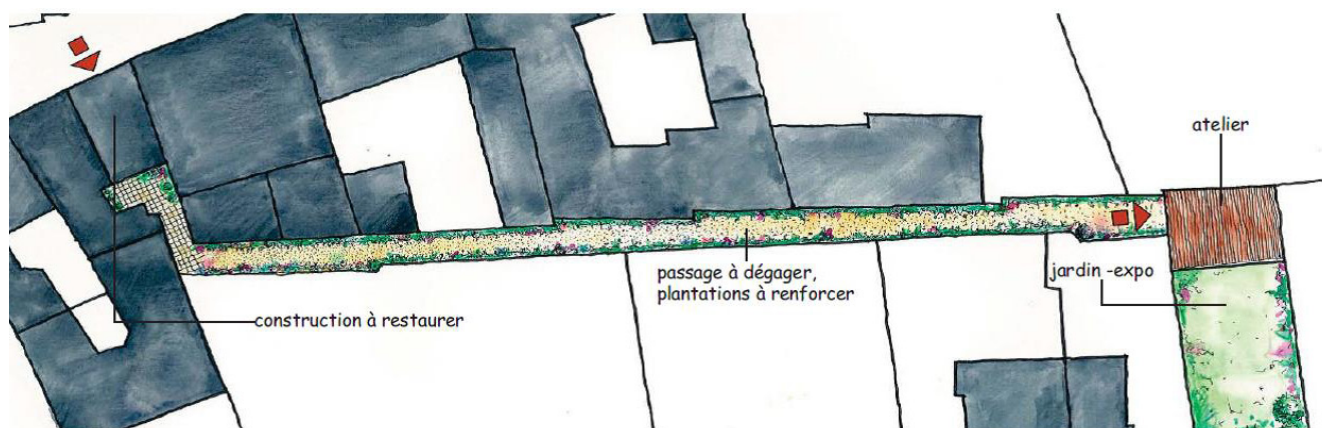


Source : PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse

Exemple d'opération dense à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, prenant en compte l'insertion dans le tissu existant et la bonne cohabitation avec le patrimoine monumental.

existante, etc. L'outil est perçu comme une aide préalable à l'élaboration du PLU.

Le PNR du Vexin a réalisé des guides sur les communes pour établir un programme communal pluri-annuel de restauration et de valorisation de leur patrimoine. Retraçant l'histoire du village, l'évolution de son occupation, et relevant ses principaux éléments patrimoniaux (monuments et linéaires), le guide permet un diagnostic et des propositions pour restaurer le patrimoine, le valoriser et l'aménager. Le livret comprend aussi des estimations financières pour les chantiers à mener afin d'accompagner la commune dans une démarche patrimoniale. Il s'agit donc d'un outil très complet mêlant aménagement et connaissance.



Proposition pour l'aménagement d'une sente et la valorisation de son patrimoine bâti dans la commune d'Evécquemont (source : PNR du Vexin français).

## d. Le développement économique et social

Le patrimoine peut également avoir un rôle important à jouer en matière de développement économique. Reflet de l'image d'un territoire, il lui confère en effet sa qualité et ses caractéristiques propres, au même titre que le paysage ou les ressources naturelles. Ainsi le patrimoine peut-il contribuer au développement économique grâce à l'attractivité qu'il engendre : attraction de nouveaux habitants dans un bâti typique et accessible, de nouvelles activités, telles que le tourisme, développement de l'artisanat et de services.

### Favoriser l'emploi local

Le patrimoine, par les enjeux de réhabilitation qu'il suppose, peut en effet entraîner un renouveau économique favorable à l'emploi. Plusieurs secteurs prennent appui sur le patrimoine :

- l'utilisation des ressources locales (matériaux, par exemple tuileries...) : le PNR Ballons des Vosges promeut ainsi l'emploi de certains matériaux locaux (granit, laves de grès, bois, textile...) afin de développer et maintenir les filières locales existantes qu'il répertorie mais aussi d'encourager l'utilisation de ces matériaux patrimoniaux qui constituent l'architecture locale ;
- le maintien d'un artisanat de qualité : la mise en place d'annuaires d'entreprises permettent tant

d'encourager l'activité locale que de contribuer à la préservation du patrimoine ;

- le développement des savoir-faire locaux. Les « marques parc » des différents PNR permettent la reconnaissance de la qualité d'exécution d'un certain nombre d'artisans selon leurs spécificités. Plus qu'un développement économique, ces outils permettent aussi une dimension sociale en garantissant des produits et des activités implantés localement, permettant un circuit court mais aussi favorisant l'emploi sur le territoire et la promotion d'acteurs locaux. Le Gâtinais français a ainsi déposé une marque reconnaissant la dimension humaine et la préservation et la valorisation de l'environnement. Le miel du Gâtinais ou le cresson de Fontaine ont ainsi la marque du parc.

### Mettre en place des équipements spécifiques

La mise en place d'un PNR attire nécessairement un développement économique lié au tourisme notamment de proximité (Ile-de-France). Il s'agit alors surtout pour les PNR de mettre en place un tourisme respectueux de l'ensemble des patrimoines en prenant en compte le développement durable (emplois locaux créés, mise en place de systèmes écologiques pour les visites et retombées économiques...). La valorisation du patrimoine par et pour les habitants joue un grand rôle pour l'attractivité touristique permettant de relancer l'économie et les activités locales.



Liste des artisans adhérents à la marque « Restauration du patrimoine bâti percheron, Savoir-faire du Parc naturel régional du Perche »

Nom	Entreprise	Adresse	CP	Ville	Savoir-faire marqué(s)	Téléphone	Fax
ARTIFONI Valério	Ripamonti SAS Artifoni	7 avenue de Stühlingen	61130	BELLEME	MACONNERIE-COUVERTURE	02 33 73 14 33	02 33 25 14 33
BEQUET Christophe	SA Entreprise BEQUET	12 rue du Prieuré	61400	COURGEON	COUVERTURE	02 33 85 00 00	02 33 85 00 01
BROU Dominique	SARL Menuiserie Brou	La Blanchardière	61400	VILLIERS-SOUS-MORTAGNE	MENUISERIE	02 33 83 51 68	02 33 25 28 47
CHABOCHE Jean	Entreprise Jean Chaboche	La Haute Vallée	61110	SAINT GERMAIN DES GROIS	MACONNERIE-COUVERTURE	02 33 73 85 06	
DESVAUX Fabrice	Entreprise Desvaux	29 rue de Chartres	28250	SENONCHES	MENUISERIE	02 37 37 75 92	02 37 37 79 48
FORGES Denis	Entreprise Denis Forges	Les Ateliers Buguet	61400	LA CHAPELLE MONTLIGEON	MENUISERIE	02 33 25 52 52	09 70 06 52 70
FRAUDEAU Olivier	SARL O.F.E.	22 rue du Docteur Boulet	61290	LONGNY AU PERCHE	MACONNERIE-COUVERTURE	06 35 97 99 68	
HENRY Michel	Entreprise Henry Michel	Poix	61400	SAINTE CERONNE LES MORTAGNE	COUVERTURE	02 33 25 09 92	02 33 73 44 42
LEVEAU Olivier et GUILLET Patrice	Entreprise Guillet SAS	12 rue des Moulins	61400	LE PIN LA GARENNE	MACONNERIE-COUVERTURE	02 33 83 83 05	02 33 83 67 78
MARCHAND Gérard	Entreprise Gérard Marchand	Le Bout du Bois	28400	MARGON	MACONNERIE	02 37 52 79 85	
PELAY Franck	Entreprise Franck PELAY	34 rue Ernest Sagot	61110	BRETONCELLES	MACONNERIE	02 37 37 25 59	
PENOT Thierry	PERCHE RESTAURATION	La Bretonnière	28400	COUDRECEAU	MACONNERIE-COUVERTURE	02 37 29 49 63	
PEROTTE Guy	SARL FOSSE PEROTTE	8,rue de la Brosse	61400	REVEILLON	MENUISERIE	02 33 25 29 30	02 33 83 33 14
SOULIER Bernard	BOIS ET FLEUR DE LYS	ZA de Sainte Anne	61190	TOUROUVRE	MENUISERIE	02 33 73 70 29 06 76 17 15 31	02 33 83 51 43

Mise à jour : Juillet 2013





**• La mise en place de circuits touristiques**

Le PNR peut œuvrer pour mettre en place un certain nombre de structures et d'aménagements en vue de l'accueil du public. Ainsi la création d'un office de tourisme pour l'ensemble du PNR permet-il une entrée sur le territoire et un point d'orientations pour les touristes et habitants. Celui-ci peut très bien être établi dans la maison du parc afin de fédérer l'ensemble des acteurs dans un point central et mutualisé. C'est le cas dans le PNR de la Brenne où la Maison du parc est aussi un lieu d'accueil touristique géré par le Parc, associé à un lieu de vente dédié aux produits du Parc. L'orientation, le conseil aux visiteurs est la première étape d'entrée dans un PNR. Afin de garantir la meilleure éducation possible au territoire, la mise en place de circuits thématiques tournés autour du patrimoine (les fermes, les lavoirs, les villages...) est un élément important pour favoriser la visite du territoire. Cela suppose de se doter d'une bonne communication, tournée autour de la signalétique, de plaquettes ou d'applications mobiles pour visiter le PNR. Un certain nombre de PNR a déjà mis en place un tel type de système.

**• Accueillir le public**

La mise en place de structure d'accueil du public PNR (hôtellerie, restauration, chambres d'hôte...) peut aussi être favorisée par un appui en termes de publicité. Le PNR agit alors comme un moyen de se faire connaître et de rendre plus visible l'ensemble de ces acteurs. Le PNR peut aussi favoriser cette activité par des subventions spécifiques.

**• Favoriser les équipements culturels**

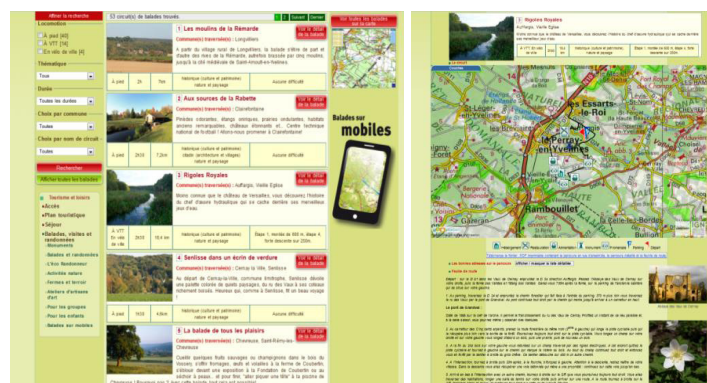
Le PNR peut aussi appuyer le développement d'un certain nombre d'équipements culturels, destinés tant aux touristes qu'aux locaux. L'installation de musées, reflets du patrimoine et de l'histoire locale, participent au dynamisme d'un territoire mais aussi à ses retombées économiques. Il s'agit alors d'allier histoire locale, patrimoine, culture et économie.

**e. L'expérimentation**

Le PNR compte aussi dans ses missions l'expérimentation. Il s'agit dès lors pour le parc de mettre en place des méthodes innovantes pour un territoire essentiellement rural mais doté d'une bonne dynamique.

Le patrimoine entre ici encore en ligne de compte puisque de nombreuses expériences sont menées pour adapter le bâti ancien à des problématiques telles que le traitement de l'humidité, la prise en compte du développement durable, de la biodiversité, etc., mais aussi expérimenter la mise en place de nouveaux outils et moyens d'actions.

Le PNR Loire-Anjou-Touraine a ainsi lancé un concours d'idées sur les « maisons passives ligériennes » pour éviter de perdre l'identité locale face aux constructions neuves. Il s'est alors agi de demander à des architectes d'imaginer l'habitat du futur pour concilier intégration au patrimoine local, économie d'énergies et social.



Détail d'une fiche randonnée, réalisée par le PNR

Le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse a mis en place des circuits de randonnée destinés aux touristes comme aux locaux. Ces circuits peuvent se faire à l'aide de fiches à imprimer ou à partir de smartphones



Amélie Rousseau, IAU Île-DF

La transformation d'un ancien corps de ferme en musée du verre à Dordives permet de concilier reconversion du bâti traditionnel et mémoire du territoire dans cette ville liée à l'industrie du verre de Bagneaux



Amélie Rousseau, IAU Île-DF

Le musée Bourdelle d'Egreville permet ce même processus de reconversion de bâti agricole, en musée. Ces structures d'accueil du public contribuent à la richesse culturelle du Bocage Gâtinais

# Biodiversité et patrimoine bâti

Guide pratique du patrimoine bâti du Vexin français



De nombreux petits animaux et plantes vivent dans nos maisons et leurs abords. Du fait des modifications intervenues dans la gestion des territoires et dans nos modes de vie depuis 50 ans, le rythme d'extinction des espèces est actuellement plus de 1000 fois supérieur à ce qu'il devrait être naturellement à tel point que certaines espèces communes, liées à l'environnement immédiat de l'Homme, sont aujourd'hui également en régression.

Une partie de ces espèces est directement victime de notre mode de construire et de rénover. Pourtant, cette faune est bien souvent un auxiliaire indispensable pour l'Homme. Les chauves-souris, les hirondelles dans les combles ou sous nos fenêtres ne mangent que des insectes (mouches, moustiques, papillons de nuit...) qui peuvent devenir des nuisances pour l'Homme s'ils ne sont pas régulés. La Chouette effraie joue un rôle très important dans la régulation des populations de micro-mammifères. Le lézard des murailles, le Crapaud commun et l'Alyxte accoucheur, la Salamandre tachetée commencent quand à eux toute une faune terrestre d'insectes, limaces, lombrics et sont donc très importants dans les jardins. C'est le cas également des insectes pollinisateurs qui trouvent refuge l'hiver dans les fentes des murs.

Chaque particulier et artisan du bâtiment ont un grand rôle à jouer pour permettre d'allier restauration du patrimoine et prise en compte de cette niche biodiversité.



## Quelques principes à retenir

Si possible, privilégier l'intégration du solaire dans des extensions neuves.

Intégrer les petits équipements de toitures en cohérence avec la composition de la façade.



Privilégier la pose des panneaux sur les annexes en milieu rural, à l'intérieur des lots en milieu urbain.

Adapter l'aspect de surface du panneau ( finition, teinte, cadre) avec le matériau de couverture (ardoise, tuile...).

Le PNR du Gâtinais français expérimente quant à lui de nouveaux moyens d'actions : il mène ainsi des études pré-opérationnelles pour réaliser des opérations d'éco-urbanisme en concordance avec la trame et le bâti anciens. Il met également en place des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) afin de mutualiser les connaissances sur le territoire et déterminer points communs et différences entre ces communes afin d'avoir un urbanisme adapté. Cela permet également de mutualiser les moyens techniques, humains et financiers grâce au PNR qui s'avère alors être le maître d'ouvrage de la réalisation de ces PLUi. Enfin le PNR mène des études sur le devenir du bâti gâtinais à l'heure du réchauffement climatique pour approfondir la connaissance, la transmettre et anticiper les changements.

### Etudes pré-opérationnelles

Une silhouette paysagère caractéristique du village à préserver : vue depuis le chemin de ronde retenue par l'observatoire photographique du Parc

**Revue de projets**

**Le plan-masse**

**Les principes d'aménagement**

**URY**  
- Réaliser une extension du village bien intégrée  
Traduction dans le PLU via une OAP  
Possibilité d'une action de l'EPF pour la maîtrise foncière

### Etudes pré-opérationnelles

**Revue de projets**

**JANVILLE sur JUINE**  
- Convertir une ferme traditionnelle de bourg  
Traduction dans le PLU via une OAP et activation du droit de préemption



## Conclusion

---

Cette étude replace dans la mémoire du territoire le patrimoine bâti du Bocage Gâtinais permet de révéler les éléments marquants de l'identité en s'appuyant sur l'histoire singulière de ce lieu, de la préhistoire à nos jours et sur les spécificités de ses villes et villages et de leur bâti. Cette brève analyse a permis de dégager les typologies caractéristiques du bâti dans le Bocage. Il s'agit principalement d'un bâti vernaculaire qui s'exprime avec une certaine modestie mais dont l'usage typique de la brique et de certains gabarits révèlent bien l'identité d'un territoire, en relation avec une géographie particulière mais aussi des usages spécifiques qui en font un lieu unique permettant sa candidature au titre de parc naturel régional.

En effet, la richesse de ce patrimoine découle de l'histoire et de la géographie du Bocage Gâtinais. La morphologie des villages, les types d'exploitations agricoles, les gabarits des églises et châteaux... Tout est lié! Le patrimoine se trouve alors être le reflet d'un territoire, charnière entre trois domaines, aujourd'hui charnière entre trois régions. L'aspect mémoriel du Bocage Gâtinais est important et ne doit pas être négligé car il est le reflet de l'Histoire de France et non celui d'une seule entité locale. La richesse de ce patrimoine s'exprime aussi par l'abondance de ce patrimoine rural vernaculaire, présent dans chaque village, formant des linéaires intéressants et caractéristiques du Bocage Gâtinais. Ces maisons rurales, ces maisons de bourg, ces ensembles urbains forment une entité remarquable aux confins de l'Ile-de-France, relativement préservé malgré la proximité de l'agglomération parisienne. Mais ce territoire s'en trouve également menacé, subissant pressions foncières, déprise agricole et commerciale, mais aussi désintérêt de certains habitants, s'installant sur un territoire qu'ils considèrent comme une transition entre leur domicile, vu comme un huis-clos, et leurs travail et activités, en-dehors du Bocage Gâtinais.

Les Parcs naturels régionaux permettent alors d'agir pour le patrimoine à de nombreux niveaux: outil de connaissance du territoire, il a aussi un grand rôle à jouer à travers le conseil, la formation et la sensibilisation de nombreux publics (jeunes, élus, habitants, artisans...) afin de mieux faire comprendre ces lieux et de perpétuer les traditions locales, notamment leur histoire, leurs aménagements et leurs architectures traditionnels. Grâce à ces outils préalables, le PNR permet d'accompagner l'aménagement du territoire, parfois dans des démarches innovantes et expérimentales, que ce soit à travers des subventions, des documents d'urbanisme ou des recommandations pour la réhabilitation et la densification de ce territoire. A chaque fois, une grande attention est portée pour allier aménagement et architecture dans le respect du patrimoine local. De sa valorisation et de l'attractivité apportée par un PNR découlent nécessairement aussi un certain nombre de développements économiques et sociaux, que ce soit le tourisme, évidemment, mais aussi la valorisation de l'emploi et de l'artisanat local, œuvrant pour le patrimoine. Ainsi, la mémoire contribue au développement du territoire.

## • Bibliographie

AHVOL, *A la découverte de Lorri Super Lunam*

AHVOL, *Promenades en gâtinais*, 1983

AHVOL, *Bulletins*

ARBRE et FONDATION du PATRIMOINE (Concours), *Lavoirs des vallées du Betz et de la Sainte-Rose*, 2006.

DOYON et HUBRECHT, *L'Architecture rurale et bourgeoise en France*, 1979

DUCHATEAU, LEPECQ, SOUCHET, TOMASSONE, *Ferrières-en-Gâtinais, Promenades dans le passé*, 2003

MORIN, Dom Guillaume (d'après), *Histoire de Ferrières-en-Gâtinais*, Association pour le Recheche et la Sauvegarde de Ferrières, 2008

PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie (dir.), *Le Guide du patrimoine Ile-de-France*, Hachette, 1992

PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie (dir.) *Le Guide du patrimoine Centre Val de Loire*, Hachette, 1988

PRIN, Montereau, *12 000 ans d'histoire, « De Pincevent à Surville », de 10 000 avant JC au début du XXI<sup>e</sup> siècle*, 2013, Editions du Puits Fleuri

PROU, Maurice, *Les coutumes de Lorris et leur propagation au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Larose et Forcel, 1884 (disponible sur Gallica)

RAMBAUD Isabelle (dir.), *La Seine-et-Marne industrielle, innovations, talents, archives inédites*, édition Lieux Dits, 2010

## • Sites

<http://www.bocage-gatinais.info/index.html>

[http://www.loisirsengatinais.com/fiche.php?nb\\_rec=7](http://www.loisirsengatinais.com/fiche.php?nb_rec=7)

<http://www.loiret.com/au-xie-siecle-le-gatinais-annexe-au-domaine-royal-histoire-et-tradition--1509.htm?RH=1296036354743>

<http://www.stationdesmetz.org/>



## • Lexique

**Bloc-en-hauteur :** petite exploitation dans laquelle est réunie sous un même toit les différentes fonctions. Dans le cas du bloc-en-hauteur, les animaux sont au rdc et l'habitat au-dessus.

**Bloc-à-terre :** petite exploitation dans laquelle est réunie sous un même toit les différentes fonctions. Contrairement au bloc-en-hauteur, toutes les fonctions sont réunies sur un même niveau : l'habitation, la grange et un grenier au-dessus.

**Échoppe :** petite boutique ancienne

**Ediltaire :** élément d'architecture évoquant les fonctions de la magistrature municipale (clocheton, horloge...)

**Exploitation de subsistance :** petite ferme permettant la subsistance de l'exploitant et de sa famille.

**Finage :** circonscription sur laquelle un seigneur ou une ville avaient droit de juridiction. Par extension, il s'agit de l'ensemble du territoire communal actuel.

**Gerbière :** lucarne passante, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une ouverture coupant l'égout du toit, permettant notamment d'y accéder grâce à une échelle pour engranger le foin.

**Jambage :** montants latéraux d'une baie, d'une cheminée, d'une arcade, d'un puits...

**Porte-cochère :** porte à deux battants, permettant le passage d'un cocher à l'origine, offrant un accès direct à la cour

**Porte à imposte :** une imposte est une ouverture, pouvant être de forme variée, créée au-dessus de la porte d'entrée, et permettant d'éclairer le couloir d'entrée.

**Puits à mitre :** puits propre au Bocage Gâtinais dont les jambages sont en forme de coiffe d'évêque

**Modénature :** traitement ornemental de certains éléments d'un édifice pour en exprimer la plastique

**Mur gouttereau :** mur sur lequel s'appuie la base de l'égout d'un toit, avec ou sans gouttière ou chéneau (par opposition au **mur pignon**)

**Tenure :** terres concédées à un vassal ou à un tenancier non noble par un seigneur à titre de seule jouissance

**Toiture en bâtière :** toit à deux versants

**Toiture en poivrière :** couverture conique









INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME



**L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49